



Compte-rendu

Conseil Municipal du 25 février 2019 - 20h00

Séance n°2

Sur convocation du Conseil en date du 19 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pontarlier s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville à Pontarlier, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GENRE Patrick, Maire.

En présence de :

M. GENRE Patrick, Mme MASSON Marie-Claude, M. POURNY Christian, Mme HERARD Bénédicte, M. EMILLI René, M. DEFRASNE Daniel, M. DROZ-VINCENT Gaston, M. BESSON Philippe, Mme NARDUZZI Isabelle, M. PRINCE Jacques, Mme THIEBAUD-FONCK Daniella, Mme BESSON Nathalie, Mme COURTI Nadine, M. JACQUEMET Philippe, M. GUINCHARD Bertrand, M. SIMON Pierre, M. VIVOT Romuald, Mme MAYA Isabelle, M. GROSJEAN Jean-Marc, Mme BALLYET Anne-Lise, M. GARCIA Xavier, M. DEBRAND Claude, Mme LUCCHESI Liliane, Mme GROSJEAN Karine, M. VOINET Gérard, Mme CORTOT Brigitte, Mme ROUSSEAUX Geneviève.

Arrivées en cours de séance :

M. GUINCHARD Bertrand, Mme MAYA Isabelle (à 20h37 - Point n°1)

Absents excusés :

Mme VIEILLE-PETIT Fabienne , Mme LAITHIER Sylvie.

Absents :

Mme GAULARD Béatrice, Mme CHARRON Sandrine, M. HAZELART Pierre, Mme HOUDELOT Cécile.

Procuration :

Mme LAITHIER Sylvie	à	Mme MASSON Marie-Claude
---------------------	---	-------------------------

Monsieur GENRE ouvre la séance en procédant à l'appel des membres de l'assemblée. Il indique que le quorum est atteint et il sollicite un secrétaire de séance.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur Jean-Marc GROSJEAN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Affaire n°1 : Comptes Administratifs 2018

Conseillers en exercice	32
Conseillers présents	26
Votants	27

Les Comptes Administratifs sont détaillés en annexe du présent rapport.

Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote et cède la présidence à Mademoiselle Marie-Claude MASSON.

La Commission Finances a émis un avis favorable lors de sa séance du 14 février 2019.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

Par 23 voix pour, 4 voix abstentions,

- Approuve les Comptes Administratifs 2018 de la Ville de Pontarlier.



Conseil Municipal du 25 février 2019

Commission Finances du 14 février 2019

Comptes Administratifs 2018

Budget principal	P 2
Budget Eau	P 9
Budget Bois et Forêt	P 13
Budget Locations Immobilières	P 16
Budget ZAC des Epinettes	P 18
Budget Lotissement Plans Batellin	P 21
Budget Lotissement Montaigne	P 24
Budget Aménagement Ilot St Pierre	P 27
Budget Restaurant municipal	P 30
Rapport synthétique	P 33



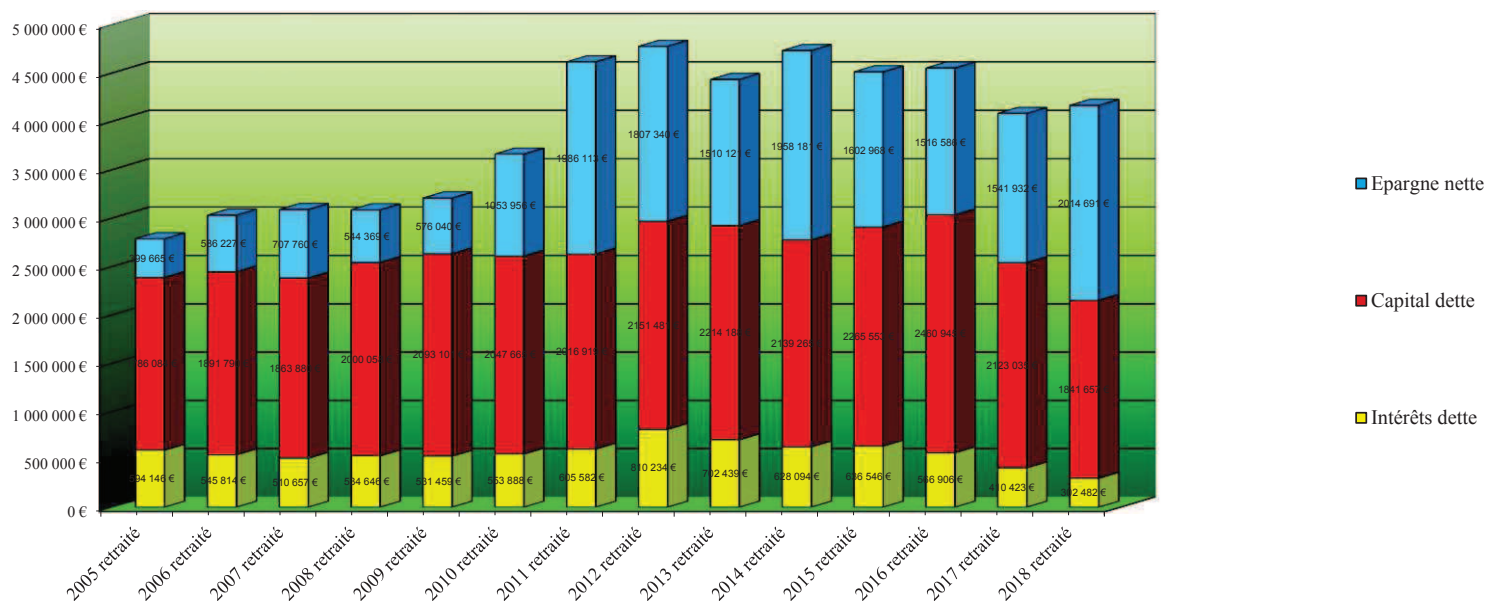
Conseil Municipal du 25 février 2019

Compte Administratif 2018 - Budget principal

Evolution de l'épargne nette des exercices 2004 à 2018 - Budget général

	C.A 2005 retraité	C.A 2006 retraité	C.A 2007 retraité	C.A 2008 retraité	C.A 2009 retraité	C.A 2010 retraité	C.A 2011 retraité	C.A 2012 retraité	C.A 2013 retraité	C.A 2014 retraité	C.A 2015 retraité	C.A 2016 retraité	C.A 2017 retraité	C.A 2018 retraité	Evolution 18/17	
															masse	%
Dépenses de gestion (A) <i>dont frais de personnel</i>	15 221 679 € <i>8 111 690 €</i>	15 562 423 € <i>8 258 743 €</i>	16 099 379 € <i>8 776 940 €</i>	16 723 049 € <i>9 127 009 €</i>	16 799 413 € <i>9 147 057 €</i>	16 761 386 € <i>9 255 697 €</i>	16 721 707 € <i>9 306 620 €</i>	17 152 286 € <i>9 527 648 €</i>	17 745 288 € <i>9 617 626 €</i>	17 883 308 € <i>9 721 234 €</i>	18 141 471 € <i>9 630 537 €</i>	17 527 041 € <i>9 582 902 €</i>	17 976 178 € <i>9 621 935 €</i>	18 536 802 € <i>9 622 607 €</i>	560 624 €	3,12%
Recettes réelles de fonctionnement (B)	18 001 574 €	18 586 254 €	19 181 677 €	19 802 123 €	20 000 014 €	20 416 895 €	21 330 321 €	21 921 340 €	22 172 036 €	22 608 849 €	22 646 538 €	22 071 478 €	22 051 568 €	22 695 631 €	644 062 €	2,92%
Epargne de gestion (C=B-A)	2 779 895 €	3 023 831 €	3 082 298 €	3 079 074 €	3 200 601 €	3 655 509 €	4 608 614 €	4 769 054 €	4 426 749 €	4 725 541 €	4 505 067 €	4 544 437 €	4 075 391 €	4 158 829 €	83 438 €	2,05%
Intérêts de la dette hors indemnités compensatrices liées à réaménagement (D)	594 146 €	545 814 €	510 657 €	534 646 €	531 459 €	553 888 €	605 582 €	810 234 €	702 439 €	628 094 €	636 546 €	566 906 €	410 423 €	302 482 €	-107 942 €	-26,30%
Epargne brute (E=C-D)	2 185 749 €	2 478 017 €	2 571 640 €	2 544 428 €	2 669 142 €	3 101 620 €	4 003 032 €	3 958 821 €	3 724 309 €	4 097 446 €	3 868 521 €	3 977 532 €	3 664 967 €	3 856 347 €	191 380 €	5,22%
Remboursement de dette hors emprunt de refinancement (F)	1 786 084 €	1 891 790 €	1 863 880 €	2 000 058 €	2 093 101 €	2 047 665 €	2 016 919 €	2 151 481 €	2 214 188 €	2 139 265 €	2 265 553 €	2 460 945 €	2 123 035 €	1 841 657 €	-281 378 €	-13,25%
Epargne nette (G=E-F)	399 665 €	586 227 €	707 760 €	544 369 €	576 040 €	1 053 956 €	1 986 113 €	1 807 340 €	1 510 121 €	1 958 181 €	1 602 968 €	1 516 586 €	1 541 932 €	2 014 691 €	472 758 €	30,66%

Taux d'épargne nette (H=G/B)	2,16%	3,10%	3,69%	2,74%	2,87%	4,91%	9,31%	8,24%	6,81%	8,66%	7,08%	6,87%	6,99%	8,88%
-------------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

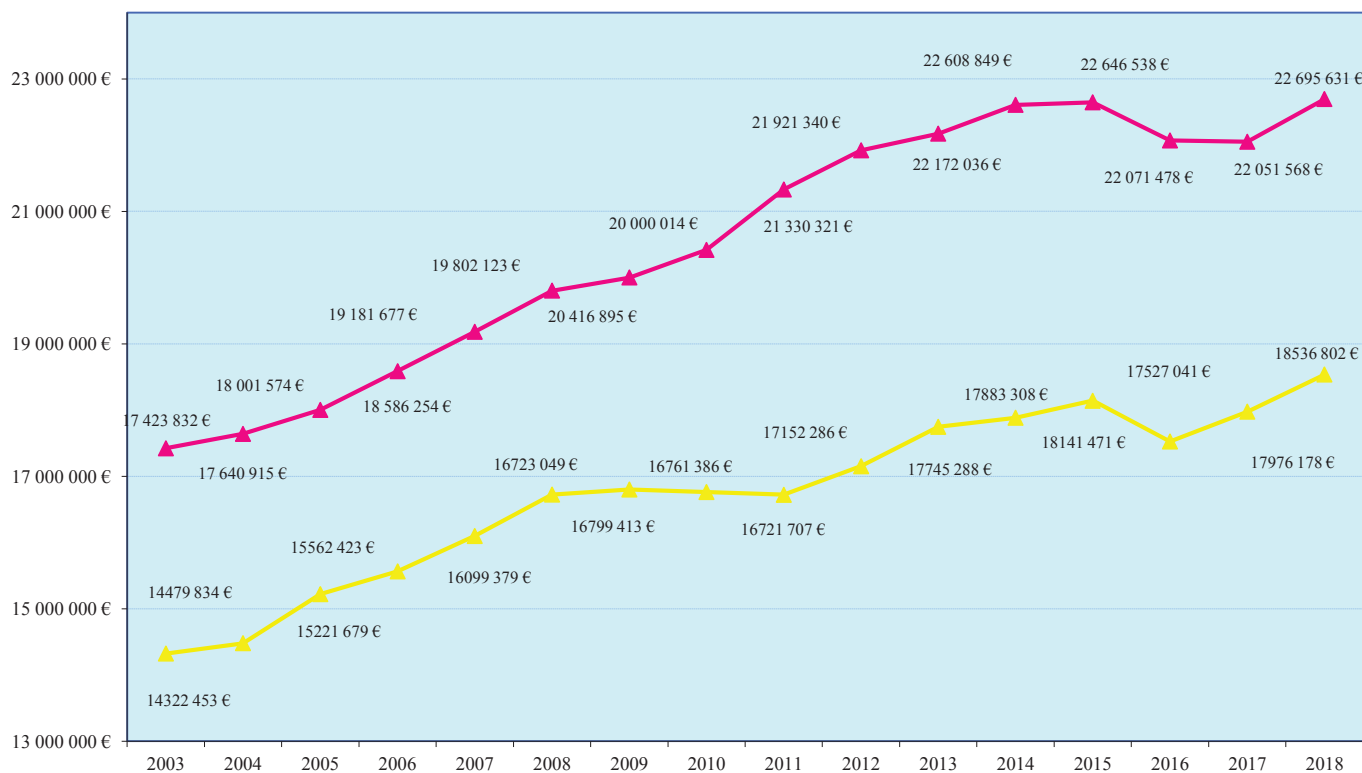


Evolution des Dépenses et des Recettes Réelles de Fonctionnement de 2003 à 2018

(hors intérêts de la dette)

Années	DRF	Variation en %	RRF retraitées	Variation en %	Variation en % RRF/DRF	
2003	14 322 453 €		17 423 832 €			
2004	14 479 834 €	1,10%	17 640 915 €	1,25%	0,15%	
2005	15 221 679 €	5,12%	18 001 574 €	2,04%	-3,08%	Ciseau
2006	15 562 423 €	2,24%	18 586 254 €	3,25%	1,01%	
2007	16 099 379 €	3,45%	19 181 677 €	3,20%	-0,25%	Ciseau
2008	16 723 049 €	3,87%	19 802 123 €	3,23%	-0,64%	Ciseau
2009	16 799 413 €	0,46%	20 000 014 €	1,00%	0,54%	
2010	16 761 386 €	-0,23%	20 416 895 €	2,08%	2,31%	
2011	16 721 707 €	-0,24%	21 330 321 €	4,47%	4,71%	
2012	17 152 286 €	2,57%	21 921 340 €	2,77%	0,20%	
2013	17 745 288 €	3,46%	22 172 036 €	1,14%	-2,31%	Ciseau
2014	17 883 308 €	0,78%	22 608 849 €	1,97%	1,19%	
2015	18 141 471 €	1,44%	22 646 538 €	0,17%	-1,28%	Ciseau
2016	17 527 041 €	-3,39%	22 071 478 €	-2,54%	0,85%	
2017	17 976 178 €	2,56%	22 051 568 €	-0,09%	-2,65%	Ciseau
2018	18 536 802 €	3,12%	22 695 631 €	2,92%	-0,20%	Ciseau

Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement Période 2003-2018



CA 2018 - Budget principal

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Dépenses à assiette variable	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	Evolution 2018/2017
		BP+BS+DM			
Masse salariale	9 621 934,56 €	10 126 200,00 €	9 622 606,76 €	95,0%	672,20 €
Subventions aux associations	987 939,69 €	1 081 200,00 €	1 014 408,07 €	93,8%	26 468,38 €
Subvention au CCAS	1 249 700,00 €	1 447 800,00 €	1 447 800,00 €	100,0%	198 100,00 €
Entretien et réparations du patrimoine	1 210 463,69 €	1 404 800,00 €	1 098 337,69 €	78,2%	-112 126,00 €
Fluides, énergie et carburants	1 223 537,30 €	1 308 500,00 €	1 521 335,15 €	116,3%	297 797,85 €
Eau et assainissement	102 652,12 €	109 900,00 €	141 999,43 €	129,2%	39 347,31 €
Contrats de prestations de services	116 724,28 €	117 700,00 €	125 852,55 €	106,9%	9 128,27 €
Réceptions, fêtes et cérémonies	61 300,81 €	81 500,00 €	78 435,40 €	96,2%	17 134,59 €
Frais généraux	1 099 773,07 €	1 288 500,00 €	1 100 288,59 €	85,4%	515,52 €
Reversement FNGIR et TASCOT	199 474,00 €	233 000,00 €	232 725,72 €	99,9%	33 251,72 €
Evènementiel	244 255,75 €	239 800,00 €	241 099,51 €	100,5%	-3 156,24 €
Sous-total (A)	16 117 755,27 €	17 438 900,00 €	16 624 888,87 €	95,3%	507 133,60 €
Dépenses incompressibles hors intérêts dette	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	Evolution 2018/2017
		BP+BS+DM			
DSP Transports Urbains	650 000,00 €	530 000,00 €	528 452,93 €	99,7%	-121 547,07 €
DSP Restaurant Municipal (scolaires)	48 932,60 €	51 700,00 €	51 541,46 €	99,7%	2 608,86 €
Les Francas	438 718,33 €	548 000,00 €	560 602,65 €	102,3%	121 884,32 €
Maintenance	78 444,19 €	123 200,00 €	135 466,11 €	110,0%	57 021,92 €
Assurances	212 420,24 €	267 200,00 €	209 782,91 €	78,5%	-2 637,33 €
Cotisations	32 064,22 €	35 000,00 €	31 241,41 €	89,3%	-822,81 €
Impôts	176 666,72 €	181 400,00 €	176 743,56 €	97,4%	76,84 €
Indemnités élus, charges et frais de mission	218 743,48 €	229 000,00 €	218 081,61 €	95,2%	-661,87 €
Provisions	2 432,45 €	2 500,00 €	0,00 €	0,0%	-2 432,45 €
Amortissements, cessions, stocks...(opérations d'ordre)	1 454 408,44 €	1 052 000,00 €	1 087 241,78 €	103,3%	-367 166,66 €
Sous-total (B)	3 312 830,67 €	3 020 000,00 €	2 999 154,42 €	99,3%	-313 676,25 €
Total dépenses à assiette variable et incompressibles (A+B)	19 430 585,94 €	20 458 900,00 €	19 624 043,29 €	95,9%	193 457,35 €
Intérêts dette et dépenses imprévues	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	Evolution 2018/2017
		BP+BS+DM			
Charges financières	410 423,38 €	309 200,00 €	302 481,63 €	97,8%	-107 941,75 €
Dépenses imprévues	0,00 €	229 617,45 €	0,00 €	0,0%	0,00 €
Sous-total (C)	410 423,38 €	538 817,45 €	302 481,63 €	56,1%	-107 941,75 €
Autofinancement	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	Evolution 2018/2017
		BP+BS+DM			
Virement à la section d'investissement	0,00 €	4 088 100,00 €	0,00 €	0,0%	0,00 €
Sous-total (D)	0,00 €	4 088 100,00 €	0,00 €	0,0%	0,00 €
Total général (E=A+B+C+D)	19 841 009,32 €	25 085 817,45 €	19 926 524,92 €	79,4%	85 515,60 €

CA 2018 - Budget principal

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Recettes hors opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	Evolution 2018/2017
		BP+BS+DM			
Recettes tarifaires	943 581,90 €	930 800,00 €	933 387,22 €	100,3%	-10 194,68 €
Fiscalité directe	10 732 547,00 €	11 172 500,00 €	11 223 618,00 €	100,5%	491 071,00 €
Attribution de Compensation	5 113 356,00 €	5 113 300,00 €	5 113 356,00 €	100,0%	0,00 €
Autres taxes	1 335 433,44 €	1 365 200,00 €	1 507 944,49 €	110,5%	172 511,05 €
Dotations et compensations d'Etat	2 392 635,36 €	2 256 900,00 €	2 268 218,47 €	100,5%	-124 416,89 €
Subventions et participations diverses	315 546,83 €	311 300,00 €	336 528,12 €	108,1%	20 981,29 €
Produits exceptionnels	281 493,73 €	56 600,00 €	114 468,19 €	202,2%	-167 025,54 €
Produits de gestion courante	1 004 995,56 €	1 111 400,00 €	1 064 668,23 €	95,8%	59 672,67 €
Remb sur rémunération du personnel	87 568,69 €	114 500,00 €	101 501,57 €	88,6%	13 932,88 €
Evènementiel	45 027,46 €	69 300,00 €	75 125,84 €	108,4%	30 098,38 €
Divers	7 081,29 €	600,00 €	0,00 €	0,0%	-7 081,29 €
Sous-total (F)	22 259 267,26 €	22 502 400,00 €	22 738 816,13 €	101,1%	479 548,87 €

Opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	Evolution 2018/2017
		BP+BS+DM			
Opérations comptables d'ordre	372 391,38 €	495 600,00 €	303 770,00 €	61,3%	-68 621,38 €
Opérations comptables stocks	74 294,79 €	152 000,00 €	73 782,63 €	48,5%	-512,16 €
Sous-total (G)	446 686,17 €	647 600,00 €	377 552,63 €	58,3%	-69 133,54 €

Solde d'exécution reporté N-1 (H)	3 441 895,94 €	1 900 917,45 €	1 900 917,45 €		-1 540 978,49 €
-----------------------------------	----------------	----------------	----------------	--	-----------------

Total général (I = F+G+H)	26 147 849,37 €	25 050 917,45 €	25 017 286,21 €		-1 130 563,16 €
----------------------------------	------------------------	------------------------	------------------------	--	------------------------

Fonctionnement - Résultats de clôture au 31/12/2018 **5 090 761,29 €**

CA 2018 - Budget principal

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Dépenses hors opérations comptables	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	RAR 2018 En cours sur 2019	Taux de réalisation en % avec RAR
	BP+BS+DM 2018 +RAR 2017				
Immobilisations incorporelles	475 386,00 €	225 019,43 €	47,3%	58 791,00 €	59,7%
Subventions d'équipement versées	110 000,00 €	110 000,00 €	100,0%	0,00 €	100,0%
Immobilisations corporelles	4 410 225,34 €	3 534 108,01 €	80,1%	282 075,07 €	86,5%
Immobilisations en cours	7 192 035,96 €	4 730 459,27 €	65,8%	1 061 608,85 €	80,5%
Remboursement du capital de la dette	1 905 100,00 €	1 873 242,22 €	98,3%	0,00 €	98,3%
Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00 €	10 000,00 €	100,0%	0,00 €	100,0%
Subventions d'investissement	13 400,00 €	13 342,68 €	99,6%	0,00 €	99,6%
Autres immobilisations financières	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	100,0%		
Sous-total (A)	15 116 147,30 €	11 496 171,61 €	76,1%	1 402 474,92 €	85,3%

Opérations comptables	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	RAR 2018 En cours sur 2019	Taux de réalisation en % avec RAR
	BP+BS+DM 2018 +RAR 2017				
Opérations d'ordre	495 600,00 €	303 770,00 €	61,3%	0,00 €	61,3%
Opérations patrimoniales	9 300,00 €	2 274,00 €	24,5%	0,00 €	24,5%
Sous-total (B)	504 900,00 €	306 044,00 €	60,6%	0,00 €	60,6%

Solde d'exécution reporté N-1 (C)	2 557 175,30 €	2 557 175,30 €	100,0%	0,00 €	
-----------------------------------	----------------	----------------	--------	--------	--

Total général (D=A+B+C)	18 178 222,60 €	14 359 390,91 €	79,0%	1 402 474,92 €	
--------------------------------	------------------------	------------------------	--------------	-----------------------	--

Recettes d'investissement

Recettes hors opérations comptables	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	RAR 2018 En cours sur 2019	Taux de réalisation en % avec RAR
	BP+BS+DM 2018 +RAR 2017				
Emprunts et dettes assimilés	4 982 300,00 €	4 040 000,00 €	81,1%	0,00 €	81,1%
Dotations, fonds divers et réserves	1 072 200,00 €	1 096 947,98 €	102,3%	0,00 €	102,3%
Cautions	51 800,00 €	34 513,06 €	66,6%	0,00 €	66,6%
Cessions d'immobilisations (réalisation sur recettes de fonctionnement "produits exceptionnels")	814 700,00 €	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
Subventions d'investissement	1 101 900,00 €	716 554,14 €	65,0%	41 400,00 €	68,8%
Autres immobilisations financières	600 000,00 €	600 000,00 €	100,0%		100,0%
Affectation des résultats N-1	4 405 922,60 €	4 405 922,60 €	100,0%		100,0%
Sous-total (E)	13 028 822,60 €	10 893 937,78 €	83,6%	41 400,00 €	83,9%

Opérations comptables	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	RAR 2018 En cours sur 2019	Taux de réalisation en % avec RAR
	BP+BS+DM 2018 +RAR 2017				
Virement de la section de fonctionnement	4 088 100,00 €	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
Opérations d'ordre	1 052 000,00 €	1 087 241,78 €	103,3%	0,00 €	103,3%
Opérations patrimoniales	9 300,00 €	2 274,00 €	24,5%	0,00 €	24,5%
Sous-total (F)	5 149 400,00 €	1 089 515,78 €	21,2%	0,00 €	

Solde d'exécution reporté N-1 (G)	0,00 €	0,00 €			
-----------------------------------	--------	--------	--	--	--

Total général (H=E+F+G)	18 178 222,60 €	11 983 453,56 €	65,9%	41 400,00 €	
--------------------------------	------------------------	------------------------	--------------	--------------------	--

Investissement - Résultats de clôture au 31/12/2018 : -2 375 937,35 €

CA 2018 - Budget principal

Investissements 2018

A	Programmes engagés	Prévisions 2018 <i>(BP+BS+DM+RAR)</i>	CA 2018	Taux réalisé°	RAR 2018	
	Maison médicale / AP-CP (durée 2 ans)	2 207 700 €	1 330 161 €	60%	0 €	
	Parc des Forges (Kayak) / AP-CP (durée 2 ans)	100 000 €	11 520 €	12%	0 €	
	Gendarmerie / AP-CP (durée 4 ans)	97 871 €	50 954 €	52%	0 €	
	Fonds de concours - Maison intercommunalité / AP-CP (durée 5 ans)	100 000 €	100 000 €	100%	0 €	
	Pôle d'Echanges Multimodal+Rue Morand	78 000 €	0 €	0%	0 €	
	OGEECAP	10 000 €	10 000 €	100%	0 €	
	Aménagement îlot St Pierre (suppression budget annexe + avance à Territoire)	379 100 €	358 846 €	95%	3 368 €	
	Territoire 25	1 010 000 €	1 010 000 €	100%	0 €	
	Sous-total (A)	3 982 671 €	2 871 481 €	72%	3 368 €	
B	Entretien du patrimoine	Prévisions 2018 <i>(BP+BS+DM+RAR)</i>	CA 2018	Taux réalisé°	RAR 2018	
	Voirie annuelle	1 186 786 €	1 117 304 €	94%	63 339 €	
	Entretien du patrimoine, signalisation, développement urbain, développement durable, éclairage public et sécurité <i>(scolaire, culture, sports, social et général)</i>	2 936 737 €	1 824 898 €	62%	905 527 €	
	Accessibilité	145 323 €	58 233 €	40%	84 337 €	
	Matériels roulants, informatique et mobilier	783 048 €	697 619 €	89%	77 236 €	
	Sous-total (B)	5 051 895 €	3 698 055 €	73%	1 130 439 €	
C	Projets	Prévisions 2018 <i>(BP+BS+DM+RAR)</i>	CA 2018	Taux réalisé°	RAR 2018	
	Politique de quartiers	174 707 €	95 362 €	55%	80 970 €	
	Sécurité urbaine	56 800 €	56 798 €	100%	0 €	
	Complexe des Poudrières création stand de tir	40 000 €	0 €	0%	0 €	
	Parc des Ouillons - remplacement modiles d'évolution skate park	220 000 €	2 328 €	1%	0 €	
	Maison des Associations - ravalement de façades	256 990 €	135 413 €	53%	107 724 €	
	Parc du Grand Cour - Etude réaménagement	65 000 €	2 050 €	3%	0 €	
	Ruisseau des Lavaux - confortement berge parcelle	50 000 €	0 €	0%	16 966 €	
	Etude encorbellement - Trame verte et bleue	30 000 €	0 €	0%	8 760 €	
	Maternelle Joliot Curie - Sécurité radon	252 000 €	251 572 €	100%	348 €	
	Panneaux d'affichage et webcam	58 000 €	9 930 €	17%	0 €	
	Sous-total (C)	1 203 496 €	553 452 €	46%	214 768 €	
	D	Total crédits (D=A+B+C)	10 238 061 €	7 122 987 €	70%	1 348 575 €
		Taux de réalisation		70%	13%	83%
E	Politique foncière	Prévisions 2018 <i>(BP+BS+DM+RAR)</i>	CA 2018	Taux réalisé°	RAR 2018	
	Foncier îlot Lallemand	1 690 000 €	1 500 000 €	89%	17 700 €	
	Foncier Marneaux	505 000 €	500 000 €	99%	10 300 €	
	Foncier Chabloz (Démolition, désamiantage)	82 586 €	82 507 €	100%	0 €	
	6 rue Colin	420 000 €	400 000 €	95%	25 900 €	
	Rue du Parc	2 000 €	1 873 €	94%	0 €	
	Rue de Beasançon	0 €	2 220 €		0 €	
	Réserve foncière	260 000 €	0 €	0%	0 €	
	Sous-total (E)	2 959 586 €	2 486 599 €	84%	53 900 €	
F	Total budget général (F=D+E)	13 197 647 €	9 609 587 €	73%	1 402 475 €	
		Taux de réalisation		73%	11%	84%

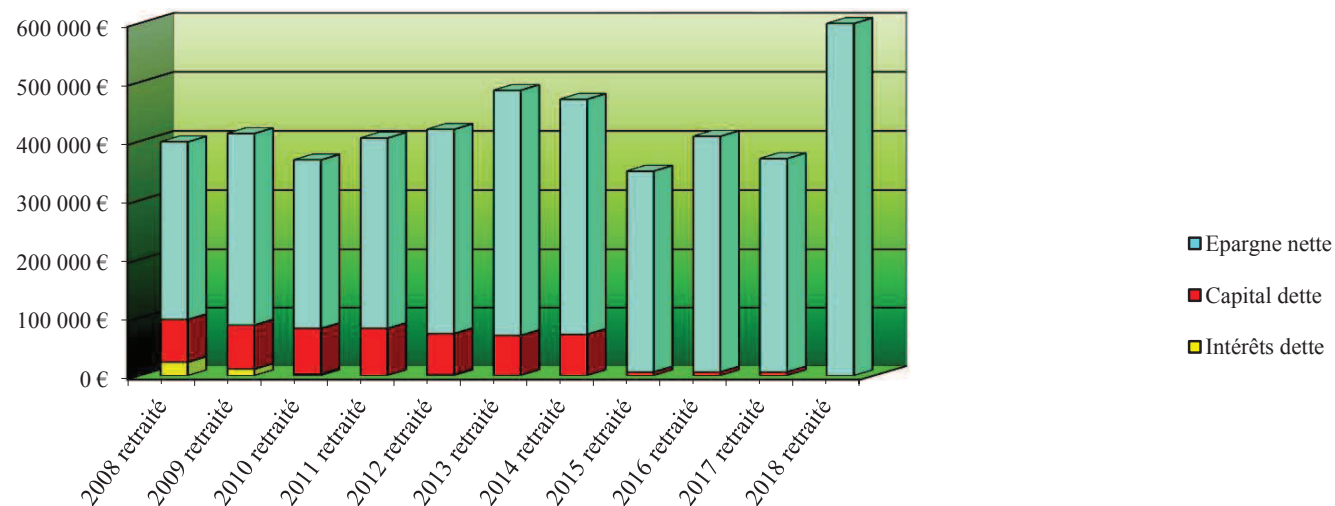


Conseil Municipal du 25 février 2019

Compte Administratif 2018 - Budget Eau

Evolution de l'épargne nette des exercices 2008 à 2018 - Budget eau

EUROS	C.A 2008 retraité	C.A 2009 retraité	C.A 2010 retraité	C.A 2011 retraité	C.A 2012 retraité	C.A 2013 retraité	C.A 2014 retraité	C.A 2015 retraité	C.A 2016 retraité	C.A 2017 retraité	C.A 2018 retraité	Evolution 18/17	
												masse	%
Dépenses de gestion (A) <i>dont frais de personnel</i>	915 957 € <i>217 921 €</i>	975 384 € <i>234 133 €</i>	997 016 € <i>264 249 €</i>	952 946 € <i>224 280 €</i>	979 068 € <i>267 309 €</i>	985 781 € <i>249 907 €</i>	1 034 082 € <i>249 589 €</i>	1 102 488 € <i>272 195 €</i>	1 111 764 € <i>256 090 €</i>	1 074 470 € <i>220 551 €</i>	1 093 551 € <i>170 309 €</i>	19 081 €	1,78%
Recettes réelles de fonctionnement (B)	1 314 148 €	1 387 693 €	1 364 652 €	1 357 606 €	1 398 418 €	1 471 244 €	1 504 445 €	1 451 315 €	1 519 378 €	1 444 432 €	1 695 647 €	251 215 €	17,39%
Epargne de gestion (C=B-A)	398 191 €	412 309 €	367 636 €	404 660 €	419 350 €	485 463 €	470 363 €	348 827 €	407 613 €	369 962 €	602 095 €	232 134 €	62,75%
Intérêts de la dette hors indemnités compensatrices liées à réaménagement (D)	23 176 €	11 300 €	2 900 €	345 €	1 782 €	581 €	293 €	134 €	101 €	69 €	37 €	-32 €	-47,00%
Epargne brute (E=C-D)	375 016 €	401 009 €	364 736 €	404 314 €	417 569 €	484 881 €	470 069 €	348 694 €	407 512 €	369 893 €	602 059 €	232 166 €	62,77%
Remboursement de dette hors emprunt de refinancement (F)	73 192 €	75 649 €	78 194 €	80 830 €	70 558 €	68 496 €	70 769 €	6 433 €	6 465 €	6 498 €	3 654 €	-2 844 €	-43,77%
Epargne nette (G=E-F)	301 824 €	325 360 €	286 542 €	323 485 €	347 011 €	416 385 €	399 300 €	342 261 €	401 047 €	363 395 €	598 405 €	235 010 €	64,67%
Taux d'épargne nette (H=G/B)	22,97%	23,45%	21,00%	23,83%	24,81%	28,30%	26,54%	23,58%	26,40%	25,16%	35,29%		



CA 2018 - Budget Eau

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Dépenses hors opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	Evolution 2018/2017
		BP+BS+DM			
Charges à caractère général	608 089,16 €	680 900,00 €	646 217,37 €	94,9%	38 128,21 €
Charges de personnel	220 551,31 €	227 700,00 €	170 308,87 €	74,8%	-50 242,44 €
Autres charges de gestion courante	2 281,14 €	4 000,00 €	3 781,76 €	94,5%	1 500,62 €
Atténuations de produits	222 180,00 €	267 400,00 €	267 316,00 €	100,0%	45 136,00 €
Intérêts de la dette	69,11 €	100,00 €	36,63 €	36,6%	-32,48 €
Charges exceptionnelles	14 362,88 €	6 000,00 €	5 927,22 €	98,8%	-8 435,66 €
Dotations aux provisions	7 005,60 €	0,00 €	0,00 €		-7 005,60 €
Dépenses imprévues	0,00 €	8 600,00 €	0,00 €	0,0%	0,00 €
Sous-total (A)	1 074 539,20 €	1 194 700,00 €	1 093 587,85 €	91,5%	19 048,65 €

Opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	Evolution 2018/2017
		BP+BS+DM			
Virement à la section d'investissement	0,00 €	146 256,15 €	0,00 €	0,0%	0,00 €
Amortissements, cessions, stocks... (opérations d'ordre)	251 288,79 €	260 200,00 €	260 128,18 €	100,0%	8 839,39 €
Sous-total (B)	251 288,79 €	406 456,15 €	260 128,18 €	64,0%	8 839,39 €

Total général (C=A+B)	1 325 827,99 €	1 601 156,15 €	1 353 716,03 €	84,5%	27 888,04 €
------------------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	--------------	--------------------

Recettes de fonctionnement

Recettes hors opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	Evolution 2018/2017
		BP+BS+DM			
Produits des services	1 373 740,27 €	1 396 400,00 €	1 633 114,59 €	117,0%	259 374,32 €
Produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Produits exceptionnels	5 247,33 €	0,00 €	6,16 €		-5 241,17 €
Reprises sur amortissements et provisions	2 281,14 €	0,00 €	0,00 €		-2 281,14 €
Sous-total (D)	1 381 268,74 €	1 396 400,00 €	1 633 120,75 €	117,0%	251 852,01 €

Opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	Evolution 2018/2017
		BP+BS+DM			
Opérations comptables d'ordre	21 728,00 €	21 800,00 €	21 729,60 €	99,7%	1,60 €
Opérations comptables stocks	68 410,45 €	70 000,00 €	62 525,81 €	89,3%	-5 884,64 €
Sous-total (E)	90 138,45 €	91 800,00 €	84 255,41 €	91,8%	-5 883,04 €

Solde d'exécution reporté N-1 (F)	64 881,86 €	112 956,15 €	112 956,15 €	100,0%	48 074,29 €
-----------------------------------	-------------	--------------	--------------	--------	-------------

Total général (G=D+E+F)	1 536 289,05 €	1 601 156,15 €	1 830 332,31 €	114,3%	294 043,26 €
--------------------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	---------------	---------------------

Fonctionnement - Résultats de clôture au 31/12/2018 : **476 616,28 €**

CA 2018 - Budget Eau

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Dépenses hors opérations comptables	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %
	BP+BS+DM+RAR 2017		
Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	
Immobilisations corporelles	47 220,00 €	47 183,50 €	99,9%
Immobilisations en cours	396 840,15 €	351 969,87 €	88,7%
Remboursement du capital de la dette	3 700,00 €	3 653,88 €	98,8%
Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	
Sous-total (A)	447 760,15 €	402 807,25 €	90,0%

RAR 2018 En cours sur 2019	Taux de réalisation en % avec RAR
0,00 €	
0,00 €	99,9%
7 763,58 €	90,6%
0,00 €	98,8%
0,00 €	
7 763,58 €	91,7%

Opérations comptables	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %
	BP+BS+DM+RAR 2017		
Opérations d'ordre	21 800,00 €	21 729,60 €	99,7%
Sous-total (B)	21 800,00 €	21 729,60 €	99,7%

RAR 2018 En cours sur 2019	Taux de réalisation en % avec RAR
0,00 €	99,7%
0,00 €	99,7%

Solde d'exécution reporté N-1 (C)	34 400,91 €	34 400,91 €	100,0%
-----------------------------------	-------------	-------------	--------

Total général (D=A+B+C)	503 961,06 €	458 937,76 €	91,1%
--------------------------------	---------------------	---------------------	--------------

7 763,58 €

Recettes d'investissement

Recettes hors opérations comptables	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %
	BP+BS+DM+RAR 2017		
Affectation des résultats N-1	97 504,91 €	97 504,91 €	100,0%
Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	
Sous-total (E)	97 504,91 €	97 504,91 €	100,0%

RAR 2018 En cours sur 2019	Taux de réalisation en % avec RAR
0,00 €	100,0%
0,00 €	
0,00 €	100,0%

Opérations comptables	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %
	BP+BS+DM+RAR 2017		
Virement de la section de fonctionnement	146 256,15 €	0,00 €	0,0%
Opérations d'ordre	260 200,00 €	260 128,18 €	100,0%
Sous-total (F)	406 456,15 €	260 128,18 €	64,0%

RAR 2018 En cours sur 2019	Taux de réalisation en % avec RAR
0,00 €	0,0%
0,00 €	100,0%
0,00 €	64,0%

Solde d'exécution reporté N-1 (G)	0,00 €	0,00 €	
-----------------------------------	--------	--------	--

Total général (H=E+F+G)	503 961,06 €	357 633,09 €	71,0%
--------------------------------	---------------------	---------------------	--------------

0,00 €

Investissement - Résultats de clôture au 31/12/2018 : **-101 304,67 €**



Conseil Municipal du 25 février 2019

Compte Administratif 2018 - Budget Bois et Forêt

CA 2018 - Budget Bois et Forêt

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Dépenses hors opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	Evolution 2018/2017
		BP+BS+DM			
Charges à caractère général	121 858,13 €	156 000,00 €	146 728,42 €	94,1%	24 870,29 €
Charges de personnel	28 447,11 €	29 500,00 €	28 928,32 €	98,1%	481,21 €
Autres charges de gestion courante	200 100,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	100,0%	-100,00 €
Intérêts de la dette	2 906,12 €	2 800,00 €	2 708,46 €	96,7%	-197,66 €
Dépenses imprévues	0,00 €	12 237,56 €	0,00 €	0,0%	0,00 €
Sous-total (A)	353 311,36 €	400 537,56 €	378 365,20 €	94,5%	25 053,84 €

Opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	Evolution 2018/2017
		BP+BS+DM			
Virement à la section d'investissement	0,00 €	135 200,00 €	0,00 €	0,0%	0,00 €
Amortissements, cessions, stocks... (opérations d'ordre)	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Sous-total (B)	0,00 €	135 200,00 €	0,00 €	0,0%	0,00 €

Total général (C=A+B)	353 311,36 €	535 737,56 €	378 365,20 €	70,6%	25 053,84 €
------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	--------------	--------------------

Recettes de fonctionnement

Recettes hors opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	Evolution 2018/2017
		BP+BS+DM			
Produits des services	494 439,62 €	501 500,00 €	589 376,47 €	117,5%	94 936,85 €
Produits exceptionnels	189,60 €	0,00 €	0,00 €		-189,60 €
Sous-total (D)	494 629,22 €	501 500,00 €	589 376,47 €	117,5%	94 747,25 €

Opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	Evolution 2018/2017
		BP+BS+DM			
	0 €	0 €	0 €		0,00 €
Sous-total (E)	0 €	0 €	0 €		0,00 €

Solde d'exécution reporté N-1 (F)	0,00 €	34 237,56 €	34 237,56 €	100,0%	34 237,56 €
-----------------------------------	--------	-------------	-------------	--------	-------------

Total général (G=D+E+F)	494 629,22 €	535 737,56 €	623 614,03 €	116,4%	128 984,81 €
--------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------	---------------------

Fonctionnement - Résultats de clôture au 31/12/2018 : **245 248,83 €**

CA 2018 - Budget Bois et Forêt

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Dépenses hors opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	RAR 2018 En cours sur 2019	Taux de réalisation en % avec RAR
		BP+BS+DM+RAR 2017				
Immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours	49 722,50 €	146 394,50 €	81 779,30 €	55,9%	16 205,50 €	66,93%
Remboursement du capital de la dette	14 013,16 €	14 300,00 €	14 210,37 €	99,4%		99,37%
Sous-total (A)	63 735,66 €	160 694,50 €	95 989,67 €	59,7%	16 205,50 €	69,82%
Opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	RAR 2018 En cours sur 2019	Taux de réalisation en % avec RAR
		BP+BS+DM+RAR 2017				
					0,00 €	
Sous-total (B)	0,00 €	0 €	0,00 €		0,00 €	
Solde d'exécution reporté N-1 (C)	32 519,34 €	81 585,80 €	81 585,80 €	100,0%	0,00 €	
Total général (D=A+B+C)	96 255,00 €	242 280,30 €	177 575,47 €	73,3%	16 205,50 €	

Recettes d'investissement

Recettes hors opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	RAR 2018 En cours sur 2019	Taux de réalisation en % avec RAR
		BP+BS+DM+RAR 2017				
Affectation des résultats N-1	14 669,20 €	107 080,30 €	107 080,30 €	100,0%		100,0%
Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Sous-total (E)	14 669,20 €	107 080 €	107 080,30 €	100,0%	0,00 €	100,0%
Opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	RAR 2018 En cours sur 2019	Taux de réalisation en % avec RAR
		BP+BS+DM+RAR 2017				
Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	135 200,00 €	0,00 €	0,0%		0,0%
Emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Sous-total (F)	0,00 €	135 200 €	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
Solde d'exécution reporté N-1 (G)	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Total général (H=E+F+G)	14 669,20 €	242 280 €	107 080,30 €	44,2%	0,00 €	

Investissement - Résultats de clôture au 31/12/2018 : **-70 495,17 €**



Conseil Municipal du 25 février 2019

Compte Administratif 2018 - Budget Locations Immobilières

CA 2018 - Budget Locations Immobilières

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Dépenses hors opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	Evolution 2018/2017
		BP+BS+DM			
Charges à caractère général	123 009,57 €	154 000,00 €	137 493,75 €	89,3%	14 484,18 €
Autres charges de gestion courante	3 246,84 €	2 300,00 €	0,00 €	0,0%	-3 246,84 €
Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Sous-total (A)	126 256,41 €	156 300,00 €	137 493,75 €	88,0%	11 237,34 €

Opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	Evolution 2018/2017
		BP+BS+DM			
	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Sous-total (B)	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €

Total général (C=A+B)	126 256,41 €	156 300,00 €	137 493,75 €	88,0%	11 237,34 €
------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	--------------	--------------------

Recettes de fonctionnement

Recettes hors opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	Evolution 2018/2017
		BP+BS+DM			
Produits des services	236,11 €	500,00 €	0,00 €	0,0%	-236,11 €
Autres produits de gestion courante	126 020,30 €	155 800,00 €	137 493,75 €	88,3%	11 473,45 €
Sous-total (D)	126 256,41 €	156 300,00 €	137 493,75 €	88,0%	11 237,34 €

Opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	Evolution 2018/2017
		BP+BS+DM			
	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Sous-total (E)	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €

Total général (F=D+E)	126 256,41 €	156 300,00 €	137 493,75 €	88,0%	11 237,34 €
------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	--------------	--------------------

Fonctionnement - Résultats de clôture au 31/12/2018 : 0,00 €



Conseil Municipal du 25 février 2019

Compte Administratif 2018 - Budget ZAC des Epinettes

CA 2018 - Budget ZAC Epinettes

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Dépenses hors opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	Evolution 2018/2017
		BP+BS+DM			
Charges à caractère général	3 386,40 €	1 362 894,59 €	21 713,18 €	1,6%	18 326,78 €
Sous-total (A)	3 386,40 €	1 362 894,59 €	21 713,18 €	1,6%	18 326,78 €

Opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018 BP+BS+DM	CA 2018	Taux de réalisation en %	Evolution 2018/2017
Opérations comptables stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Sous-total (B)	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €

Total général (C=A+B)	3 386,40 €	1 362 894,59 €	21 713,18 €	1,6%	18 326,78 €
------------------------------	-------------------	-----------------------	--------------------	-------------	--------------------

Recettes de fonctionnement

Recettes hors opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	Evolution 2018/2017
		BP+BS+DM			
Produits des services	513 756,50 €	0,00 €	0,00 €		-513 756,50 €
Sous-total (D)	513 756,50 €	0,00 €	0,00 €		-513 756,50 €

Opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018 BP+BS+DM	CA 2018	Taux de réalisation en %	Evolution 2018/2017
Opérations comptables stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Sous-total (E)	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €

Solde d'exécution reporté N-1 (F)	852 524,49 €	1 362 894,59 €	1 362 894,59 €	100,0%	510 370,10 €
-----------------------------------	--------------	----------------	----------------	--------	--------------

Total général (G=D+E+F)	1 366 280,99 €	1 362 894,59 €	1 362 894,59 €	100,0%	-3 386,40 €
--------------------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	---------------	--------------------

Fonctionnement - Résultats de clôture au 31/12/2018 : **1 341 181,41 €**

CA 2018 - Budget ZAC Epinettes

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Dépenses	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	RAR 2018 En cours sur 2019
		BP+BS+DM + RAR 2017			
Remb emprunt (avance budget principal)	0,00 €	1 221 484,07 €	600 000,00 €	49,1%	
Sous-total (A)	0,00 €	1 221 484,07 €	600 000,00 €	49,1%	0,00 €

Opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	RAR 2018 En cours sur 2019
		BP+BS+DM + RAR 2017			
Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Sous-total (B)	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €

Total général (C=A+B)	0,00 €	1 221 484,07 €	600 000,00 €	49,1%	0,00 €
------------------------------	---------------	-----------------------	---------------------	--------------	---------------

Recettes d'investissement

Recettes	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	RAR 2018 En cours sur 2019
		BP+BS+DM + RAR 2017			
Emprunt	0 €	0 €	0 €		0,00 €
Sous-total (D)	0 €	0 €	0 €		0,00 €

Recettes hors opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	RAR 2018 En cours sur 2019
		BP+BS+DM + RAR 2017			
Opérations d'ordre					
Sous-total (E)	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €

Solde d'exécution reporté N-1 (F)	1 221 484,07 €	1 221 484,07 €	1 221 484,07 €	100,0%	
-----------------------------------	----------------	----------------	----------------	--------	--

Total général (G=D+E+F)	1 221 484,07 €	1 221 484,07 €	1 221 484,07 €	100,0%	0,00 €
--------------------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	---------------	---------------

Investissement - Résultats de clôture au 31/12/2018 : **621 484,07 €**



Conseil Municipal du 25 février 2019

Compte Administratif 2018 Budget Lotissement Plans Battelin

CA 2018 - Budget Lotissement Plans Battelin

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Dépenses hors opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	Evolution 2018/2017
		BP+BS+DM			
Charges à caractère général	3 970 €	200 000,00 €	0,00 €	0,0%	-3 970,00 €
Sous-total (A)	3 970 €	200 000,00 €	0 €	0,0%	-3 970,00 €

Opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	Evolution 2018/2017
		BP+BS+DM			
Opérations comptables stocks	0,00 €	3 970,00 €	3 970,00 €	100,0%	3 970,00 €
Sous-total (B)	0,00 €	3 970,00 €	3 970,00 €	100,0%	3 970,00 €

Total général (C=A+B)	3 970,00 €	203 970,00 €	3 970,00 €	1,9%	0,00 €
------------------------------	-------------------	---------------------	-------------------	-------------	---------------

Recettes de fonctionnement

Recettes hors opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	Evolution 2018/2017
		BP+BS+DM			
Produits des services	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Sous-total (D)	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €

Opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	Evolution 2018/2017
		BP+BS+DM			
Opérations comptables stocks	3 970,00 €	203 970,00 €	3 970,00 €	1,9%	0,00 €
Sous-total (E)	3 970,00 €	203 970,00 €	3 970,00 €	1,9%	0,00 €

Solde d'exécution reporté N-1 (F)	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
-----------------------------------	--------	--------	--------	--	--------

Total général (G=D+E+F)	3 970,00 €	203 970,00 €	3 970,00 €	1,9%	0,00 €
--------------------------------	-------------------	---------------------	-------------------	-------------	---------------

Fonctionnement - Résultats de clôture au 31/12/2018 : 0,00 €

CA 2018 - Budget Lotissement Plans Battelin

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Dépenses	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	RAR 2018 En cours sur 2019
		BP+BS+DM + RAR 2017			
Remb emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Sous-total (A)	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €

Opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	RAR 2018 En cours sur 2019
		BP+BS+DM + RAR 2017			
Opérations d'ordre	3 970,00 €	203 970,00 €	3 970,00 €	1,9%	
Sous-total (B)	3 970,00 €	203 970,00 €	3 970,00 €	1,9%	0,00 €

Solde d'exécution reporté N-1 (C)	0,00 €	3 970,00 €	3 970,00 €	100,0%	
-----------------------------------	--------	------------	------------	--------	--

Total général (D=A+B+C)	3 970,00 €	207 940,00 €	7 940,00 €	3,8%	
--------------------------------	-------------------	---------------------	-------------------	-------------	--

Recettes d'investissement

Recettes	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	RAR 2018 En cours sur 2019
		BP+BS+DM + RAR 2017			
Emprunt	0 €	203 970 €	0 €	0,0%	
Sous-total (E)	0 €	203 970 €	0 €	0,0%	0,00 €

Recettes hors opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	RAR 2018 En cours sur 2019
		BP+BS+DM + RAR 2017			
Opérations d'ordre	0,00 €	3 970,00 €	3 970,00 €	100,0%	
Sous-total (F)	0,00 €	3 970,00 €	3 970,00 €	100,0%	0,00 €

Solde d'exécution reporté N-1 (G)	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
-----------------------------------	--------	--------	--------	--	--

Total général (H=E+F+G)	0,00 €	207 940,00 €	3 970,00 €	1,9%	
--------------------------------	---------------	---------------------	-------------------	-------------	--

Investissement - Résultats de clôture au 31/12/2018 : **-3 970,00 €**



Conseil Municipal du 25 février 2019

Compte Administratif 2018 Budget Lotissement Montaigne

CA 2018 - Budget Lotissement Montaigne

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Dépenses hors opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	Evolution 2018/2017
		BP+BS+DM			
Charges à caractère général	2 982 €	800 000 €	8 557 €	1,1%	5 575,00 €
Sous-total (A)	2 982 €	800 000,00 €	8 557 €	1,1%	5 575,00 €

Opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	Evolution 2018/2017
		BP+BS+DM			
Opérations comptables stocks	0,00 €	2 982,00 €	2 982,00 €	100,0%	2 982,00 €
Sous-total (B)	0,00 €	2 982,00 €	2 982,00 €	100,0%	2 982,00 €

Total général (C=A+B)	2 982,00 €	802 982,00 €	11 539,00 €	1,4%	8 557,00 €
------------------------------	-------------------	---------------------	--------------------	-------------	-------------------

Recettes de fonctionnement

Recettes hors opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	Evolution 2018/2017
		BP+BS+DM			
Produits des services	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Sous-total (D)	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €

Opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	Evolution 2018/2017
		BP+BS+DM			
Opérations comptables stocks	2 982,00 €	802 982,00 €	11 539,00 €	1,4%	8 557,00 €
Sous-total (E)	2 982,00 €	802 982,00 €	11 539,00 €	1,4%	8 557,00 €

Solde d'exécution reporté N-1 (F)	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
-----------------------------------	--------	--------	--------	--	--------

Total général (G=D+E+F)	2 982,00 €	802 982,00 €	11 539,00 €	1,4%	8 557,00 €
--------------------------------	-------------------	---------------------	--------------------	-------------	-------------------

Fonctionnement - Résultats de clôture au 31/12/2018 : **0,00 €**

CA 2018 - Budget Lotissement Montaigne

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Dépenses	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	RAR 2018 En cours sur 2019
		BP+BS+DM + RAR 2017			
Remb emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Sous-total (A)	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	RAR 2018 En cours sur 2019
		BP+BS+DM + RAR 2017			
Opérations d'ordre	2 982,00 €	802 982,00 €	11 539,00 €	1,4%	
Sous-total (B)	2 982,00 €	802 982,00 €	11 539,00 €	1,4%	0,00 €
Solde d'exécution reporté N-1 (C)	0,00 €	2 982,00 €	2 982,00 €	100,0%	
Total général (D=A+B+C)	2 982,00 €	805 964,00 €	14 521,00 €	1,8%	

Recettes d'investissement

Recettes	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	RAR 2018 En cours sur 2019
		BP+BS+DM + RAR 2017			
Emprunt	0 €	802 982 €	0 €	0,0%	
Sous-total (E)	0 €	802 982 €	0 €	0,0%	0,00 €
Recettes hors opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	RAR 2018 En cours sur 2019
		BP+BS+DM + RAR 2017			
Opérations d'ordre	0,00 €	2 982,00 €	2 982,00 €	100,0%	
Sous-total (F)	0,00 €	2 982,00 €	2 982,00 €	100,0%	0,00 €
Solde d'exécution reporté N-1 (G)	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Total général (H=E+F+G)	0,00 €	805 964,00 €	2 982,00 €	0,4%	

Investissement - Résultats de clôture au 31/12/2018 : **-11 539,00 €**



Conseil Municipal du 25 février 2019

Compte Administratif 2018 Budget ZAC Aménagement Ilot St Pierre

CA 2018 - Budget ZAC Aménagement Ilot St Pierre

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Dépenses hors opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	Evolution 2018/2017
		BP+BS+DM			
Charges à caractère général	71 158,18 €	0,00 €	0,00 €		-71 158,18 €
Sous-total (A)	71 158,18 €	0,00 €	0,00 €		-71 158,18 €
Opérations comptables	CA 2017	0	CA 2018	Taux de réalisation en %	Evolution 2018/2017
		BP+BS+DM			
Opérations comptables stocks	0,00 €	66 893,41 €	66 893,41 €	100,0%	66 893,41 €
Sous-total (B)	0,00 €	66 893,41 €	66 893,41 €	100,0%	66 893,41 €
Solde d'exécution reporté N-1 (C)	0,00 €	4 264,77 €	4 264,77 €	100,0%	4 264,77 €
Total général (D=A+B+C)	71 158,18 €	71 158,18 €	71 158,18 €	100,0%	0,00 €

Recettes de fonctionnement

Recettes hors opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	Evolution 2018/2017
		BP+BS+DM			
Produits des services	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Produits exceptionnels	0,00 €	71 158,18 €	71 158,18 €	100,0%	71 158,18 €
Sous-total (D)	0,00 €	71 158,18 €	71 158,18 €	100,0%	71 158,18 €
Opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	Evolution 2018/2017
		BP+BS+DM			
Opérations comptables stocks	66 893,41 €	0,00 €	0,00 €		-66 893,41 €
Sous-total (E)	66 893,41 €	0,00 €	0,00 €		-66 893,41 €
Solde d'exécution reporté N-1 (F)	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Total général (G=D+E+F)	66 893,41 €	71 158,18 €	71 158,18 €	100,0%	4 264,77 €

Fonctionnement - Résultats de clôture au 31/12/2018 : 0,00 €

CA 2018 - Budget ZAC Aménagement Ilot St Pierre

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Dépenses	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	RAR 2018 En cours sur 2019
		BP+BS+DM + RAR 2017			
Remb emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Sous-total (A)	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	RAR 2018 En cours sur 2019
		BP+BS+DM + RAR 2017			
Opérations d'ordre	66 893,41 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Sous-total (B)	66 893,41 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Solde d'exécution reporté N-1 (C)	0,00 €	66 893,41 €	66 893,41 €	100,0%	
Total général (D=A+B+C)	66 893,41 €	66 893,41 €	66 893,41 €	100,0%	

Recettes d'investissement

Recettes	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	RAR 2018 En cours sur 2019
		BP+BS+DM + RAR 2017			
Emprunt	0 €	0 €	0 €		0,00 €
Sous-total (D)	0 €	0 €	0 €		0,00 €
Recettes hors opérations comptables	CA 2017	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	RAR 2018 En cours sur 2019
		BP+BS+DM + RAR 2017			
Opérations d'ordre	0,00 €	66 893,41 €	66 893,41 €	100,0%	
Sous-total (E)	0,00 €	66 893,41 €	66 893,41 €	100,0%	0,00 €
Solde d'exécution reporté N-1 (F)	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Total général (G=D+E+F)	0,00 €	66 893,41 €	66 893,41 €	100,0%	

Investissement - Résultats de clôture au 31/12/2018 : 0,00 €



Conseil Municipal du 25 février 2019

Compte Administratif 2018 - Budget Restaurant municipal

CA 2018 - Budget Restaurant municipal

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Dépenses hors opérations comptables	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %
	BP+BS+DM		
Charges à caractère général	25 900,00 €	12 099,72 €	46,7%
Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	
Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	
Sous-total (A)	25 900,00 €	12 099,72 €	46,7%

Opérations comptables	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %
	BP+BS+DM		
	0,00 €	0,00 €	
Sous-total (B)	0,00 €	0,00 €	

Total général (C=A+B)	25 900,00 €	12 099,72 €	46,7%
------------------------------	--------------------	--------------------	--------------

Recettes de fonctionnement

Recettes hors opérations comptables	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %
	BP+BS+DM		
Produits des services	0,00 €	0,00 €	
Autres produits de gestion courante	25 900,00 €	12 099,72 €	46,7%
Sous-total (D)	25 900,00 €	12 099,72 €	46,7%

Opérations comptables	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %
	BP+BS+DM		
	0,00 €	0,00 €	
Sous-total (E)	0,00 €	0,00 €	

Total général (F=D+E)	25 900,00 €	12 099,72 €	46,7%
------------------------------	--------------------	--------------------	--------------

Fonctionnement - Résultats de clôture au 31/12/2018 : 0,00 €

CA 2018 - Budget Restaurant municipal

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Dépenses	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	RAR 2018 En cours sur 2019
	BP+BS+DM + RAR 2017			
Immobilisations en cours	4 500,00 €	0,00 €	0,0%	
Remb emprunt	0,00 €	0,00 €		
Sous-total (A)	4 500,00 €	0,00 €	0,0%	0,00 €

Opérations comptables	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	RAR 2018 En cours sur 2019
	BP+BS+DM + RAR 2017			
Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Sous-total (B)	0,00 €	0,00 €		0,00 €

Solde d'exécution reporté N-1 (C)	0,00 €	0,00 €		
-----------------------------------	--------	--------	--	--

Total général (D=A+B+C)	4 500,00 €	0,00 €	0,0%	
--------------------------------	-------------------	---------------	-------------	--

Recettes d'investissement

Recettes	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	RAR 2018 En cours sur 2019
	BP+BS+DM + RAR 2017			
Emprunt	4 500 €	0 €	0,0%	0,00 €
Sous-total (D)	4 500 €	0 €	0,0%	0,00 €

Recettes hors opérations comptables	Prévisions 2018	CA 2018	Taux de réalisation en %	RAR 2018 En cours sur 2019
	BP+BS+DM + RAR 2017			
Opérations d'ordre				
Sous-total (E)	0,00 €	0,00 €		0,00 €

Solde d'exécution reporté N-1 (F)	0,00 €	0,00 €		
-----------------------------------	--------	--------	--	--

Total général (G=D+E+F)	4 500,00 €	0,00 €	0,0%	
--------------------------------	-------------------	---------------	-------------	--

Investissement - Résultats de clôture au 31/12/2018 : 0,00 €



Comptes Administratifs 2018 – Rapport synthétique

Introduction

Le Compte Administratif (CA) 2018 rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses (mandats) et des recettes (titres) de la Ville de Pontarlier entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018. Il est en parfaite concordance avec le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier Municipal.

Ce compte administratif donne lecture de la gestion de la collectivité et des politiques menées en faveur des Pontissaliens.

1. Budget principal

1.1. Résultats de l'exercice

Trois étapes successives permettent d'évaluer les résultats de l'exercice : au résultat de l'exécution doivent être additionnés les résultats reportés de 2017, ce qui permet d'obtenir le résultat de clôture. A ce dernier s'ajoutent les restes à réaliser de la section de fonctionnement et d'investissement (les reports) afin de déterminer le résultat final.

1.1.1. Résultat d'exécution

Libellé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Titres de recettes émis <i>A</i>	23 116 368.76 €	11 983 453.56 €	35 099 822.32 €
Mandats émis <i>B</i>	19 926 524.92 €	11 802 215.61 €	31 728 740.53 €
Solde d'exécution <i>C=A-B</i>	3 189 843.84 €	181 237.95 €	3 371 081.79 €

Le résultat comptable de l'exercice présente un excédent total de près 3,4 M€.

1.1.2. Résultat de clôture

Le résultat de clôture reprend les réalisations de l'année et les résultats de l'année précédente, avant les restes à réaliser.

Libellé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Solde d'exécution 2018 <i>C</i>	3 189 843.84 €	181 237.95 €	3 371 081.79 €
Résultats reportés de 2017 <i>D</i>	1 900 917.45 €	-2 557 175.30 €	-656 257.85 €
Résultat de clôture <i>E=C+D</i>	5 090 761.29 €	-2 375 937.35 €	2 714 823.94 €

Le résultat de clôture présente un excédent de fonctionnement de 5,1M€ et un déficit d'investissement de 2.4M€ d'où un excédent de 2,7 M€.

1.1.3. Résultat final

Le résultat final ajoute au résultat de clôture les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Les restes à réaliser correspondent :

- aux dépenses d'investissement engagées (engagement juridique) non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- aux dépenses de fonctionnement engagées, dont le service fait n'a pu être constaté au 31 décembre de l'exercice ;
- aux recettes d'investissement, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes (justifiées par des arrêtés attributifs de subventions notamment) ;
- aux recettes de fonctionnement engagées, dont le service fait n'a pu être constaté au 31 décembre de l'exercice.

Libellé		Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Résultat de clôture	<i>E</i>	5 090 761.29 €	-2 375 937.35 €	2 714 823.94 €
Restes à réaliser	<i>F=H-G</i>	-14 260.00 €	-1 361 074.92 €	-1 375 334.92 €
Dépenses	<i>G</i>	14 260.00 €	1 402 474.92 €	1 416 734.92
Recettes	<i>H</i>	0.00 €	41 400.00 €	41 400.00
Résultat final	<i>I=E-F</i>	5 105 021.29 €	-3 737 012.27 €	1 339 489.02 €

Ainsi, le résultat final s'élève à plus de 1.3 M€.

1.2. Grands équilibres – Budget principal

1.2.1. Epargne brute et épargne nette

L'épargne brute 2018 appelée aussi capacité d'autofinancement brute s'élève à 3.8M€. Elle est en augmentation de 191K€ par rapport à 2017.

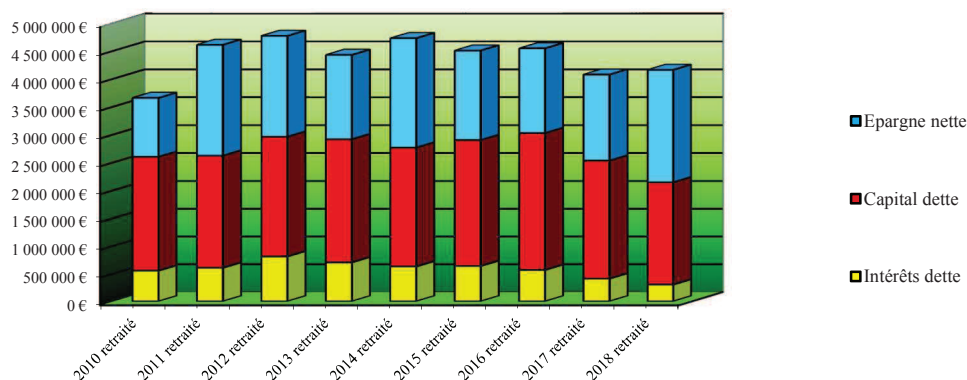
L'épargne brute (excédent entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement) est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement et prioritairement au remboursement du capital de la dette. En 2018, l'épargne brute a permis à la Ville de :

- rembourser le capital de la dette (1,8M€) ;
- de participer au financement des investissements (2M€).

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des annuités de la dette. Elle permet de mesurer l'épargne disponible pour financer les nouveaux investissements. Elle s'établit donc à 2 M€, comme indiqué ci-dessus, au 31 décembre 2018. Son taux (épargne nette / recettes réelles de fonctionnement) s'élève à près de 9% et reste très satisfaisant. Il permet de connaître la part des recettes de fonctionnement affectées aux nouveaux investissements.

Evolution de l'épargne nette des exercices 2010 à 2018 - Budget général

	C.A 2010 retraité	C.A 2011 retraité	C.A 2012 retraité	C.A 2013 retraité	C.A 2014 retraité	C.A 2015 retraité	C.A 2016 retraité	C.A 2017 retraité	C.A 2018 retraité	Evolution 18/17	
										masse	%
Dépenses de gestion (A) <i>dont frais de personnel</i>	16 761 386 € 9 253 697 €	16 721 707 € 9 306 620 €	17 152 286 € 9 527 648 €	17 745 288 € 9 617 626 €	17 883 308 € 9 721 234 €	18 141 471 € 9 630 537 €	17 527 041 € 9 582 902 €	17 976 178 € 9 621 935 €	18 536 802 € 9 622 607 €	560 624 € 672 €	3,12%
Recettes réelles de fonctionnement (B)	20 416 895 €	21 330 321 €	21 921 340 €	22 172 036 €	22 608 849 €	22 646 538 €	22 071 478 €	22 051 568 €	22 695 631 €	644 062 €	2,92%
Epargne de gestion (C=B-A)	3 655 509 €	4 608 614 €	4 769 054 €	4 426 749 €	4 725 541 €	4 505 067 €	4 544 437 €	4 075 391 €	4 158 829 €	83 438 €	2,05%
Intérêts de la dette hors indemnités compensatrices liées à réaménagement (D)	553 888 €	605 582 €	810 234 €	702 439 €	628 094 €	636 546 €	566 906 €	410 423 €	302 482 €	-107 942 €	-26,30%
Epargne brute (E=C-D)	3 101 620 €	4 003 032 €	3 958 821 €	3 724 309 €	4 097 446 €	3 868 521 €	3 977 532 €	3 664 967 €	3 856 347 €	191 380 €	5,22%
Remboursement de dette hors emprunt de refinancement (F)	2 047 665 €	2 016 919 €	2 151 481 €	2 214 188 €	2 139 265 €	2 265 553 €	2 460 945 €	2 123 035 €	1 841 657 €	-281 378 €	-13,25%
Epargne nette (G=E-F)	1 053 956 €	1 986 113 €	1 807 340 €	1 510 121 €	1 958 181 €	1 602 968 €	1 516 586 €	1 541 932 €	2 014 691 €	472 758 €	30,66%
Taux d'épargne nette (H=G/B)	4,91%	9,31%	8,24%	6,81%	8,66%	7,08%	6,87%	6,99%	8,88%		



1.2.2. Capacité de désendettement

Ce ratio théorique mesure la solvabilité d'une collectivité. Il correspond au nombre d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser l'intégralité de son stock de dette en supposant que cette dernière y affecte l'intégralité de son épargne brute.

Capital Restant Dû au 31/12/2018	<i>A</i>	15 359 912 €
Epargne brute au 31/12/2018	<i>B</i>	3 856 347 €
Capacité de désendettement	<i>C=B/A</i>	4.0 années

La capacité de désendettement de la Ville de Pontarlier s'établit à 4 ans. Ce ratio est très favorable.

1.2.3. Ressources d'investissement hors emprunts

Plusieurs éléments ont permis à la collectivité de dégager des ressources d'investissement hors emprunt, à savoir :

- la recherche de financements auprès des partenaires pour 496K€ ;
- le produit reversé des amendes de police pour 220K€ ;
- le versement du Fonds de Compensation de la TVA relatif aux investissements de l'exercice 2017 pour 743K€ ;
- la taxe d'aménagement pour 354K€ ;
- l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2017 en investissement pour 4.4M€ ;
- le remboursement d'une partie de l'avance faite par le budget principal au budget ZAC des Epinettes.

	Epargne nette	2 014 691 €
Subventions et autres recettes d'investissement (Restes à Réaliser inclus)		757 954 €
FCTVA et taxe d'aménagement		1 096 948 €
Affectation du résultat de fonctionnement 2017		4 405 923 €
Remboursement de l'avance faite par le budget principal au budget ZAC des Epinettes		600 000 €
Ressources d'investissement hors emprunt		8 875 515 €

Les dépenses d'investissement hors remboursement du capital de la dette s'élèvent à 11M€, ce qui traduit un besoin de financement par emprunt égal à 2.1M€, soit un taux de financement des investissements par l'emprunt de près de 20%.

Ressources d'investissement hors emprunt	8 875 515 €
Dépenses réelles d'investissement (hors capital dette) (Restes à Réaliser inclus)	11 025 404 €
Besoin de financement des investissements de l'exercice	2 149 889 €

1.2.4. Evolution de l'endettement de la Ville

En 2018, la Ville de Pontarlier a contracté un emprunt de 4.04M€. L'encours de la dette s'élève à 15.36 M€ au 31 décembre 2018.

1.2.5. Ratios Ville – CA 2018

Ratios VILLE CA 2018

Informations financières - Ratios		CA 2018	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement (hors txv en régie)/Population	1 026.10 €	1 116.00 €
2	Produit des impositions directes (recettes du compte 731)/Population	617.80 €	550.00 €
3	Recettes réelles de fonctionnement/Population	1 255.72 €	1 295.00 €
4	Dépenses d'équipement brut (20, 21 ,23)/Population	484.27 €	300.00 €
5	Encours de la dette (CRD au 31/12)/Population	845.48 €	893.00 €
6	DGF (Compte 741)/Population	89.37 €	177.00 €
7	Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	50.90%	54.60%
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/Recettes réelles de fonctionnement	89.79%	93.20%
9	Dépenses d'équipement brut/Recettes réelles de fonctionnement	38.57%	26.88%
10	Encours de la dette/Recettes réelles de fonctionnement	67.33%	68.96%

Source : les comptes des communes 2017 - DGCL

1.3. Section de fonctionnement - Analyse détaillée 2018 – Budget principal

1.3.1. Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement de 2010 à 2018 (hors intérêts de la dette)

Années	DRF	Variation en %	RRF retraitées	Variation en %	Variation en % RRF/DRF
2010	16 761 386 €	-0.23%	20 416 895 €	2.08%	2.31%
2011	16 721 707 €	-0.24%	21 330 321 €	4.47%	4.71%
2012	17 152 286 €	2.57%	21 921 340 €	2.77%	0.20%
2013	17 745 288 €	3.46%	22 172 036 €	1.14%	-2.31%
2014	17 883 308 €	0.78%	22 608 849 €	1.97%	1.19%
2015	18 141 471 €	1.44%	22 646 538 €	0.17%	-1.28%
2016	17 527 041 €	-3.39%	22 071 478 €	-2.54%	0.85%
2017	17 976 178 €	2.56%	22 051 568 €	-0.09%	-2.65%
2018	18 536 802 €	3.12%	22 695 631 €	2.92%	-0.20%

Ciseau

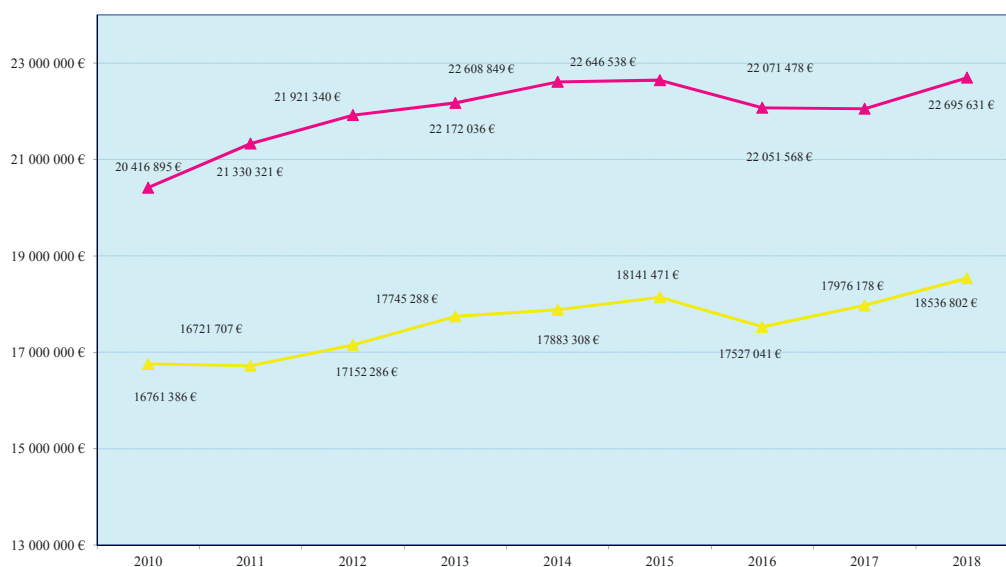
Ciseau

Ciseau

Ciseau

Les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette ont augmenté de 3.12% alors que les recettes ont augmenté de 2.92% : on constate donc un effet de ciseau.

Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement
Période 2003-2018



1.3.2. Analyse des dépenses de fonctionnement – Budget principal

Dépenses	Année 2018			Pour mémoire		
	Prévisions	Réalisé	Taux de réalisation	CA 2017	Evolution 2018/2017	
					en €	en %
Charges à caractère général	5 487 400 €	5 269 257 €	96%	4 904 576 €	364 681 €	7.4%
Charges de personnel	10 126 200 €	9 622 607 €	95%	9 621 935 €	672 €	0.0%
Atténuations de produits	233 000 €	232 726 €	100%	199 474 €	33 252 €	16.7%
Autres charges de gestion courante	3 474 300 €	3 379 253 €	97%	3 218 455 €	160 798 €	5.0%
Charges financières	309 200 €	302 482 €	98%	410 423 €	-107 942 €	-26.3%
Charges exceptionnelles	48 600 €	32 959 €	68%	29 305 €	3 654 €	12.5%
Dotations aux provisions	2 500 €	0 €	0%	2 432 €	-2 432 €	-100.0%
Dépenses imprévues	229 617 €	0 €	0%	0 €	0 €	
Total dépenses réelles (A)	19 910 817 €	18 839 283 €	95%	18 386 601 €	452 682 €	2.5%
Dotations aux amortissements	1 052 000 €	1 087 242 €		1 454 408 €	-367 167 €	
Virement à la section d'investissement	4 088 100 €				0 €	
Total dépenses d'ordre (B)	5 140 100 €	1 087 242 €		1 454 408 €	-367 167 €	
Total (A+B)	25 050 917 €	19 926 525 €		19 841 009 €	85 516 €	

Les dépenses de fonctionnement (mouvements réels) ont été exécutées à 95% du prévisionnel 2018. Elles sont en augmentation de 453K€ par rapport à 2017.

➤ Charges à caractère général

Elles s'élèvent à 5 269K€ et représentent 28% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en augmentation de 7.4% par rapport à 2017 soit en hausse de 365K€.

Dans ce chapitre, figurent notamment :

- les dépenses de fluides, énergie et carburants : dépenses s'élevant à 1 521K€ en 2018, en augmentation de 298K€ par rapport à 2017 (réseau de chaleur urbain : +298K€ ; carburant : +38K€ ; électricité-gaz : -35K€, combustibles -3K€)

- les dépenses d'entretien et de réparations du patrimoine : dépenses s'établissant à 1 098K€ pour 2018, en diminution de 112K€ par rapport à 2017 (entretien de bâtiments -56K€ ; entretien de terrains -39K€ ; stocks -29K€ ; petits équipements -27K€ ; entretien autres matériels -21K€ ; nettoyage locaux -5K€ ; fournitures diverses +51K€ ; vêtements de travail +5K€ ; fournitures de voirie +5K€ ; entretien matériel roulant +4K€) ;
- les frais généraux (hors déficit budget locations immobilières, hors admissions en non-valeur et créances éteintes, hors dépenses exceptionnelles) représentent 952.1K€ en 2018, stables par rapport à 2017 ;
- les assurances : dépenses s'élevant à 209.8K€, en diminution de 2.6K€ par rapport à 2017 ;
- les impôts représentent 176.7K€ en stagnation par rapport à 2017 ;
- les prestations de services s'établissent à 125.9K€ et sont en augmentation de 9.1K€ (animations diverses +4.4K€ ; logiciel gestion dette...)
- les dépenses relatives aux réceptions, fêtes et cérémonies représentent 78.4K€ ;
- les dépenses de maintenance représentent 135.5K€ et sont en augmentation de 57K€ par rapport à 2017 (maintenances techniques chaudières, génie climatique, légionnelles +48K€ ; maintenance logiciels et copieurs +6K€ ; maintenance système dégivrage place Becquerel +3K€) ;
- les dépenses d'eau et d'assainissement représentent 142K€ et sont en augmentation de 39.4K€ par rapport à 2017 ;
- la prestation des Francas qui s'établit à 560.6K€ en 2018 ;
- la restauration scolaire représente 51.5K€ en 2018 ;
- les cotisations à divers organismes s'élèvent à 31.2K€ en 2018 ;
- les dépenses relatives à l'évènementiel s'élèvent à 189.7K€ en diminution de 5.1K€ par rapport à 2017.

➤ Charges de personnel

Les dépenses de personnel restent stables entre 2018 et 2017. Elles s'établissent à 9.62M€ en 2018 et représentent 51% des dépenses réelles de fonctionnement. Pour mémoire, la moyenne nationale de la strate, pour ce ratio est de 54.6%¹.

➤ Atténuations de produits

Dans le cadre de la réforme de la Taxe Professionnelle, le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources a été créé. Son objectif est de garantir à toutes les collectivités le même montant de ressources avant et après la réforme de la Taxe Professionnelle.

Aussi, depuis 2011, la Ville de Pontarlier contribue à ce fonds à hauteur de 120.1K€. Ce montant est figé.

En revanche, ce chapitre budgétaire connaît une augmentation de 33.2K€ principalement due au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Jusqu'en 2016, la CCGP a pris en charge l'intégralité du FPIC pour l'ensemble intercommunal du Grand Pontarlier. A partir de 2017, il a été décidé que les communes y participent à hauteur de 15% de la part communale du Fonds. Pour 2018, les communes ont participé à hauteur de 20% de la part communale du FPIC. La participation de la Ville de Pontarlier s'est ainsi établie à 111.5K€.

¹ Source : « les comptes des communes en 2017 » - Direction Générale des Collectivités Locales

➤ Autres charges de gestion courante

D'un montant de 3 379.3 K€, soit 18% des dépenses réelles de fonctionnement, elles sont constituées principalement :

- de la subvention versée par la Ville au CCAS (1 447.8K€);
- des subventions récurrentes aux associations (1 014.4K€) ;
- des dépenses relatives à la DSP transport urbains (528.5K€) ;
- des dépenses relatives aux élus (218.1K€) ;
- de la prise en charge du déficit du budget des locations immobilières (101.4K€) ;
- des subventions relatives à l'évènementiel 2018 (51.4K€) ;
- des dépenses relatives aux admissions en non-valeur et créances éteintes (13.8K€).

➤ Charges financières

Les charges financières sont en diminution de près de 108K€ par rapport à 2017.

Elles se ventilent comme suit :

	CA 2018	CA 2017	Evolution 2018/2017
Intérêts de la dette	304 293 €	364 597 €	-60 304 €
Intérêts Courus Non Echus	-6 211 €	-12 720 €	6 510 €
Pertes de change	0 €	57 847 €	-57 847 €
Autres charges financières	4 400 €	700 €	3 700 €
Total	302 482 €	410 423 €	-107 942 €

➤ Charges exceptionnelles

Elles représentent 32.9K€ et sont en augmentation de 3.6K€ par rapport à 2017. Il s'agit principalement de titres annulés sur exercices antérieurs et de versement de bourses et prix.

1.3.3. Analyse des recettes de fonctionnement – Budget principal

Recettes	Année 2018			Pour mémoire		
	Prévisions	Réalisé	Taux de réalisation	CA 2017	Evolution 2018/2017	
					en €	en %
Atténuations de charges	267 100 €	175 284 €	66%	162 053 €	13 231 €	8.2%
Produits des services	994 100 €	995 986 €	100%	979 184 €	16 801 €	1.7%
Impôts et taxes	17 651 000 €	17 847 596 €	101%	17 181 336 €	666 259 €	3.9%
Dotations, subventions et participations	2 574 200 €	2 612 097 €	101%	2 717 107 €	-105 011 €	-3.9%
Autres produits de gestion courante	1 111 400 €	1 064 668 €	96%	1 004 996 €	59 673 €	5.9%
Produits financiers					0 €	
Produits exceptionnels	56 600 €	116 968 €	207%	281 994 €	-165 026 €	-58.5%
Reprise sur provisions		0 €		6 891 €	-6 891 €	-100.0%
Total recettes réelles (A)	22 654 400 €	22 812 599 €	101%	22 333 562 €	479 037 €	2.1%
Dotations aux amortissements sur subventions	495 600 €	303 770 €		372 391 €	-68 621 €	
Total recettes d'ordre (B)	495 600 €	303 770 €		372 391 €	-68 621 €	
Solde d'exécution reporté N-1 (C)	1 900 917 €	1 900 917 €		3 441 896 €	-1 540 978 €	
Total (A+B+C)	25 050 917 €	25 017 286 €		26 147 849 €	-1 130 563 €	

Le montant des recettes réelles de fonctionnement encaissées au cours de l'exercice s'élève à 22 813K€. Elles sont en augmentation de 479K€ (+2.1%) par rapport à 2017. Le taux de réalisation est de 101% par rapport aux prévisions.

➤ Atténuations de charges

Les atténuations de charges comprennent principalement :

- les remboursements des arrêts maladie au titre de l'assurance du personnel et de la sécurité sociale : son montant est de 101.5K€ pour 2018, en augmentation de 13.9K€ par rapport à 2017 ;
- les écritures liées à la comptabilité des stocks pour un montant de 73.8K€ en 2018 contre 74.3K€ en 2017.

➤ Produits des services

Ce chapitre totalise 996K€ soit 4.4% des recettes réelles de fonctionnement et comprend les facturations pour l'école de musique, la piscine, le camping, les mises à disposition de personnel, les activités périscolaires, les redevances d'occupation du domaine public, les remboursements divers des budgets annexes...

Une hausse de 16.8K€ est constatée entre 2018 et 2017.

➤ Impôts et taxes

Ces comptes qui représentent plus de 78% des recettes réelles de fonctionnement regroupent principalement :

- la fiscalité levée par la commune pour 11.2M€ (+4.6% par rapport à 2017) soit 49% des recettes de fonctionnement ;
- l'attribution de compensation versée par la CCGP suite au passage en fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2015 pour un montant de 5 113K€, montant identique depuis 2015 ;
- les autres taxes : les droits de mutation à titre onéreux pour 855K€ (+22.8% par rapport à 2018), la taxe sur l'électricité pour 391K€, la taxe sur la publicité extérieure pour 159K€, les droits de place et de stationnement pour 103K€.

➤ Dotations, subventions et participations

D'un montant de 2 612K€, elles sont en baisse par rapport à 2017 de 105K€ (-3.9%).

Elles représentent 11.5% des recettes réelles de fonctionnement.

Elles se décomposent comme suit :

- Dotations de l'Etat
 - o Dotation Globale de Fonctionnement : elle représente 1 140 K€ en baisse de 92K€ ;
 - o Allocations de compensations fiscales : elles représentent 563K€ en 2018 et augmentent de 10K€ par rapport à 2017 ;
 - o Dotation Nationale de Péréquation : elle s'établit à 60K€ et en diminution de 7K€ par rapport à 2017 ;
 - o Dotation de Solidarité Rurale : d'un montant de 267.2K€, elle est en hausse de 4K€ ;
 - o Dotation de Solidarité Urbaine : d'un montant de 159.7K€ pour 2018, cette dotation est en diminution de 32K€ ;
 - o Dotation pour titres sécurisés : d'un montant de 24.3K€ pour 2018 ;
- Participations et subventions
 - o CAF sur le volet jeunesse pour un montant de 120.4K€ ;
 - o Fonds de soutien pour le périscolaire pour un montant de 68.1K€ ;
 - o CAF sur le volet politique de la ville pour un montant de 44.1K€ ;
 - o Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle pour un montant de 33.8K€ ;
 - o Participation dans le cadre du Programme de Réussite Educative pour un montant de 25.2K€ ;

- Subventions DRAC pour conservatoire et expositions pour 25K€ ;
- Subventions du Département pour le Conservatoire de musique pour un montant de 18K€ ;
- Participation des communes pour les frais de scolarité pour 15K€...

➤ Produits de gestion courante

Les produits de gestion courante s'élèvent à 1 065K€, ils sont en augmentation de 60K€ par rapport à 2017.

Ils se ventilent principalement comme suit :

- revenus des immeubles : 726K€ ;
- reversement du budget annexe bois et forêt : 200K€ ;
- facturation des mises en fourrière automobile : 48K€ ;
- redevance restaurant municipal : 35K€ ;
- affichage des décès : 27K€ ;
- locations WC chimiques et autres : 8K€
- régie du journal municipal : 4K€...

➤ Produits exceptionnels

Ce chapitre enregistre les pénalités reçues dans le cadre des marchés, les amendes sur la taxe locale sur la publicité extérieure, les remboursements d'assurance suite à des sinistres ainsi que les cessions du patrimoine. Le montant de ces recettes s'élève à 117K€ pour 2018.

1.4. Section d'investissement - Analyse détaillée 2018 – Budget principal

1.4.1. Analyse des dépenses d'investissement

Dépenses	Année 2018			
	Prévisions	Mandats émis	Reste à réaliser	Taux de réalisation
Immobilisations incorporelles	475 386.00 €	225 019.43 €	58 791.00 €	60%
Immobilisations corporelles	4 410 225.34 €	3 534 108.01 €	282 075.07 €	87%
Immobilisations en cours	7 192 035.96 €	4 730 459.27 €	1 061 608.85 €	81%
Subventions d'équipement versées	110 000.00 €	110 000.00 €	0.00 €	100%
Participation et créances rattachées	10 000.00 €	10 000.00 €	0.00 €	100%
Autres immobilisations financières	1 000 000.00 €	1 000 000.00 €	0.00 €	100%
Subventions d'investissement	13 400.00 €	13 342.68 €	0.00 €	100%
Emprunts	1 905 100.00 €	1 873 242.22 €	0.00 €	98%
Total dépenses réelles (A)	15 116 147.30 €	11 496 171.61 €	1 402 474.92 €	85%
Dotations aux amortissements sur subventions	495 600.00 €	303 770.00 €	0.00 €	
Opérations comptables sur immos en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
Opérations patrimoniales	9 300.00 €	2 274.00 €	0.00 €	
Total dépenses d'ordre (B)	504 900.00 €	306 044.00 €	0.00 €	
Solde d'exécution reporté N-1 (C)	2 557 175.30 €	2 557 175.30 €		
Total (A+B+C)	18 178 222.60 €	14 359 390.91 €	1 402 474.92 €	

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 11 496K€. A ces réalisations, il convient d'ajouter les dépenses engagées à reporter sur le budget 2019 pour 1 402K€.

➤ Dépenses d'équipement et dépenses financières

Le montant de ces dépenses s'élève à 9 609.6K€ et regroupe les investissements suivants :

- les immobilisations incorporelles ;
- les immobilisations corporelles ;
- les immobilisations en cours ;
- les subventions d'équipement versées ;
- les participations et créances rattachées ;
- les autres immobilisations financières.

Le détail figure dans le tableau ci-dessous :

A	Programmes engagés	Prévisions 2018 (BP+BS+DM+RAR)	CA 2018	Taux réalisé ^c	RAR 2018	
	Maison médicale / AP-CP (durée 2 ans)	2 207 700 €	1 330 161 €	60%	0 €	
	Parc des Forges (Kayak) / AP-CP (durée 2 ans)	100 000 €	11 520 €	12%	0 €	
	Gendarmerie / AP-CP (durée 4 ans)	97 871 €	50 954 €	52%	0 €	
	Fonds de concours - Maison intercommunalité / AP-CP (durée 5 ans)	100 000 €	100 000 €	100%	0 €	
	Pôle d'Echanges Multimodal+Rue Morand	78 000 €	0 €	0%	0 €	
	OGEECAP	10 000 €	10 000 €	100%	0 €	
	Aménagement îlot St Pierre (suppression budget annexe + avance à Territoire)	379 100 €	358 846 €	95%	3 368 €	
	Territoire 25	1 010 000 €	1 010 000 €	100%	0 €	
Sous-total (A)		3 982 671 €	2 871 481 €	72%	3 368 €	
B	Entretien du patrimoine	Prévisions 2018 (BP+BS+DM+RAR)	CA 2018	Taux réalisé ^c	RAR 2018	
	Voirie annuelle	1 186 786 €	1 117 304 €	94%	63 339 €	
	Entretien du patrimoine, signalisation, développement urbain, développement durable, éclairage public et sécurité (scolaire, culture, sports, social et général)	2 936 737 €	1 824 898 €	62%	905 527 €	
	Accessibilité	145 323 €	58 233 €	40%	84 337 €	
	Matériels roulants, informatique et mobilier	783 048 €	697 619 €	89%	77 236 €	
	Sous-total (B)	5 051 895 €	3 698 055 €	73%	1 130 439 €	
C	Projets	Prévisions 2018 (BP+BS+DM+RAR)	CA 2018	Taux réalisé ^c	RAR 2018	
	Politique de quartiers	174 707 €	95 362 €	55%	80 970 €	
	Sécurité urbaine	56 800 €	56 798 €	100%	0 €	
	Complexe des Poudrières création stand de tir	40 000 €	0 €	0%	0 €	
	Parc des Ouilions - remplacement modules d'évolution skate park	220 000 €	2 328 €	1%	0 €	
	Maison des Associations - ravalement de façades	256 990 €	135 413 €	53%	107 724 €	
	Parc du Grand Cour - Etude réaménagement	65 000 €	2 050 €	3%	0 €	
	Ruisseau des Lavaux - confortement berge parcelle	50 000 €	0 €	0%	16 966 €	
	Etude encorbellement - Trame verte et bleue	30 000 €	0 €	0%	8 760 €	
	Maternelle Joliot Curie - Sécurité radon	252 000 €	251 572 €	100%	348 €	
	Panneaux d'affichage et webcam	58 000 €	9 930 €	17%	0 €	
	Sous-total (C)	1 203 496 €	553 452 €	46%	214 768 €	
D	Total crédits (D=A+B+C)	10 238 061 €	7 122 987 €	70%	1 348 575 €	
			Taux de réalisation	70%	13%	83%
E	Politique foncière	Prévisions 2018 (BP+BS+DM+RAR)	CA 2018	Taux réalisé ^c	RAR 2018	
	Foncier îlot Lallemand	1 690 000 €	1 500 000 €	89%	17 700 €	
	Foncier Mameaux	505 000 €	500 000 €	99%	10 300 €	
	Foncier Chabloz (Démolition, désamiantage)	82 586 €	82 507 €	100%	0 €	
	6 rue Colin	420 000 €	400 000 €	95%	25 900 €	
	Rue du Parc	2 000 €	1 873 €	94%	0 €	
	Rue de Beasauçon	0 €	2 220 €		0 €	
	Réserve foncière	260 000 €	0 €	0%	0 €	
	Sous-total (E)	2 959 586 €	2 486 599 €	84%	53 900 €	
F	Total budget général (F=D+E)	13 197 647 €	9 609 587 €	73%	1 402 475 €	
			Taux de réalisation	73%	11%	84%

Avec le politique foncière, les investissements 2018 ont été réalisés et engagés à hauteur de 84%.

➤ Subventions d'investissement

Ce poste de dépenses qui s'élève à 13.4K€ correspond à une annulation de titre émis en 2016 pour non réalisation d'aire de stationnement.

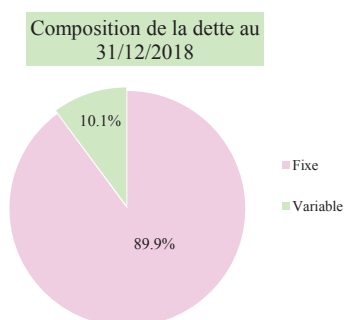
➤ Emprunts

Le remboursement de capital de la dette s'établit à 1 873K€ en 2018.

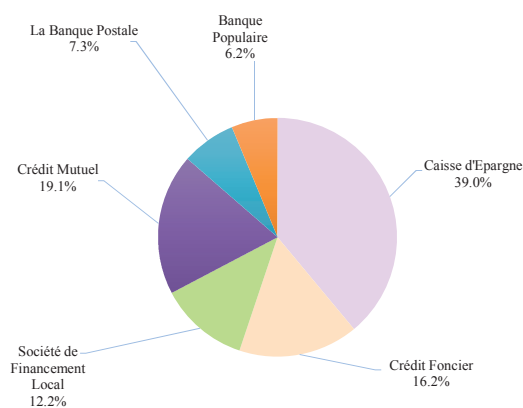
L'encours de la dette au 31/12/2018 (emprunt 2018 compris) est de 15.36M€.

Le taux moyen sur l'exercice 2018 est de 2.42%.

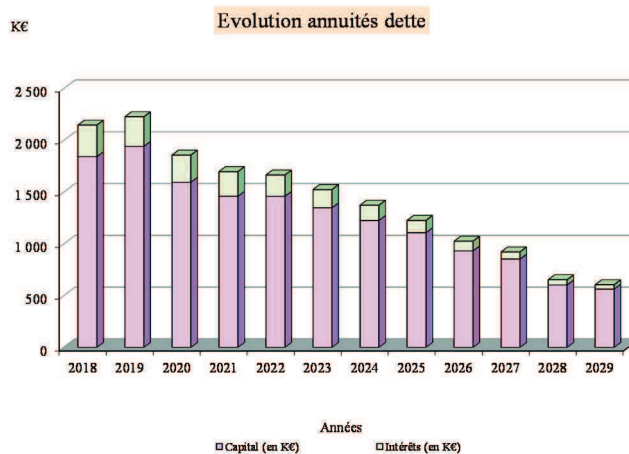
Structure de la dette au 31/12/2018



Ventilation de la dette par prêteurs au 31/12/2018



Chute de la dette – Budget général



Analyse des recettes d'investissement – Budget principal

Recettes	Année 2018			
	Prévisions	Titres émis	Reste à réaliser	Taux de réalisation
Subventions d'investissement	1 101 900 €	716 554 €	41 400 €	69%
Emprunt	4 982 300 €	4 040 000 €	0 €	81%
Dotations et fonds divers	1 072 200 €	1 096 948 €		102%
Excédent de fonctionnement capitalisé	4 405 923 €	4 405 923 €		
Dépôts et cautionnement reçus	51 800 €	34 513 €		67%
Immobilisations	0 €	0 €		
Autres immobilisations financières	600 000 €	600 000 €		
Produits cessions	814 700 €	0 €	0 €	0%
Total recettes réelles (A)	13 028 823 €	10 893 938 €	41 400 €	84%
Dotations aux amortissements	1 052 000 €	1 087 242 €	0 €	
Opérations patrimoniales	9 300 €	2 274 €	0 €	
Virement de la section de fonctionnement	4 088 100 €	0 €	0 €	
Total recettes d'ordre (B)	5 149 400 €	1 089 516 €	0 €	
Solde d'exécution reporté N-1 (C)				
Total (A+B+C)	18 178 223 €	11 983 454 €	41 400 €	

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 10 894K€ (avec les restes à réaliser) et sont réalisées à hauteur de 84% du budget prévisionnel.

➤ Subventions d'investissement

Ce chapitre se compose principalement :

- des subventions perçues de divers partenaires pour un montant de 496.4K€ (Etat, Région, Département, Drac, SYDED...) sur des programmes d'investissement comme les travaux de la halle couverte, de la gendarmerie, du rond-point des Granges, de la place Becquerel, du cimetière St Roch... Le montant de 41.4K€ inscrit en reste à réaliser correspond à des subventions notifiées sur des programmes en cours ;
- des amendes de police pour un montant de 220.1K€.

➤ Emprunt

La Ville de Pontarlier a contracté deux emprunts en 2018 :

- un emprunt pour la politique foncière d'un montant de 2.5M€ sur une durée de 25 ans à un taux fixe de 1.85% ;
- un emprunt pour les investissements hors politique foncière d'un montant de 1.54M€ sur une durée de 15 ans à un taux fixe de 1.2%.

➤ Dotations et fonds divers

Ce chapitre s'élève à 1 097K€ comprend :

- le reversement de la TVA dans le cadre du Fonds de Compensation de la TVA pour un montant de 742.8K€. Ce reversement est calculé sur les dépenses d'équipements réalisées en N-1 ;
- la taxe d'aménagement pour un montant de 354.2K€.

2. Budget Eau

2.1. Résultats de l'exercice – Budget eau

2.1.1. Résultat d'exécution

Libellé		Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Titres de recettes émis <i>A</i>		1 717 376.16 €	357 633.09 €	2 075 009.25 €
Mandats émis <i>B</i>		1 353 716.03 €	424 536.85 €	1 778 252.88 €
Solde d'exécution <i>C=A-B</i>		363 660.13 €	-66 903.76 €	296 756.37 €

2.1.2. Résultat de clôture

Libellé		Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Solde d'exécution 2018 <i>C</i>		363 660.13 €	-66 903.76 €	296 756.37 €
Résultats reportés de 2017 <i>D</i>		112 956.15 €	-34 400.91 €	78 555.24 €
Résultat de clôture <i>E=C+D</i>		476 616.28 €	-101 304.67 €	375 311.61 €

2.1.3. Résultat final

Libellé		Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Résultat de clôture <i>E</i>		476 616.28 €	-101 304.67 €	375 311.61 €
Restes à réaliser <i>F=G-H</i>			7 763.58 €	7 763.58 €
Dépenses <i>G</i>			7 763.58 €	
Recettes <i>H</i>			0.00 €	
Résultat final <i>I=E-F</i>		476 616.28 €	-109 068.25 €	367 548.03 €

2.2. Epargne brute et épargne nette – Budget eau

EUROS	C.A 2010 retraité	C.A 2011 retraité	C.A 2012 retraité	C.A 2013 retraité	C.A 2014 retraité	C.A 2015 retraité	C.A 2016 retraité	C.A 2017 retraité	C.A 2018 retraité	Evolution 18/17	
										masse	%
Dépenses de gestion <i>(A)</i>	997 016 €	952 946 €	979 068 €	985 781 €	1 034 082 €	1 102 488 €	1 111 764 €	1 074 470 €	1 093 551 €	19 081 €	1.78%
dont frais de personnel	264 249 €	224 280 €	267 309 €	249 907 €	249 589 €	272 195 €	256 090 €	220 551 €	170 309 €	-50 242 €	-22.78%
Recettes réelles de fonctionnement <i>(B)</i>	1 364 652 €	1 357 606 €	1 398 418 €	1 471 244 €	1 504 445 €	1 451 315 €	1 519 378 €	1 444 432 €	1 695 647 €	251 215 €	17.39%
Epargne de gestion <i>(C=B-A)</i>	367 636 €	404 660 €	419 350 €	485 463 €	470 363 €	348 827 €	407 613 €	369 962 €	602 095 €	232 134 €	62.75%
Intérêts de la dette hors indemnités compensatrices liées à réaménagement <i>(D)</i>	2 900 €	345 €	1 782 €	581 €	293 €	134 €	101 €	69 €	37 €	-32 €	-47.00%
Epargne brute <i>(E=C-D)</i>	364 736 €	404 314 €	417 569 €	484 881 €	470 069 €	348 694 €	407 512 €	369 893 €	602 059 €	232 166 €	62.77%
Remboursement de dette hors emprunt de refinancement <i>(F)</i>	78 194 €	80 830 €	70 558 €	68 496 €	70 769 €	6 433 €	6 465 €	6 498 €	3 654 €	-2 844 €	-43.77%
Epargne nette <i>(G=E-F)</i>	286 542 €	323 485 €	347 011 €	416 385 €	399 300 €	342 261 €	401 047 €	363 395 €	598 405 €	235 010 €	64.67%
Taux d'épargne nette <i>(H=G/B)</i>	21.00%	23.83%	24.81%	28.30%	26.54%	23.58%	26.40%	25.16%	35.29%		

Le taux d'épargne nette 2018 s'établit à 35.29%.

2.3. Section de fonctionnement – Budget eau

2.3.1. Dépenses de fonctionnement

Dépenses	Année 2018			Pour mémoire		
	Prévisions	Réalisé	Taux de réalisation	CA 2017	Evolution 2018/2017	
					en €	en %
Charges à caractère général	680 900 €	646 217 €	95%	608 089 €	38 128 €	6.3%
Charges de personnel	227 700 €	170 309 €	75%	220 551 €	-50 242 €	-22.8%
Autres charges de gestion courante	4 000 €	3 782 €	95%	2 281 €	1 501 €	65.8%
Atténuations de produits	267 400 €	267 316 €	100%	222 180 €	45 136 €	20.3%
Intérêts de la dette	100 €	37 €	37%	69 €	-32 €	-47.0%
Charges exceptionnelles	6 000 €	5 927 €	99%	14 363 €	-8 436 €	-58.7%
Dotations aux provisions	0 €	0 €		7 006 €	-7 006 €	-100.0%
Dépenses imprévues	8 600 €	0 €	0%	0 €	0 €	
Total dépenses réelles (A)	1 194 700 €	1 093 588 €	92%	1 074 539 €	19 049 €	1.8%
Virement à la section d'investissement	146 256 €	0 €		0 €	0 €	
Dotations aux amortissements	260 200 €	260 128 €		251 289 €	8 839 €	
Total dépenses d'ordre (B)	406 456 €	260 128 €		251 289 €	8 839 €	
Total (A+B)	1 601 156 €	1 353 716 €		1 325 828 €	27 888 €	

Les dépenses réelles de fonctionnement 2018 du budget eau s'élèvent à 1 094K€.

Le taux de réalisation est de 92%.

2.3.2. Recettes de fonctionnement

Recettes	Année 2018			Pour mémoire		
	Prévisions	Réalisé	Taux de réalisation	CA 2017	Evolution 2018/2017	
					en €	en %
Produits des services	1 396 400 €	1 633 115 €	117%	1 373 740 €	259 374 €	18.9%
Produits de gestion courante	0 €	0 €		0 €	0 €	
Produits exceptionnels	0 €	6 €		5 247 €	-5 241 €	-99.9%
Reprises sur amortissements et provisions	0 €	0 €		2 281 €	-2 281 €	-100.0%
Total recettes réelles (A)	1 396 400 €	1 633 121 €	117%	1 381 269 €	251 852 €	18.2%
Opérations comptables d'ordre	21 800 €	21 730 €		21 728 €	2 €	
Opérations comptables stocks	70 000 €	62 526 €		68 410 €	-5 885 €	
Total recettes d'ordre (B)	91 800 €	84 256 €		90 138 €	-5 883 €	
Solde d'exécution reporté N-1 (C)	112 956 €	112 956 €		64 882 €	48 074 €	
Total général (D=A+B+C)	1 601 156 €	1 830 332 €		1 536 289 €	294 043 €	

Les recettes réelles de fonctionnement du budget eau 2018 s'établissent à 1 633K€ avec un taux de réalisation de 117%.

2.4. Section d'investissement – Budget eau

2.4.1. Dépenses d'investissement

Dépenses	Année 2018			
	Prévisions	Mandats émis	Reste à réaliser	Taux de réalisation
Immobilisations corporelles	47 220.00 €	47 183.50 €	0.00 €	98%
Immobilisations en cours	396 840.15 €	351 969.87 €	7 763.58 €	100%
Remboursement du capital de la dette	3 700.00 €	3 653.88 €	0.00 €	100%
Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0%
Total dépenses réelles (A)	447 760.15 €	402 807.25 €	7 763.58 €	94%
Dotations aux amortissements sur subventions	21 800.00 €	21 729.60 €		
Total dépenses d'ordre (B)	21 800.00 €	21 729.60 €	0.00 €	
Solde d'exécution reporté N-1 (C)	34 400.91 €	34 400.91 €		
Total (D=A+B+C)	503 961.06 €	458 937.76 €	7 763.58 €	

Les dépenses d'investissement (restes à réaliser inclus) ont été réalisées à 94%.

2.4.2. Recettes d'investissement

Recettes	Année 2018		
	Prévisions	Mandats émis	Taux de réalisation
Affectation des résultats N-1	97 504.91 €	97 504.91 €	100%
Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	
Sous-total (E)	97 504.91 €	97 504.91 €	100%
Virement de la section de fonctionnement	146 256.15 €	0.00 €	0%
Opérations d'ordre	260 200.00 €	260 128.18 €	100%
Sous-total (F)	406 456.15 €	260 128.18 €	68%
Total général (G=E+F)	503 961.06 €	357 633.09 €	85%

3. Budget Bois et Forêt

3.1. Résultats de l'exercice – Budget Bois et Forêt

3.1.1. Résultat d'exécution

Libellé		Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Titres de recettes émis <i>A</i>		589 376.47 €	107 080.30 €	696 456.77 €
Mandats émis <i>B</i>		378 365.20 €	95 989.67 €	474 354.87 €
Solde d'exécution <i>C=A-B</i>		211 011.27 €	11 090.63 €	222 101.90 €

3.1.2. Résultat de clôture

Libellé		Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Solde d'exécution 2018 <i>C</i>		211 011.27 €	11 090.63 €	222 101.90 €
Résultats reportés de 2017 <i>D</i>		34 237.56 €	-81 585.80 €	-47 348.24 €
Résultat de clôture <i>E=C+D</i>		245 248.83 €	-70 495.17 €	174 753.66 €

3.1.3. Résultat final

Libellé		Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Résultat de clôture <i>E</i>		245 248.83 €	-70 495.17 €	174 753.66 €
Restes à réaliser <i>F=G-H</i>			16 205.50 €	16 205.50 €
Dépenses <i>G</i>			16 205.50 €	
Recettes <i>H</i>			0.00 €	
Résultat final <i>I=E-F</i>		245 248.83 €	-86 700.67 €	158 548.16 €

3.2. Section de fonctionnement - Budget Bois et Forêt

3.2.1. Dépenses de fonctionnement

Dépenses	Année 2018			Pour mémoire		
	Prévisions	Réalisé	Taux de réalisation	CA 2017	Evolution 2018/2017	
					en €	en
Charges à caractère général	156 000.00 €	146 728.42 €	94%	121 858.13 €	24 870 €	20.4%
Charges de personnel	29 500.00 €	28 928.32 €	98%	28 447.11 €	481 €	1.7%
Autres charges de gestion courante	200 000.00 €	200 000.00 €	100%	200 100.00 €	-100 €	0.0%
Intérêts de la dette	2 800.00 €	2 708.46 €	97%	2 906.12 €	-198 €	-6.8%
Dépenses imprévues	12 237.56 €	0.00 €	0%	0.00 €	0 €	
Total des dépenses réelles (A)	400 537.56 €	378 365.20 €	94%	353 311.36 €	25 054 €	7.1%
Virement à la section d'investissement	135 200.00 €	0.00 €		0.00 €	0 €	
Amortissements, cessions, stocks...	0.00 €	0.00 €		0.00 €	0 €	
Total des dépenses d'ordre (B)	135 200.00 €	0.00 €		0.00 €	0 €	
Total (A+B)	535 737.56 €	378 365.20 €		353 311.36 €	25 054 €	

3.2.2. Recettes de fonctionnement

Recettes	Année 2018			Pour mémoire		
	Prévisions	Réalisé	Taux de réalisation	CA 2017	Evolution 2018/2017	
					en €	en %
Produits des services	501 500.00 €	589 376.47 €	118%	494 439.62 €	94 937 €	19.2%
Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €		189.60 €	-190 €	
Total recettes réelles (A)	501 500.00 €	589 376.47 €	118%	494 629.22 €	94 747 €	19.2%
	0.00 €	0.00 €		0.00 €	0 €	
Total recettes d'ordre (B)	0.00 €	0.00 €		0.00 €	0 €	
Solde d'exécution reporté N-1 (C)				34 237.56 €	34 237.56 €	100%
Total (A+B+C)				535 737.56 €	623 614.03 €	
				494 629.22 €	128 985 €	

3.3. Section d'investissement – Budget Bois et Forêt

3.3.1. Dépenses d'investissement

Dépenses	Année 2018			
	Prévisions	Mandats émis	Reste à réaliser	Taux de réalisation
Immobilisations en cours	146 394.50 €	81 779.30 €	16 205.50 €	94.1%
Remboursement du capital de la dette	14 300.00 €	14 210.37 €		99.4%
Total dépenses réelles (A)	160 694.50 €	95 989.67 €	16 205.50 €	94.9%
Opérations d'ordre				
Total dépenses d'ordre (B)	0.00 €	0.00 €		
Solde d'exécution reporté N-1 (C)	81 585.80 €	81 585.80 €		
Total (A+B+C)	242 280.30 €	177 575.47 €	16 205.50 €	

3.3.2. Recettes d'investissement

Recettes	Année 2018		
	Prévisions	Mandats émis	Taux de réalisation
Affectation des résultats N-1	107 080.30 €	107 080.30 €	100.0%
Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	
Sous-total (E)	107 080.30 €	107 080.30 €	100.0%
Virement de la section de fonctionnement	135 200.00 €	0.00 €	0.0%
Opérations d'ordre	0.00 €	0.00 €	0.0%
Sous-total (F)	135 200.00 €	0.00 €	0.0%
Total général (G=E+F)	242 280.30 €	107 080.30 €	

4. Budget Locations immobilières

4.1. Résultats de l'exercice – Budget Locations Immobilières

4.1.1. Résultat d'exécution

Libellé		Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Titres de recettes émis <i>A</i>		137 493.75 €	0.00 €	137 493.75 €
Mandats émis <i>B</i>		137 493.75 €	0.00 €	137 493.75 €
Solde d'exécution <i>C=A-B</i>		0.00 €	0.00 €	0.00 €

4.1.2. Résultat de clôture

Libellé		Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Solde d'exécution 2018 <i>C</i>		0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultats reportés de 2017 <i>D</i>		0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat de clôture <i>E=C+D</i>		0.00 €	0.00 €	0.00 €

4.1.3. Résultat final

Libellé		Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Résultat de clôture <i>E</i>		0.00 €	0.00 €	0.00 €
Restes à réaliser <i>F=G-H</i>			0.00 €	0.00 €
Dépenses <i>G</i>			0.00 €	
Recettes <i>H</i>			0.00 €	
Résultat final <i>I=E-F</i>		0.00 €	0.00 €	0.00 €

4.2. Section de fonctionnement – Budget Locations Immobilières

4.2.1. Dépenses de fonctionnement

Dépenses	Année 2018			Pour mémoire		
	Prévisions	Réalisé	Taux de réalisation	CA 2017	Evolution 2018/2017	
					en €	en %
Charges à caractère général	154 000.00 €	137 493.75 €	89%	123 009.57 €	14 484 €	11.8%
Autres charges de gestion courante	2 300.00 €	0.00 €	0%	3 246.84 €	-3 247 €	-100.0%
Total des dépenses réelles (A)	156 300.00 €	137 493.75 €	88%	126 256.41 €	11 237 €	8.9%
Virement à la section d'investissement	0.00 €	0.00 €		0.00 €	0 €	
Total des dépenses d'ordre (B)	0.00 €	0.00 €		0.00 €	0 €	
Total (A+B)	156 300.00 €	137 493.75 €		126 256.41 €	11 237 €	

4.2.2. Recettes de fonctionnement

Recettes	Année 2018			Pour mémoire		
	Prévisions	Réalisé	Taux de réalisation	CA 2017	Evolution 2018/2017	
					en €	en %
Produits des services	500.00 €	0.00 €	0%	236.11 €	-236 €	-100.0%
Autres produits de gestion courante	155 800.00 €	137 493.75 €	88%	126 020.30 €	11 473 €	9.1%
Total recettes réelles (A)	156 300.00 €	137 493.75 €	88%	126 256.41 €	11 237 €	8.9%
	0.00 €	0.00 €		0.00 €	0 €	
Total recettes d'ordre (B)	0.00 €	0.00 €		0.00 €	0 €	
Total (A+B)	156 300.00 €	137 493.75 €		126 256.41 €	11 237 €	

5. Budget ZAC des Epinettes

5.1. Résultats de l'exercice – Budget ZAC Epinettes

5.1.1. Résultat d'exécution

Libellé		Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Titres de recettes émis <i>A</i>		0.00 €	0.00 €	0.00 €
Mandats émis <i>B</i>		21 713.18 €	600 000.00 €	621 713.18 €
Solde d'exécution <i>C=A-B</i>		-21 713.18 €	-600 000.00 €	-621 713.18 €

5.1.2. Résultat de clôture

Libellé		Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Solde d'exécution 2018 <i>C</i>		-21 713.18 €	-600 000.00 €	-621 713.18 €
Résultats reportés de 2017 <i>D</i>		1 362 894.59 €	1 221 484.07 €	2 584 378.66 €
Résultat de clôture <i>E=C+D</i>		1 341 181.41 €	621 484.07 €	1 962 665.48 €

5.1.3. Résultat final

Libellé		Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Résultat de clôture <i>E</i>		1 341 181.41 €	621 484.07 €	1 962 665.48 €
Restes à réaliser <i>F=G-H</i>			0.00 €	0.00 €
Dépenses <i>G</i>			0.00 €	
Recettes <i>H</i>			0.00 €	
Résultat final <i>I=E-F</i>		1 341 181.41 €	621 484.07 €	1 962 665.48 €

5.2. Section de fonctionnement – Budget ZAC Epinettes

5.2.1. Dépenses de fonctionnement

Dépenses	Année 2018			Pour mémoire		
	Prévisions	Réalisé	Taux de réalisation	CA 2017	Evolution 2018/2017	
					en €	en %
Charges à caractère général	1 362 894.59 €	21 713.18 €	2%	3 386 €	18 327 €	
Charges exceptionnelles					0 €	
Total dépenses réelles (A)	1 362 894.59 €	21 713.18 €	2%	3 386 €	18 327 €	
Opérations comptables stocks	0.00 €	0.00 €		0 €	0 €	
Total dépenses d'ordre (B)	0.00 €	0.00 €		0 €	0 €	
Total général (C=A+B)	1 362 894.59 €	21 713.18 €		3 386 €	18 327 €	

5.2.2. Recettes de fonctionnement

Recettes	Année 2018			Pour mémoire		
	Prévisions	Réalisé	Taux de réalisation	CA 2017	Evolution 2018/2017	
					en €	en %
Produits des services	0.00 €	0.00 €		513 756.50 €	-513 757 €	-100.00%
Autres produits de gestion courante					0 €	
Sous-total (D)	0.00 €	0.00 €		513 756.50 €	-513 757 €	-100.00%
Opérations comptables stocks	0.00 €	0.00 €		0.00 €	0 €	
Sous-total (E)	0.00 €	0.00 €		0.00 €	0 €	
Solde d'exécution reporté N-1 (F)	1 362 894.59 €	1 362 894.59 €	100%	852 524.49 €	510 370 €	
Total général (G=D+E+F)	1 362 894.59 €	1 362 894.59 €	100%	1 366 280.99 €	-3 386 €	

5.3. Section d'investissement – Budget ZAC Epinettes

5.3.1. Dépenses d'investissement

Dépenses	Année 2018			
	Prévisions	Mandats émis	Reste à réaliser	Taux de réalisation
Rembt emprunt (avance du budget général)	1 221 484.07 €	600 000.00 €		0.0%
Sous-total (A)	1 221 484.07 €	600 000.00 €	0.00 €	0.0%
Opérations d'ordre	0.00 €	0.00 €		
Sous-total (B)	0.00 €	0.00 €		
Total (C=A+B)	1 221 484.07 €	600 000.00 €	0.00 €	

5.3.2. Recettes d'investissement

Recettes	Année 2018		
	Prévisions	Mandats émis	Taux de réalisation
Emprunt	0.00 €	0.00 €	
Sous-total (D)	0.00 €	0.00 €	0.0%
Opérations d'ordre	0.00 €	0.00 €	0.0%
Sous-total (E)	0.00 €	0.00 €	0.0%
Solde d'exécution reporté N-1 (C)	1 221 484.07 €	1 221 484.07 €	100.0%
Total général (F=D+E)	1 221 484.07 €	1 221 484.07 €	

6. Budget Lotissement Plans Battelin

6.1. Résultats de l'exercice – Budget Lotissement Plans Battelin

6.1.1. Résultat d'exécution

Libellé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Titres de recettes émis <i>A</i>	3 970.00 €	3 970.00 €	7 940.00 €
Mandats émis <i>B</i>	3 970.00 €	3 970.00 €	7 940.00 €
Solde d'exécution <i>C=A-B</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €

6.1.2. Résultat de clôture

Libellé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Solde d'exécution 2018 <i>C</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultats reportés de 2017 <i>D</i>	0.00 €	-3 970.00 €	-3 970.00 €
Résultat de clôture <i>E=C+D</i>	0.00 €	-3 970.00 €	-3 970.00 €

6.1.3. Résultat final

Libellé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Résultat de clôture <i>E</i>	0.00 €	-3 970.00 €	-3 970.00 €
Restes à réaliser <i>F=G-H</i>		0.00 €	0.00 €
Dépenses <i>G</i>		0.00 €	
Recettes <i>H</i>		0.00 €	
Résultat final <i>I=E-F</i>	0.00 €	-3 970.00 €	-3 970.00 €

6.2. Section de fonctionnement – Budget Lotissement Plans Battelin

6.2.1. Dépenses de fonctionnement

Dépenses	Année 2018			Pour mémoire		
	Prévisions	Réalisé	Taux de réalisation	CA 2017	Evolution 2018/2017	
					en €	en %
Charges à caractère général	200 000.00 €	0.00 €	0.0%	3 970 €	-3 970 €	-100.00%
Charges exceptionnelles					0 €	
Total dépenses réelles (A)	200 000.00 €	0.00 €	0.0%	3 970 €	-3 970 €	-100.0%
Opérations comptables stocks	3 970.00 €	3 970.00 €		0 €	3 970 €	
Total dépenses d'ordre (B)	3 970.00 €	3 970.00 €		0 €	3 970 €	
Total général (C=A+B)	203 970.00 €	3 970.00 €		3 970 €	0 €	

6.2.2. Recettes de fonctionnement

Recettes	Année 2018			Pour mémoire		
	Prévisions	Réalisé	Taux de réalisation	CA 2017	Evolution 2018/2017	
					en €	en %
Produits des services	0.00 €	0.00 €		0.00 €	0 €	
Autres produits de gestion courante					0 €	
Sous-total (D)	0.00 €	0.00 €		0.00 €	0 €	
Opérations comptables stocks	203 970.00 €	3 970.00 €	1.9%	3 970.00 €	0 €	
Sous-total (E)	203 970.00 €	3 970.00 €	1.9%	3 970.00 €	0 €	
Solde d'exécution reporté N-1 (F)	0.00 €	0.00 €		0.00 €	0 €	
Total général (G=D+E+F)	203 970.00 €	3 970.00 €	1.9%	3 970.00 €	0 €	

6.3. Section d'investissement – Budget Lotissement Plans Battelin

6.3.1. Dépenses d'investissement

Dépenses	Année 2018			
	Prévisions	Mandats émis	Reste à réaliser	Taux de réalisation
Rembt emprunt	0.00 €	0.00 €		
Sous-total (A)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.0%
Opérations d'ordre	203 970.00 €	3 970.00 €		1.9%
Sous-total (B)	203 970.00 €	3 970.00 €		1.9%
Solde d'exécution reporté N-1 (C)	3 970.00 €	3 970.00 €		100.0%
Total (D=A+B+C)	207 940.00 €	7 940.00 €		3.8%

6.3.2. Recettes d'investissement

Recettes	Année 2018		
	Prévisions	Mandats émis	Taux de réalisation
Emprunt	203 970.00 €	0.00 €	0.0%
Sous-total (D)	203 970.00 €	0.00 €	0.0%
Opérations d'ordre	3 970.00 €	3 970.00 €	100.0%
Sous-total (E)	3 970.00 €	3 970.00 €	100.0%
Solde d'exécution reporté N-1 (C)	0.00 €	0.00 €	
Total général (F=D+E)	207 940.00 €	3 970.00 €	1.9%

7. Budget Lotissement Montaigne

7.1. Résultats de l'exercice – Budget Lotissement Montaigne

7.1.1. Résultat d'exécution

Libellé		Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Titres de recettes émis A		11 539.00 €	2 982.00 €	14 521.00 €
Mandats émis B		11 539.00 €	11 539.00 €	23 078.00 €
Solde d'exécution C=A-B		0.00 €	-8 557.00 €	-8 557.00 €

7.1.2. Résultat de clôture

Libellé		Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Solde d'exécution 2018 C		0.00 €	-8 557.00 €	-8 557.00 €
Résultats reportés de 2017 D		0.00 €	-2 982.00 €	-2 982.00 €
Résultat de clôture E=C+D		0.00 €	-11 539.00 €	-11 539.00 €

7.1.3. Résultat final

Libellé		Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Résultat de clôture E		0.00 €	-11 539.00 €	-11 539.00 €
Restes à réaliser F=G-H			0.00 €	0.00 €
Dépenses G			0.00 €	
Recettes H			0.00 €	
Résultat final I=E-F		0.00 €	-11 539.00 €	-11 539.00 €

7.2. Section de fonctionnement – Budget Lotissement Montaigne

7.2.1. Dépenses de fonctionnement

Dépenses	Année 2018			Pour mémoire		
	Prévisions	Réalisé	Taux de réalisation	CA 2017	Evolution 2018/2017	
					en €	en %
Charges à caractère général	800 000.00 €	8 557.00 €	1%	2 982 €	5 575 €	186.96%
Charges exceptionnelles					0 €	
Total dépenses réelles (A)	800 000.00 €	8 557.00 €	1%	2 982 €	5 575 €	187.0%
Opérations comptables stocks	2 982.00 €	2 982.00 €		0 €	2 982 €	
Total dépenses d'ordre (B)	2 982.00 €	2 982.00 €		0 €	2 982 €	
Total général (C=A+B)	802 982.00 €	11 539.00 €		2 982 €	8 557 €	

7.2.2. Recettes de fonctionnement

Recettes	Année 2018			Pour mémoire		
	Prévisions	Réalisé	Taux de réalisation	CA 2017	Evolution 2018/2017	
					en €	en %
Produits des services	0.00 €	0.00 €		0.00 €	0 €	
Autres produits de gestion courante					0 €	
Sous-total (D)	0.00 €	0.00 €		0.00 €	0 €	
Opérations comptables stocks	802 982.00 €	11 539.00 €	1%	2 982.00 €	8 557 €	
Sous-total (E)	802 982.00 €	11 539.00 €	1%	2 982.00 €	8 557 €	
Solde d'exécution reporté N-1 (F)	0.00 €	0.00 €		0.00 €	0 €	
Total général (G=D+E+F)	802 982.00 €	11 539.00 €	1%	2 982.00 €	8 557 €	

7.3. Section d'investissement – Budget Lotissement Montaigne

7.3.1. Dépenses d'investissement

Dépenses	Année 2018			
	Prévisions	Mandats émis	Reste à réaliser	Taux de réalisation
Rembt emprunt	0.00 €	0.00 €		
Sous-total (A)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
Opérations d'ordre	802 982.00 €	11 539.00 €		
Sous-total (B)	802 982.00 €	11 539.00 €		
Solde d'exécution reporté N-1 (C)	2 982.00 €	2 982.00 €	100.0%	
Total (D=A+B+C)	805 964.00 €	14 521.00 €	1.8%	

7.3.2. Recettes d'investissement

Recettes	Année 2018		
	Prévisions	Mandats émis	Taux de réalisation
Emprunt	802 982.00 €	0.00 €	0.0%
Sous-total (D)	802 982.00 €	0.00 €	0.0%
Opérations d'ordre	2 982.00 €	2 982.00 €	100.0%
Sous-total (E)	2 982.00 €	2 982.00 €	100.0%
Solde d'exécution reporté N-1 (C)	0.00 €	0.00 €	
Total général (F=D+E)	805 964.00 €	2 982.00 €	0.4%

8. Budget Aménagement Ilot St-Pierre

8.1. Résultats de l'exercice – Budget Aménagement Ilot St-Pierre

8.1.1. Résultat d'exécution

Libellé		Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Titres de recettes émis <i>A</i>		71 158.18 €	66 893.41 €	138 051.59 €
Mandats émis <i>B</i>		66 893.41 €	0.00 €	66 893.41 €
Solde d'exécution <i>C=A-B</i>		4 264.77 €	66 893.41 €	71 158.18 €

8.1.2. Résultat de clôture

Libellé		Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Solde d'exécution 2018 <i>C</i>		4 264.77 €	66 893.41 €	71 158.18 €
Résultats reportés de 2017 <i>D</i>		-4 264.77 €	-66 893.41 €	-71 158.18 €
Résultat de clôture <i>E=C+D</i>		0.00 €	0.00 €	0.00 €

8.1.3. Résultat final

Libellé		Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Résultat de clôture <i>E</i>		0.00 €	0.00 €	0.00 €
Restes à réaliser <i>F=G-H</i>			0.00 €	0.00 €
Dépenses <i>G</i>			0.00 €	
Recettes <i>H</i>			0.00 €	
Résultat final <i>I=E-F</i>		0.00 €	0.00 €	0.00 €

8.2. Section de fonctionnement – Budget Aménagement Ilôt St-Pierre

8.2.1. Dépenses de fonctionnement

Dépenses	Année 2018			Pour mémoire		
	Prévisions	Réalisé	Taux de réalisation	CA 2017	Evolution 2018/2017	
					en €	en %
Charges à caractère général	0.00 €	0.00 €		71 158 €	-71 158 €	-100.00%
Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €			0 €	
Total dépenses réelles (<i>A</i>)	0.00 €	0.00 €		71 158 €	-71 158 €	-100.0%
Opérations comptables stocks	66 893.41 €	66 893.41 €		0 €	66 893 €	
Total dépenses d'ordre (<i>B</i>)	66 893.41 €	66 893.41 €		0 €	66 893 €	
Solde d'exécution reporté N-1 (<i>C</i>)	4 264.77 €	4 264.77 €	100.0%	0.00 €	4 264.77 €	
Total général (<i>D=A+B+C</i>)	71 158.18 €	71 158.18 €	100.0%	71 158 €	-4 265 €	

8.2.2. Recettes de fonctionnement

Recettes	Année 2018			Pour mémoire		
	Prévisions	Réalisé	Taux de réalisation	CA 2017	Evolution 2018/2017	
					en €	en %
Produits des services	0.00 €	0.00 €		0.00 €	0 €	
Produits exceptionnels	71 158.18 €	71 158.18 €	100.0%	0.00 €	71 158 €	
Sous-total (<i>D</i>)	71 158.18 €	71 158.18 €	100.0%	0.00 €	71 158 €	
Opérations comptables stocks	0.00 €	0.00 €		66 893.41 €	-66 893 €	
Sous-total (<i>E</i>)	0.00 €	0.00 €		66 893.41 €	-66 893 €	
Solde d'exécution reporté N-1 (<i>F</i>)	0.00 €	0.00 €		0.00 €	0 €	
Total général (<i>G=D+E+F</i>)	71 158.18 €	71 158.18 €	100.0%	66 893.41 €	4 265 €	

8.3. Section d'investissement – Budget Aménagement Ilot St-Pierre

8.3.1. Dépenses d'investissement

Dépenses	Année 2018			
	Prévisions	Mandats émis	Reste à réaliser	Taux de réalisation
Rembt emprunt	0.00 €	0.00 €		
Sous-total (A)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
Opérations d'ordre	0.00 €	0.00 €		
Sous-total (B)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
Solde d'exécution reporté N-1 (C)	66 893.41 €	66 893.41 €		100.0%
Total (D=A+B+C)	66 893.41 €	66 893.41 €	0.00 €	100.0%

8.3.2. Recettes d'investissement

Recettes	Année 2018		
	Prévisions	Mandats émis	Taux de réalisation
Emprunt	0.00 €	0.00 €	
Sous-total (D)	0.00 €	0.00 €	0.0%
Opérations d'ordre	66 893.41 €	66 893.41 €	100.0%
Sous-total (E)	66 893.41 €	66 893.41 €	0.0%
Solde d'exécution reporté N-1 (F)	0.00 €	0.00 €	
Total général (G=D+E+F)	66 893.41 €	66 893.41 €	100.0%

9. Budget Restaurant municipal

9.1. Résultats de l'exercice – Budget Aménagement Restaurant municipal

9.1.1. Résultat d'exécution

Libellé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Titres de recettes émis <i>A</i>	12 099.72 €	0.00 €	12 099.72 €
Mandats émis <i>B</i>	12 099.72 €	0.00 €	12 099.72 €
Solde d'exécution <i>C=A-B</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €

9.1.2. Résultat de clôture

Libellé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Solde d'exécution 2018 <i>C</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultats reportés de 2017 <i>D</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat de clôture <i>E=C+D</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €

9.1.3. Résultat final

Libellé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Résultat de clôture <i>E</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Restes à réaliser <i>F=G-H</i>		0.00 €	0.00 €
Dépenses <i>G</i>		0.00 €	
Recettes <i>H</i>		0.00 €	
Résultat final <i>I=E-F</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €

9.2. Section de fonctionnement – Budget Restaurant municipal

9.2.1. Dépenses de fonctionnement

Dépenses	Année 2018		
	Prévisions	Réalisé	Taux de réalisation
Charges à caractère général	25 900.00 €	12 099.72 €	47%
Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	
Total dépenses réelles (A)	25 900.00 €	12 099.72 €	47%
	0.00 €	0.00 €	
Total dépenses d'ordre (B)	0.00 €	0.00 €	
Solde d'exécution reporté N-1 (C)			
Total général (D=A+B+C)	25 900.00 €	12 099.72 €	47%

9.2.2. Recettes de fonctionnement

Recettes	Année 2018		
	Prévisions	Réalisé	Taux de réalisation
Produits des services	0.00 €	0.00 €	
Autres produits de gestion courante	25 900.00 €	12 099.72 €	47%
Sous-total (D)	25 900.00 €	12 099.72 €	47%
	0.00 €	0.00 €	
Sous-total (E)	0.00 €	0.00 €	
Solde d'exécution reporté N-1 (F)			
Total général (G=D+E+F)	25 900.00 €	12 099.72 €	47%

9.3. Section d'investissement – Budget Restaurant municipal

9.3.1. Dépenses d'investissement

Dépenses	Année 2018			
	Prévisions	Mandats émis	Reste à réaliser	Taux de réalisation
Rembt emprunt	4 500.00 €	0.00 €		0.0%
Sous-total (A)	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.0%
Opérations d'ordre	0.00 €	0.00 €		
Sous-total (B)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
Solde d'exécution reporté N-1 (C)	0.00 €	0.00 €		
Total (D=A+B+C)	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.0%

9.3.2. Recettes d'investissement

Recettes	Année 2018		
	Prévisions	Mandats émis	Taux de réalisation
Emprunt	4 500.00 €	0.00 €	0.0%
Sous-total (D)	4 500.00 €	0.00 €	0.0%
Opérations d'ordre	0.00 €	0.00 €	
Sous-total (E)	0.00 €	0.00 €	0.0%
Solde d'exécution reporté N-1 (F)	0.00 €	0.00 €	
Total général (G=D+E+F)	4 500.00 €	0.00 €	0.0%

Affaire n°2 : Comptes de gestion 2018

Conseillers en exercice	32
Conseillers présents	27
Votants	28

Les comptes de gestion sont les documents chiffrés dans lesquels le comptable assignataire de la collectivité récapitule l'ensemble des opérations comptables auxquelles il a procédé durant la gestion comptable annuelle, y compris celles qu'il a effectuées durant la journée complémentaire.

Ces comptes présentent la situation au début de la gestion sous forme de bilan d'entrée, les opérations de débit et de crédit constatées durant la gestion, la situation à la fin de la gestion établie sous forme de bilan de clôture, le développement des opérations effectuées au titre du budget et les résultats de celui-ci.

Le résultat de l'exercice, le résultat de clôture ainsi que l'exécution du budget par chapitre sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs du dernier exercice.

La Commission Finances a émis un avis favorable lors de sa séance du 14 février 2019.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve les comptes de gestion 2018 compte tenu de la concordance des comptes entre ceux tenus par le comptable assignataire et ceux tenus par la Ville.

01200 - PONTARLIER - BP

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	-2 557 175,30		181 237,95		-2 375 937,35
Fonctionnement	6 306 840,05	4 405 922,60	3 189 843,84		5 090 761,29
TOTAL I	3 749 664,75	4 405 922,60	3 371 081,79		2 714 823,94
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
01203-LOTISSEMENT MONTAIGNE PONT					
Investissement	-2 982,00		-8 557,00		-11 539,00
Fonctionnement					
Sous-Total	-2 982,00		-8 557,00		-11 539,00
01204-LOTISSEMENT PLANS BATTEL					
Investissement	-3 970,00				-3 970,00
Fonctionnement					
Sous-Total	-3 970,00				-3 970,00
01205-PONTARLIER - LOC IMMOBIL					
Investissement					

01200 - PONTARLIER - BP

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
Fonctionnement					
Sous-Total					
01206-ILOT SAINT PIERRE PONTAR					
Investissement	-66 893,41		66 893,41		
Fonctionnement	-4 264,77		4 264,77		
Sous-Total	-71 158,18		71 158,18		
01207-PONTARLIER - BOIS ET FOR					
Investissement	-81 585,80		11 090,63		-70 495,17
Fonctionnement	141 317,86	107 080,30	211 011,27		245 248,83
Sous-Total	59 732,06	107 080,30	222 101,90		174 753,66
01208-PONTARLIER - ZAC DES EPI					
Investissement	1 221 484,07		-600 000,00		621 484,07
Fonctionnement	1 362 894,59		-21 713,18		1 341 181,41
Sous-Total	2 584 378,66		-621 713,18		1 962 665,48
01209-RESTAURANT MUNICIPAL PON					
Investissement					

01200 - PONTARLIER - BP

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
Fonctionnement					
Sous-Total					
TOTAL II	2 566 000,54	107 080,30	-337 010,10		2 121 910,14
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
01201-PONTARLIER - EAU					
Investissement	-34 400,91		-66 903,76		-101 304,67
Fonctionnement	210 461,06	97 504,91	363 660,13		476 616,28
Sous-Total	176 060,15	97 504,91	296 756,37		375 311,61
TOTAL III	176 060,15	97 504,91	296 756,37		375 311,61
TOTAL I + II + III	6 491 725,44	4 610 507,81	3 330 828,06		5 212 045,69

Affaire n°3 : Nettoyage de linges divers et vêtements de travail - Groupement de commandes entre la Ville de Pontarlier et la Communauté de Communes du Grand Pontarlier

Conseillers en exercice	32
Conseillers présents	27
Votants	28

La Ville de Pontarlier et la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (CCGP) confient par contrat à des entreprises spécialisées, la prestation de nettoyage de linges divers et de vêtements de travail.

Afin de permettre aux deux entités susvisées de bénéficier d'économies d'échelles et de mutualiser les procédures de passation des marchés pour en faciliter la gestion en application de l'article 28-II de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, il a paru intéressant de conclure un groupement de commandes pour l'exécution de ces prestations.

A cet effet, une convention dont le projet est annexé à la présente délibération sera signée entre les deux collectivités. Celle-ci définira les modalités de fonctionnement, la participation financière de chaque entité et désignera la Ville de Pontarlier en qualité de coordonnateur chargé de s'assurer de la passation du contrat.

L'accord-cadre à bons de commande portera sur la réalisation des prestations suivantes :

- Nettoyage de linges divers et vêtements de travail.

Celui-ci sera conclu pour une période initiale d'une année débutant à la date de notification et pourra être reconduit trois fois pour une période de 1 an.

Les montants maximaux en € HT par période sont les suivants :

	Période initiale		1 ^{ère} période de reconduction		2 ^{ème} période de reconduction		3 ^{ème} période de reconduction	
	Ville	CCGP	Ville	CCGP	Ville	CCGP	Ville	CCGP
	26 000 €	8 000 €	26 000 €	8 000 €	26 000 €	8 000 €	26 000 €	8 000 €
Total	34 000 €		34 000 €		34 000 €		34 000 €	

Le montant total de l'accord-cadre (périodes de reconductions comprises) est estimé à 136 000 € HT.

La Commission Administration Générale a émis un avis favorable lors de sa séance du 13 février 2019.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- Accepte la création du groupement de commandes entre la Ville de Pontarlier et la

Communauté de Communes du Grand Pontarlier pour la prestation de nettoyage de linges divers et vêtements de travail ;

- Valide la convention constitutive du groupement ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout autre document afférent à l'exécution de cette procédure.

Convention constitutive d'un groupement de commandes

Passation de l'accord-cadre relatif aux prestations de nettoyage de linges divers et vêtements de travail de la Ville de Pontarlier et de la Communauté de communes du Grand Pontarlier

Entre

La Ville de Pontarlier
56 rue de la République
BP 259
25304 PONTARLIER

représentée par son Maire, Monsieur Patrick GENRE, autorisé par délibération en date du :

Et

La Communauté de Communes du Grand Pontarlier
22 rue Pierre Déchanet
BP 49
25301 PONTARLIER Cedex

représentée par sa Vice-Présidente, Madame Florence ROGEBOSZ, autorisée par délibération en date du :

Préambule :

En vue de permettre aux deux entités sus visées de bénéficier d'économies d'échelles et de mutualiser les procédures de passation des contrats pour en faciliter la gestion, le souhait est de constituer un groupement de commandes, en application de l'article 28-II de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de créer un groupement de commandes entre les deux entités permettant, à l'issue d'une mise en concurrence portée par le Coordonnateur du groupement, de conclure un accord-cadre à bons de commande portant sur la prestation de nettoyage de linges divers et de vêtements de travail.

Celui-ci sera conclu pour une période initiale d'une année débutant à la date de notification et pourra être reconduit trois fois pour une période de 1 an.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 2 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre.

Les montants maximaux en € HT par période sont les suivants :

	Période initiale (1 ^{ère} année)		1 ^{ère} période de reconduction		2 nd e période de reconduction		3 nd e période de reconduction	
	Ville	CCGP	Ville	CCGP	Ville	CCGP	Ville	CCGP
	26 000 €	8 000 €	26 000 €	8 000 €	26 000 €	8 000 €	26 000 €	8 000 €
TOTAL	34 000 €		34 000 €		34 000 €		34 000 €	

Le montant total de l'accord-cadre (périodes de reconductions comprises) est estimé à **136 000 € HT**.

Article 2 : Règles applicables au groupement et engagement de chaque membre

Le groupement est soumis pour les procédures de passation des marchés publics au respect de l'intégralité des règles applicables aux collectivités locales établies par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et à son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016.

Article 3 – Modalités organisationnelles du groupement de commandes

Les membres du groupement désignent la Ville de Pontarlier comme coordonnateur mandataire du groupement de commandes. Le coordonnateur aura la qualité de pouvoir adjudicateur soumis à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et à son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016.

Conformément à l'article 28-II de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le coordonnateur est chargé de signer et de notifier l'accord-cadre visé à l'article 1 de la présente convention.

La Ville de Pontarlier est chargée de la gestion des procédures de passation de l'accord-cadre. A ce titre, elle doit organiser l'ensemble de la procédure :

- centralise les besoins des cocontractants,
- choisit la procédure de passation à mettre en œuvre,
- rédige le dossier de consultation des entreprises,
- organise l'ensemble des opérations de sélection des candidats et de choix des offres,
- informe les candidats retenus et non retenus,
- signe le marché au nom des membres du groupement ;
- notifie le marché à l'attributaire.

Chaque membre devra transmettre au coordonnateur toutes les informations nécessaires pour la préparation du dossier de consultation.

Article 4 – Exécution du marché découlant du groupement de commandes

Afin de faciliter la gestion du groupement et des prestations, les membres conviennent que l'intégralité des prestations entrant dans le périmètre du groupement de commandes, est prise en charge par **chacun des membres pour ce qui concerne leurs besoins propres**.

Chaque entité devra, pour ses propres besoins :

- émettre les bons de commandes ;
- veiller au respect des modalités de livraison des articles commandés,
- provoquer les opérations de réception ;
- émettre des réserves si besoin ;
- viser les factures.

Concernant l'exécution financière de l'accord-cadre, chaque entité sera directement responsable du paiement des livraisons effectuées pour son compte.

Article 5 : Choix du titulaire

S'agissant d'un marché à procédure adaptée, il n'y a pas lieu de réunir la commission d'appel d'offres.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à sa date de transmission au contrôle de légalité.

La durée de la convention est assujettie à la réalisation de l'accord-cadre et prendra fin après sa parfaite exécution.

Article 7 : Dispositions financières

La Ville de Pontarlier, en tant que coordonnateur du groupement, assure le financement des frais matériels exposés par le groupement, notamment :

- les frais relatifs à la publication des Avis d'Appel Public à la concurrence
- les frais liés à la mise en ligne des pièces du marché,
- les éventuels frais de reproduction et d'envoi des dossiers,
- les frais de gestions administratives des marchés.

Le coordonnateur assure ses missions à titre gracieux vis-à-vis des autres membres du groupement et prend en charge les frais liés au fonctionnement du groupement (reprographie, publicité...).

Article 8 : Modification

La présente convention pourra être modifiée par avenant sans qu'il puisse être porté atteinte à son objet.

Article 9 : Retrait

Aucun retrait ne sera possible avant la conclusion de l'accord-cadre, chaque membre du groupement étant engagé à hauteur de ses propres besoins, tels qu'il les a préalablement définis.

Article 10 : Représentation en justice

Les membres du groupement donnent mandat à la Ville de Pontarlier pour les représenter vis à vis des cocontractants et des tiers à l'occasion de tout litige né de la passation de l'accord-cadre.

Article 11 : Règlement des litiges

Les litiges qui pourraient naître de l'application de la présente convention sont de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Toutefois, au préalable de toute action en justice, les membres du groupement s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend relatif à la présente convention.

Etablie en deux exemplaires originaux,

Pontarlier, le xxxxxxxxx

Pour la Ville de Pontarlier
Le Maire,

Pour la Communauté de Communes
du Grand Pontarlier
La Vice-Présidente,

Patrick GENRE

Florence ROGEBOS

Affaire n°4 : Maintenance des portes, portails et barrières automatiques - Groupement de commandes entre la Ville de Pontarlier et la Communauté de Communes du Grand Pontarlier

Conseillers en exercice	32
Conseillers présents	27
Votants	28

La Ville de Pontarlier et la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (CCGP) confient par contrat à des prestataires spécialisés la prestation de maintenance des portes, portails et barrières automatiques.

Afin de permettre aux deux entités susvisées de bénéficier d'économies d'échelles et de mutualiser les procédures de passation des marchés pour en faciliter la gestion en application de l'article 28-II de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, il a paru intéressant de conclure un groupement de commandes pour l'exécution de ces prestations.

A cet effet, une convention dont le projet est annexé à la présente délibération sera signée entre les deux collectivités. Celle-ci définira les modalités de fonctionnement, la participation financière de chaque entité et désignera la Ville de Pontarlier en qualité de coordonnateur chargé de s'assurer de la passation du contrat.

L'accord-cadre à bons de commande portera sur la réalisation des prestations suivantes :

- Prestation de maintenance des portes, portails et barrières automatiques de la Ville de Pontarlier et de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier :
 - Lot 1 : Portes de garage manuelles et automatiques et portails automatisés.
 - Lot 2 : Portes piétonnes automatiques

Celui-ci sera conclu pour une période initiale d'une année allant du 01/07/2019 au 30/06/2020 et pourra être reconduit trois fois pour une période de 1 an.

Les montants maximaux en € HT par période sont les suivants :

Lots	Période initiale (01/07/2019 au 30/06/2020)		1 ^{ère} période de reconduction (01/07/2020 au 30/06/2021)		2 nd e période de reconduction (01/07/2021 au 30/06/2022)		3 nd e période de reconduction (01/07/2022 au 30/06/2023)	
	Ville	CCGP	Ville	CCGP	Ville	CCGP	Ville	CCGP
Lot 1	10 000	5 000	10 000	5 000	10 000	5 000	10 000	5 000
Lot 2	3 000	200	3 000	200	3 000	200	3 000	200
Total	18 200.00		18 200.00		18 200.00		18 200.00	

Le montant total de l'accord-cadre (périodes de reconductions comprises) est estimé à 72 800 € HT.

La Commission Administration Générale a émis un avis favorable lors de sa séance du 13 février 2019.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- Accepte la création du groupement de commandes entre la ville de Pontarlier et la CCGP pour la prestation de maintenance des portes, portails et barrières automatiques ;
- Valide la convention constitutive du groupement ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout autre document afférent à l'exécution de cette procédure.

Convention constitutive d'un groupement de commandes

Passation de l'accord-cadre relatif aux prestations de maintenance des portes, portails et barrières automatiques de la Ville de Pontarlier et de la Communauté de communes du Grand Pontarlier

Entre

La Ville de Pontarlier
56 rue de la République
BP 259
25304 PONTARLIER

représentée par son Maire, Monsieur Patrick GENRE, autorisé par délibération en date du :

.....

Et

La Communauté de Communes du Grand Pontarlier
22 rue Pierre Déchanet
BP 49

25301 PONTARLIER Cedex

représentée par sa Vice-Présidente, Madame Florence ROGEBOSZ, autorisée par délibération en date du :

Préambule :

En vue de permettre aux deux entités sus visées de bénéficier d'économies d'échelles et de mutualiser les procédures de passation des contrats pour en faciliter la gestion, le souhait est de constituer un groupement de commandes, en application de l'article 28-II de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de créer un groupement de commandes entre les deux entités permettant, à l'issue d'une mise en concurrence portée par le Coordonnateur du groupement, de conclure un accord-cadre à bons de commande portant sur la maintenance des portes, portails et barrières automatiques.

Celui-ci sera conclu pour une période initiale allant du 01 juillet 2019 jusqu'au 30 juin 2020 et pourra être reconduit trois fois pour une période de 1 an, sans que ce délai ne puisse excéder le 30 juin 2023.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 2 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre.

Celui-ci sera composé de lots suivants :

Lot n°1 Portes de garage manuelles et automatiques et portails automatisés

Lot n° 02 - Portes piétonnes automatiques

Les montants maximaux en € HT par période sont les suivants :

	Période initiale (01.07.2019 au 30.06.2020)		1 ^{ère} période de reconduction (01.07.2020 au 30.06.2021)		2 nd e période de reconduction (01.07.2021 au 30.06.2022)		3 nd e période de reconduction (01.07.2022 au 30.06.2023)	
	Ville	CCGP	Ville	CCGP	Ville	CCGP	Ville	CCGP
Lot 1	10 000	5 000	10 000	5 000	10 000	5 000	10 000	5 000
Lot 2	3 000	200	3 000	200	3 000	200	3 000	200
	18 200.00		18 200.00		18 200.00		18 200.00	

Le montant total des accords-cadres (périodes de reconductions comprises) est estimé à **72 800,00 € HT**.

Article 2 : Règles applicables au groupement et engagement de chaque membre

Le groupement est soumis pour les procédures de passation des marchés publics au respect de l'intégralité des règles applicables aux collectivités locales établies par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et à son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016.

Article 3 – Modalités organisationnelles du groupement de commandes :

Les membres du groupement désignent la Ville de Pontarlier comme coordonnateur mandataire du groupement de commandes. Le coordonnateur aura la qualité de pouvoir adjudicateur soumis à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et à son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016.

Conformément à l'article 28-II de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le coordonnateur est chargé de signer et de notifier l'accord-cadre visé à l'article 1 de la présente convention.

La Ville de Pontarlier est chargée de la gestion des procédures de passation de l'accord-cadre. A ce titre, elle doit organiser l'ensemble de la procédure :

- centralise les besoins des cocontractants,
- choisit la procédure de passation à mettre en œuvre,
- rédige le dossier de consultation des entreprises,
- organise l'ensemble des opérations de sélection des candidats et de choix des offres,
- informe les candidats retenus et non retenus,
- signe le marché au nom des membres du groupement ;
- notifie le marché à l'attributaire.

Chaque membre devra transmettre au coordonnateur toutes les informations nécessaires pour la préparation du dossier de consultation.

Article 4 – Exécution du marché découlant du groupement de commandes :

Afin de faciliter la gestion du groupement et des prestations, les membres conviennent que l'intégralité des prestations entrant dans le périmètre du groupement de commandes, est prise en charge par **chacun des membres pour ce qui concerne leurs besoins propres**.

Chaque entité devra, pour ses propres besoins :

- émettre les bons de commandes ;
- veiller au respect des modalités de livraison des articles commandés,
- provoquer les opérations de réception ;
- émettre des réserves si besoin ;
- viser les factures.

Concernant l'exécution financière de l'accord-cadre, chaque entité sera directement responsable du paiement des livraisons effectuées pour son compte.

Article 5 : Choix du titulaire

S'agissant d'un marché passé en procédure adaptée, il n'y a pas lieu de réunir la Commission d'Appel d'Offres.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à sa date de transmission au contrôle de légalité.

La durée de la convention est assujettie à la réalisation de l'accord-cadre et prendra fin après sa parfaite exécution.

Article 7 : Dispositions financières

La Ville de Pontarlier, en tant que coordonnateur du groupement, assure le financement des frais matériels exposés par le groupement, notamment :

- les frais relatifs à la publication des Avis d'Appel Public à la concurrence
- les frais liés à la mise en ligne des pièces du marché,
- les éventuels frais de reproduction et d'envoi des dossiers,
- les frais de gestions administratives des marchés.

Le coordonnateur assure ses missions à titre gracieux vis-à-vis des autres membres du groupement et prend en charge les frais liés au fonctionnement du groupement (reprographie, publicité...).

Article 8 : Modification

La présente convention pourra être modifiée par avenant sans qu'il puisse être porté atteinte à son objet.

Article 9 : Retrait

Aucun retrait ne sera possible avant la conclusion de l'accord-cadre, chaque membre du groupement étant engagé à hauteur de ses propres besoins, tels qu'il les a préalablement définis.

Article 10 : Représentation en justice

Les membres du groupement donnent mandat à la Ville de Pontarlier pour les représenter vis à vis des cocontractants et des tiers à l'occasion de tout litige né de la passation de l'accord-cadre.

Article 11 : Règlement des litiges

Les litiges qui pourraient naître de l'application de la présente convention sont de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Toutefois, au préalable de toute action en justice, les membres du groupement s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend relatif à la présente convention.

Etablie en deux exemplaires originaux,

Pontarlier, le

Pour la Ville de Pontarlier
Le Maire,

Patrick GENRE

Pour la Communauté de Communes
du Grand Pontarlier
La Vice-Présidente,

Florence ROGEBOSZ

Affaire n°5 : Modification du tableau des effectifs

Conseillers en exercice	32
Conseillers présents	27
Votants	28

1) Direction de la Citoyenneté

A la suite de l'obtention d'un concours et afin de pérenniser les effectifs du Service de la Police Municipale, il est proposé de modifier un poste de brigadier-chef, à plein temps, en un poste de gardien brigadier, à temps complet. Par ailleurs, il s'agit de supprimer le poste d'adjoint technique occupé par le lauréat du concours à compter de sa nomination.

De plus, comme chaque année, dans le cadre de la saison estivale, il est proposé le recours à 2 ASVP (grade d'adjoint technique) et ce, pour une durée de 4 mois. (En cours de recrutement).

En complément, afin d'assurer l'entretien des cimetières, il est proposé de créer un emploi saisonnier à temps complet (grade d'adjoint technique), pour une période de 6 mois.

2/ Direction des moyens opérationnels

De la même façon, en vue de faire face aux besoins de la période estivale, il est proposé de créer quatre emplois à temps complet (grade d'adjoint technique), pour une période de 6 mois.

Par ailleurs, afin de compléter l'organigramme hiérarchique par une mutation, il est proposé de modifier un poste de technicien territorial principal de 1^{ère} classe, à temps complet, en un poste d'adjoint administratif, à temps complet.

3/ Direction de la Communication et des relations publiques

Afin de s'attacher les compétences d'un agent contractuel de la collectivité, il est proposé de modifier un poste de rédacteur territorial, à temps complet, en un poste d'adjoint administratif, à temps complet.

4/ Direction de l'Ingénierie et de la transition énergétique

Au regard des projets structurants à mettre en place dans le secteur bâtiment/patrimoine historique, il est proposé la création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe, par anticipation de la suppression d'un poste d'ingénieur principal à la suite d'un départ à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2019.

La Commission Administration Générale a émis un avis favorable lors de sa séance du 13 février 2019.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- Valide la modification du tableau des effectifs ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions s'y rapportant.

Affaire n°6 : Education - Jeunesse - Subventions 2019

Conseillers en exercice	32
Conseillers présents	27
Votants	27

Les subventions 2019 concernant la délégation « Education - Jeunesse » sont détaillées en annexe du présent rapport.

Le vote des subventions est scindé en deux en considérant d'une part, les écoles privées et d'autre part, les écoles publiques.

La présente délibération concernera le vote dédié aux subventions 2019 en faveur des écoles publiques.

La Commission Enseignement - CJP - PRE a émis un avis favorable lors de sa séance du 12 février 2019.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour, 1 voix ne prend pas part au vote (Mme Karine GROSJEAN),

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à verser les subventions 2019 « Education - Jeunesse ».

Subventions 2019

Délégation Education Jeunesse

Ligne budgétaire : 6574-211		Subvention ordinaire		Ecart	
Coopératives écoles maternelles		2018	2019	en €	en %
1	Maternelle Cordier	1 026,60 €	1 101,80 €	75,20 €	7,33%
2	Maternelle des Pareuses	726,60 €	940,40 €	213,80 €	29,42%
3	Maternelle Joliot Curie	1 057,00 €	1 479,00 €	422,00 €	39,92%
4	Maternelle Peguy	910,80 €	1 140,40 €	229,60 €	25,21%
5	Maternelle Pergaud	876,60 €	929,00 €	52,40 €	5,98%
6	Maternelle R. Faivre	1 211,40 €	1 244,20 €	32,80 €	2,71%
7	Maternelle Vannolles	884,80 €	1 005,60 €	120,80 €	13,65%
8	Maternelle Vauthier	1 210,80 €	1 308,80 €	98,00 €	8,09%
Sous-Total		7 904,60 €	9 149,20 €	1 244,60 €	15,75%

Ligne budgétaire : 6574-212		Subvention ordinaire		Ecart	
Coopératives écoles élémentaires		2018	2019	en €	en %
9	Ecole Saint Joseph	1 496,40 €	1 503,20 €	6,80 €	0,45%
10	Elémentaire Joliot Curie	2 197,70 €	2 197,70 €	0,00 €	0,00%
11	Elémentaire Cordier	2 708,20 €	2 542,20 €	-166,00 €	-6,13%
12	Elémentaire Cyril Clerc	1 558,10 €	1 574,70 €	16,60 €	1,07%
13	Elémentaire Peguy	1 276,20 €	1 267,90 €	-8,30 €	-0,65%
14	Elémentaire Pergaud	1 798,80 €	1 690,90 €	-107,90 €	-6,00%
15	Elémentaire Vauthier	1 830,10 €	2 155,40 €	325,30 €	17,77%
Sous-Total		12 865,50 €	12 932,00 €	66,50 €	0,52%

Ligne budgétaire : 6574-255		Subvention ordinaire			Ecart	
Classes de découverte					en €	en %
	Ecoles	2018	Ecoles	2019		
16	Cyril Clerc Elémentaire	2 675,00 €	Joliot Curie Elémentaire	3 475,00 €	800,00 €	29,91%
17	Cordier élémentaire	5 850,00 €	Peguy Elémentaire	2 325,00 €	-3 525,00 €	-60,26%
18	Saint Joseph	750,00 €	Saint Joseph	750,00 €	0,00 €	0,00%
19	Maternelle Joliot Curie	910,00 €	Maternelle des Pareuses	910,00 €	0,00 €	0,00%
20	Maternelle Pergaud	910,00 €	Maternelle Peguy	910,00 €	0,00 €	0,00%
21	Maternelle Vannolles	910,00 €	Maternelle Vauthier	910,00 €	0,00 €	0,00%
Sous-Total		12 005,00 €		9 280,00 €	-2 725,00 €	-22,70%

Ligne budgétaire : 6574-22		Subvention ordinaire		Ecart	
Subventions diverses		2018	2019	en €	en %
22	Lycée Jeanne d'Arc	1 100,00 €	Lycée Jeanne d'Arc 600,00 €	-500,00 €	-45,45%
23	Maison Familiale Rurale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
24	PEP (SAPAD)	0,00 €	PEP (SAPAD) 400,00 €	400,00 €	
25	DDEN	80,00 €	DDEN 80,00 €	0,00 €	0,00%
26	Forum Sup'Info	250,00 €	250,00 €	0,00 €	0,00%
27	Cyril Clerc - Latécoère	700,00 €	Cyril Clerc - Latécoère 800,00 €	100,00 €	14,29%
28	Association Louverture vers Haïti	0,00 €	Association Louverture vers Haïti 500,00 €	500,00 €	
Sous-Total		1 430,00 €	2 630,00 €	1 200,00 €	83,92%

Crédits inscrits au BP	34 000,00 €
Crédits ventilés	33 991,20 €
Reste à affecter	8,80 €

Ligne budgétaire : 6574-22		Programme de Réussite Educative			Ecart	
Associations		2018	Associations	2019	en €	en %
1	Collège Aubrac - Y'a de l'électricité dans l'air	700,00 €	Collège Malraux : Apprendre autrement une éolienne pour le Sénégal	0,00 €	-700,00 €	-100,00%
2	Collège Mlraux - Webradio	600,00 €	Collège Malraux : Donnons la parole aux collégiens - histoires mêlées	0,00 €	-600,00 €	-100,00%
3	Repop - Atelier Pass'Sport Forme	1 400,00 €	Repop - Atelier Pass'Sport Forme	0,00 €	-1 400,00 €	-100,00%
4			CLAS Maison de quartier Pareuses	2 750,00 €	2 750,00 €	
5			CLAS MJC Capucins	1 375,00 €	1 375,00 €	

6			CLAS Centre Berlioz	1 375,00 €	1 375,00 €	
7			Projet Joliot Curie	1 000,00 €	1 000,00 €	
8			PROJET MECS jardin permaculture	500,00 €	500,00 €	
TOTAL		2 700,00 €		7 000,00 €	4 300,00 €	159,26%

La Commission Enseignement a émis un avis favorable lors de sa séance du mardi 12 février 2019

Affaire n°7 : Education - Jeunesse - Subventions 2019

Conseillers en exercice	32
Conseillers présents	27
Votants	28

Les subventions 2019 concernant la délégation « Education - Jeunesse » sont détaillées en annexe du présent rapport.

Le vote des subventions est scindé en deux en considérant d'une part, les écoles privées et d'autre part, les écoles publiques.

La présente délibération concernera le vote dédié aux subventions 2019 en faveur des écoles privées.

La Commission Enseignement - CJP - PRE a émis un avis favorable lors de sa séance du 12 février 2019.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

Par 26 voix pour, 2 voix contre,

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à verser les subventions 2019 « Education - Jeunesse ».

Subventions 2019

Délégation Education Jeunesse

Ligne budgétaire : 6574-211		Subvention ordinaire		Ecart	
Coopératives écoles maternelles		2018	2019	en €	en %
1	Maternelle Cordier	1 026,60 €	1 101,80 €	75,20 €	7,33%
2	Maternelle des Pareuses	726,60 €	940,40 €	213,80 €	29,42%
3	Maternelle Joliot Curie	1 057,00 €	1 479,00 €	422,00 €	39,92%
4	Maternelle Peguy	910,80 €	1 140,40 €	229,60 €	25,21%
5	Maternelle Pergaud	876,60 €	929,00 €	52,40 €	5,98%
6	Maternelle R. Faivre	1 211,40 €	1 244,20 €	32,80 €	2,71%
7	Maternelle Vannolles	884,80 €	1 005,60 €	120,80 €	13,65%
8	Maternelle Vauthier	1 210,80 €	1 308,80 €	98,00 €	8,09%
Sous-Total		7 904,60 €	9 149,20 €	1 244,60 €	15,75%

Ligne budgétaire : 6574-212		Subvention ordinaire		Ecart	
Coopératives écoles élémentaires		2018	2019	en €	en %
9	Ecole Saint Joseph	1 496,40 €	1 503,20 €	6,80 €	0,45%
10	Elémentaire Joliot Curie	2 197,70 €	2 197,70 €	0,00 €	0,00%
11	Elémentaire Cordier	2 708,20 €	2 542,20 €	-166,00 €	-6,13%
12	Elémentaire Cyril Clerc	1 558,10 €	1 574,70 €	16,60 €	1,07%
13	Elémentaire Peguy	1 276,20 €	1 267,90 €	-8,30 €	-0,65%
14	Elémentaire Pergaud	1 798,80 €	1 690,90 €	-107,90 €	-6,00%
15	Elémentaire Vauthier	1 830,10 €	2 155,40 €	325,30 €	17,77%
Sous-Total		12 865,50 €	12 932,00 €	66,50 €	0,52%

Ligne budgétaire : 6574-255		Subvention ordinaire			Ecart	
Classes de découverte					en €	en %
	Ecoles	2018	Ecoles	2019		
16	Cyril Clerc Elémentaire	2 675,00 €	Joliot Curie Elémentaire	3 475,00 €	800,00 €	29,91%
17	Cordier élémentaire	5 850,00 €	Peguy Elémentaire	2 325,00 €	-3 525,00 €	-60,26%
18	Saint Joseph	750,00 €	Saint Joseph	750,00 €	0,00 €	0,00%
19	Maternelle Joliot Curie	910,00 €	Maternelle des Pareuses	910,00 €	0,00 €	0,00%
20	Maternelle Pergaud	910,00 €	Maternelle Peguy	910,00 €	0,00 €	0,00%
21	Maternelle Vannolles	910,00 €	Maternelle Vauthier	910,00 €	0,00 €	0,00%
Sous-Total		12 005,00 €		9 280,00 €	-2 725,00 €	-22,70%

Ligne budgétaire : 6574-22		Subvention ordinaire		Ecart	
Subventions diverses		2018	2019	en €	en %
22	Lycée Jeanne d'Arc	1 100,00 €	Lycée Jeanne d'Arc 600,00 €	-500,00 €	-45,45%
23	Maison Familiale Rurale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
24	PEP (SAPAD)	0,00 €	PEP (SAPAD) 400,00 €	400,00 €	
25	DDEN	80,00 €	DDEN 80,00 €	0,00 €	0,00%
26	Forum Sup'Info	250,00 €	250,00 €	0,00 €	0,00%
27	Cyril Clerc - Latécoère	700,00 €	Cyril Clerc - Latécoère 800,00 €	100,00 €	14,29%
28	Association Louverture vers Haïti	0,00 €	Association Louverture vers Haïti 500,00 €	500,00 €	
Sous-Total		1 430,00 €	2 630,00 €	1 200,00 €	83,92%

Crédits inscrits au BP	34 000,00 €
Crédits ventilés	33 991,20 €
Reste à affecter	8,80 €

Ligne budgétaire : 6574-22		Programme de Réussite Educative			Ecart	
Associations		2018	Associations	2019	en €	en %
1	Collège Aubrac - Y'a de l'électricité dans l'air	700,00 €	Collège Malraux : Apprendre autrement une éolienne pour le Sénégal	0,00 €	-700,00 €	-100,00%
2	Collège Mlraux - Webradio	600,00 €	Collège Malraux : Donnons la parole aux collégiens - histoires mêlées	0,00 €	-600,00 €	-100,00%
3	Repop - Atelier Pass'Sport Forme	1 400,00 €	Repop - Atelier Pass'Sport Forme	0,00 €	-1 400,00 €	-100,00%
4			CLAS Maison de quartier Pareuses	2 750,00 €	2 750,00 €	
5			CLAS MJC Capucins	1 375,00 €	1 375,00 €	

6			CLAS Centre Berlioz	1 375,00 €	1 375,00 €	
7			Projet Joliot Curie	1 000,00 €	1 000,00 €	
8			PROJET MECS jardin permaculture	500,00 €	500,00 €	
TOTAL		2 700,00 €		7 000,00 €	4 300,00 €	159,26%

La Commission Enseignement a émis un avis favorable lors de sa séance du mardi 12 février 2019

Affaire n°8 : Achat d'équipements pour les Réseaux d'Aides aux Elèves en Difficultés - Participation des communes extérieures

Conseillers en exercice	32
Conseillers présents	27
Votants	28

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) a sollicité les communes des trois Réseaux d'Aides aux Elèves en Difficultés (RASED) implantés sur le territoire pontissalien afin qu'elles prennent en charge et mutualisent la dépense d'acquisition de tests psychométriques.

Ce matériel vise à évaluer le développement cognitif de l'enfant. Cette évaluation permet une meilleure connaissance et approche des difficultés de l'élève et des adaptations et aménagements dont il a besoin en classe et de constituer des dossiers auprès des instances telles que la Maison Départementale de la Personne Handicapée (MDPH) et la Commission Départementale d'Orientation (CDO).

Cet équipement est destiné à aider et soutenir les familles de Pontarlier mais également des communes situées sur les secteurs géographiques d'intervention des trois RASED, à savoir :

- Pour le RASED de Joliot Curie : Les Fourgs, Dommartin, Vuillecin, Houtaud, Jougne, Les Verrières de Joux ;
- Pour le RASED de Cordier : Métabief, Les Hôpitaux Neufs, Rochejean, Les Longevilles Mont d'Or, Doubs ;
- Pour le RASED de Pergaud : La Cluse et Mijoux, Malbuisson, Montperreux, Oye et Pallet, Remoray Boujeons, Labergement Sainte Marie.

Dans ce contexte, la Ville de Pontarlier se propose de prendre en charge la dépense dans sa totalité puis de recouvrer la participation des communes concernées *au prorata* du nombre d'élèves scolarisés ; celles-ci, interrogées par écrit par la ville, ont toutes, à l'exception d'une, donné leur accord.

Il est proposé de répartir cette dépense conséquente sur deux années selon le détail ci-après :

- 2019 :
 - ✓ achat de trois tests WISC V pour un montant total estimé à 5 831,82 € ;
 - ✓ participation financière des communes à hauteur de 1,65 € par élève.
- 2020 :
 - ✓ achat de trois tests « WPPSI IV » pour un montant total estimé à 5 360,20 € ;
 - ✓ participation financière des communes à hauteur de 1,52 € par élève.

La Commission Enseignement - CJP - PRE a émis un avis favorable lors de sa séance du 12 février 2019.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'achat en 2019 de trois mallettes WISC 5 et en 2020 de trois mallettes WPPSI IV ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au recouvrement en 2019 et en 2020 des sommes correspondant au nombre d'enfants scolarisés dans les communes de la circonscription bénéficiant des interventions du RASED.

Affaire n°9 : Protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Pontarlier et la Société "SFR Fibre SAS"

Conseillers en exercice	32
Conseillers présents	27
Votants	28

Afin d'établir un réseau distribuant par câble des services de communication de radiodiffusion sonore et de télévision, la Ville de Pontarlier a conventionné avec la société « Vidéopole » devenue UPC en 2003 puis Numéricable en 2009 :

- une convention signée le 3 décembre 1997 concerne un local technique de 35 m² au Centre Technique Municipal ainsi que l'installation de 6 antennes paraboliques sur l'acrotère du bâtiment mécanique du Centre Technique Municipal (rue du Capitaine Bulle). Cette convention intègre également la mise à disposition du local sis au Larmont attenant au bâtiment du refuge des « Eclaireurs » sur la parcelle cadastrée section CT n°2 ;
- une convention d'occupation du domaine communal pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques sur le territoire de la Commune de Pontarlier du 3 décembre qui a remplacé la convention initiale du 18 octobre 1994.

Ces conventions sont en cours d'exécution et sont désormais conclues avec la société « SFR Fibre SAS » (ex-Numéricable).

Dans le cadre de l'aménagement de l'îlot Saint-Pierre (secteur anciennement CTM), des négociations ont été engagées avec la société « SFR Fibre SAS » afin de pouvoir déplacer la tête du réseau et procéder à l'enfouissement des réseaux aériens.

Au vu, d'une part, de l'obsolescence du réseau, d'un commun accord, les parties ont souhaité mettre fin à leurs relations contractuelles et, d'autre part, des divergences quant à l'application des conventionnements en cours et afin de prévenir tous différents, les parties ont décidé d'établir un protocole d'accord transactionnel pour trouver une solution amiable, équilibrée et complète conformément aux articles des L. 2044 et suivants du code civil.

Le réseau revient en pleine propriété à la commune qui devra verser à la société « SFR Fibre SAS » une indemnité de 262 408,97 € non soumise à TVA. Ce montant a été déterminé à partir de la valeur non amortie du réseau.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable lors de sa séance du 12 février 2019.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- Valide le protocole d'accord transactionnel ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer et à le faire exécuter.



PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Entre d'une part,

La Commune de PONTARLIER représentée par son Maire en exercice, Monsieur Patrick GENRE, dont le siège est à l'Hôte-de-Ville, 56 Rue de la République à Pontarlier (25300) dument habilité par délibération du Conseil municipal du 25 février 2019

ci-après, dénommée « la Commune »,

Et d'autre part,

La Société SFR FIBRE SAS, société anonyme par actions simplifiée au capital de 78 919 817,50 euros, dont le siège social est situé 10, rue Albert-Einstein à Champs-sur-Marne (77420), immatriculée au RCS de Meaux sous le numéro 400 461 950, représentée par son Directeur Général, Monsieur François VAUTHIER,

ci-après, dénommée « la Société » ou « l'Opérateur »,

La Commune et la Société sont ensemble désignées ci-après comme « les Parties » ou « chaque Partie » lorsqu'elles sont visées individuellement.

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

La Commune et la société Vidéopole aux droits de laquelle vient la Société NC Numéricâble ont conclu le 18 octobre 1994 une convention relative à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau distribuant par câble des services de communication de radiodiffusion sonore et de télévision. L'exploitation de ce réseau a été autorisée par décision n° 97-206 du 3 juin 1997 du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA). Les dispositions contractuelles prévoient une durée de 30 ans à compter de la date de délivrance de l'autorisation d'exploitation du CSA ; la convention avait donc vocation à s'achever le 02 juin 2027.

Une convention a été signée le 03 décembre 1997 entre la ville de Pontarlier et la société Vidéopole. Toujours en vigueur, elle a pour objet la mise à disposition, par la ville de Pontarlier, premièrement, d'un local technique de 35m² ainsi que l'installation de 6 antennes paraboliques sur l'acrotère du bâtiment du Centre Technique Municipal, 2 rue du capitaine Bulle à Pontarlier, secondement, d'une partie du local attenant au bâtiment du refuge des Eclaireurs cadastré section CT n°2 pour installer du matériel permettant le traitement des signaux ainsi que des antennes réceptrices.

La durée de cette convention est différente selon le local à laquelle elle se rapporte ; pour le local mentionné en premier lieu, celle-ci est identique à celle « *de la convention d'établissement et d'exploitation du réseau câblé* » qui a été conclue initialement le 18 octobre 1994, en revanche, pour le local mentionné en second lieu, celle-ci est de dix (10) années à compter du 1^{er} octobre 1997, renouvelable par tacite reconduction pour une période identique.

Par délibération de son conseil municipal en date du 17 mai 2000, la commune de Pontarlier a décidé "suite à l'acquisition de la société Vidéopole et de l'ensemble de ses filiales par la société UPC France" (dénommée ensuite Noos puis NC Numéricable), "d'agréer la substitution de la SA UPC France".

Ensuite, eu égard aux dispositions résultant du nouveau cadre réglementaire européen « pour les communications électroniques », les Parties ont souhaité clarifier leurs obligations réciproques en concluant le 03 décembre 2003 une convention d'occupation du domaine public qui avait pour objet et pour effet :

- de résilier et remplacer la convention d'établissement et d'exploitation du 18 octobre 1994 susmentionnée
- de conférer à la société le droit d'occupation du « *Domaine Public Communal* » au sens de la convention aux fins d'établir et d'exploiter le réseau de communications électroniques déployé.



Les conventions conclues les 03 décembre 1997 et 03 décembre 2003 sont demeurées inchangées et en vigueur.

Dans ce contexte, les Parties ont dressé plusieurs constats :

Premièrement, les Parties sont en désaccord quant à la qualification de la convention conclue le 18 octobre 1994 et quant à la possibilité de résiliation et de remplacement d'icelle par le contrat passé le 03 décembre 2003.

Deuxièmement, en l'hypothèse où les Parties décideraient de procéder à la résolution de la convention de 2003, la convention d'établissement et d'exploitation du 18 octobre 1994 aurait de nouveau vocation à s'appliquer, y compris ses stipulations accordant un droit d'exclusivité à l'Opérateur pour établir, entretenir et exploiter le réseau câblé, lesquelles sont privées d'effet en raison du nouveau régime légal applicable aux réseaux câblés depuis le 17 juillet 2007 (article L.33-1 du code des postes et communications électroniques).

Or, la Société estime que l'équilibre économique de ce contrat d'établissement et d'exploitation est fondé sur ce droit d'exclusivité, celle-ci s'étant en effet engagée à financer le réseau à la condition d'avoir l'assurance de disposer sur l'ensemble du territoire de la commune d'une exclusivité pour établir ledit réseau et exploiter les services.

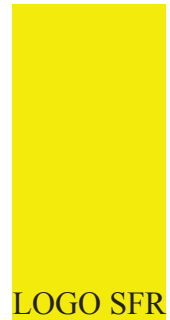
Troisièmement, il est acquis que dans un souci d'optimisation souhaitée par le législateur, la Commune doit garantir l'utilisation partagée des infrastructures de communications électroniques par les opérateurs en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales (article L.1425-1) et du Code des postes et communications électroniques, ce qui contrevient au droit d'exclusivité prévu dans la convention du 18 octobre 1994 et au droit de propriété sans partage sur le réseau établie par la société dans la convention du 3 décembre 2003.

Quatrièmement, la réhabilitation de l'îlot Saint Pierre impose la démolition du local communal hébergeant la tête de réseau et le déplacement des équipements techniques dont le coût à la charge de la Commune de Pontarlier a été estimé par la Société à environ 200.000 € hors taxes.

Au vu de l'ensemble de ces considérations, les Parties ont été amenées à s'interroger sur le sort des conventions conclues ainsi que sur le devenir du réseau, le déplacement des équipements de la tête de réseau ; et ce, eu égard à l'obsolescence du réseau câblé, au statut de "zone conventionnée" de la Ville de Pontarlier et au déploiement en cours de la Fibre optique jusqu'au domicile (FttH).

C'est à cet égard que des divergences sont apparues.

Afin de prévenir le différend que ces divergences sur les suites à donner feront naître entre la Commune et la Société, les Parties ont, au prix de concessions réciproques, décidé de se rapprocher, en vue de conclure le présent protocole d'accord transactionnel dont l'économie



permet de manière amiable, équilibrée et complète de prévenir tout litige susceptible de naître entre les Parties au titre de la validité de la convention d'occupation du domaine communal conclue le 03 décembre 2003 et du fait tant de la résolution de ladite convention que de la résiliation des conventions conclues les 18 octobre 1994 et 03 décembre 1997 auxquelles les Parties entendent procéder par la conclusion des présentes.

La Commune, quant à elle, n'entend pas actuellement mettre en œuvre une activité de distribution de services de communication au public.

EN CONSEQUENCE, LES PARTIES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

Article 1^{er} - DÉFINITIONS

Au sens du présent protocole, il est admis par les Parties que :

- L'expression « *Convention du 18 octobre 1994* » désigne la Convention d'établissement et d'exploitation d'un réseau distribuant par câble des services de communication de radiodiffusion sonore et de télévision conclue entre elles le 18 octobre 1994 ;
- L'expression « *Convention du 3 décembre 1997* » désigne la Convention de mise à disposition de locaux mentionnée en préambule ;
- L'expression « *Convention du 3 décembre 2003* » désigne la convention d'occupation du domaine public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques sur le territoire de la commune de Pontarlier conclue entre elles.

Article 2 – RÉOLUTION DE LA CONVENTION DU 3 DECEMBRE 2003

D'un commun accord, les Parties décident de :

- résoudre, et donc de déclarer nulle et de nul effet, la Convention du 3 décembre 2003 ;
- renoncer chacune à toute réclamation et à toute action susceptible de mettre en jeu leur responsabilité respective au titre de la conclusion, de l'exécution ou de la résolution de la Convention du 3 décembre 2003.

La date d'effets de la résolution est fixée au 31 mars 2019.

L'ensemble des sommes versées à la Commune, en application de l'article 3-7, depuis la date d'effet de ladite Convention jusqu'à celle du 31 décembre 2018 lui demeurent acquises. Corrélativement, la Société renonce à cet égard à toute action in rem verso.

Article 3 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION DU 18 OCTOBRE 1994

D'un commun accord, les Parties acceptent de :

- résilier la Convention du 18 octobre 1994 eu égard à leurs divergences sur la validité et l'interprétation de certaines de ses clauses tout en admettant que cette résiliation ne correspond à aucune des hypothèses de résiliation définies par ladite convention ;
- fixer la prise d'effets de cette résiliation à la date du 1^{er} avril 2019.

Au sens de l'article 9-4 de ladite Convention, les Parties sont d'accord pour considérer que « les installations » sont constituées des biens mentionnés en annexe 2 du présent protocole.

Article 4 – CONSÉQUENCES DE LA RÉSILIATION DE LA CONVENTION DU 18 OCTOBRE 1994

D'un commun accord, les Parties ont déterminé comme suit les conséquences notamment financières de la résiliation de la Convention du 18 octobre 1994, nonobstant toute disposition contraire de ladite Convention :

- à la date de prise d'effet de la résiliation fixée à l'article 3 et au plus tard le 1^{er} avril 2019, la Société accepte de remettre à la Commune, en pleine propriété, les « *installations* » au sens de l'article 9.4 de la Convention du 18 octobre 1994 ;
- la Commune s'engage à accepter en l'état les « installations » susmentionnées, sans pouvoir prétendre ou revendiquer une quelconque remise en état ;
- en contrepartie à la remise, en pleine propriété, des « *installations* », dans un délai de deux (2) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent protocole, la Commune s'engage à verser à la Société une indemnité fixée à la somme de 262 408,97 € (euros) non soumise à TVA équivalant uniquement à la valeur non amortie des « *installations* » arrêtée à la date du 31 décembre 2018;
- les modalités de calcul de cette indemnité sont précisées à l'Annexe 1 du présent protocole.



La Société renonce à solliciter toute autre indemnité que celle résultant des stipulations du présent article, en particulier celle prévue par l'article 9-4 de ladite Convention.

La Société prend acte de la volonté de la Commune de ne pas mettre actuellement en œuvre une activité de distribution de services de communication au public et d'exploitation du réseau établi par la Société.

En conséquence, à la demande de la Commune, la Société accepte de faire son affaire de tous les contrats commerciaux qu'elle a pu conclure dans le cadre de l'exploitation du dit réseau.

A ce titre, la Société prendra toutes mesures utiles de nature à permettre aux clients des services dudit réseau de continuer à bénéficier de tels services ; elle s'engage à informer la Commune desdites mesures.

Article 5 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION CONCLUE LE 3 DÉCEMBRE 1997

D'un commun accord, les Parties décident la résiliation de la convention du 3 décembre 1997 relative à la mise à disposition d'un local technique pour la tête de réseau ainsi que d'un local pour le traitement des signaux sur la commune de Pontarlier à la date du 1^{er} avril 2019.

Article 6 - CLAUSE DE RENONCIATION

Chacune des Parties renonce à l'égard de l'autre à toutes réclamations, instances et actions, fondée sur une stipulation ou un manquement à la Convention du 18 octobre 1994, à la Convention du 3 décembre 2003, à la convention du 3 décembre 1997 ou toute cause subsidiaire.

Chacune des Parties estime réciproquement que l'autre a pleinement satisfait à ses obligations contractuelles.

Les Parties renoncent à toute indemnité autre que celle stipulée précisément par le présent protocole transactionnel.

Article 7– EFFET DE LA TRANSACTION

Les stipulations du présent protocole sont indivisibles et règlent l'intégralité des différends susceptibles de naître entre les Parties au titre tant de la validité de la Convention du 03 décembre

2003 que des conséquences de la résolution de ladite Convention et de la résiliation des Conventions des 18 octobre 1994 et 3 décembre 1997 auxquelles il a été procédé par la conclusion du présent protocole.

Elles n'emportent en aucun cas reconnaissance, par une Partie, de sa responsabilité ou acquiescement aux positions et prétentions de l'autre Partie.

Le présent protocole est régi par la loi française. Il constitue entre les Parties une transaction au sens des articles 2044 et suivants du code civil. Il est revêtu, conformément aux termes de l'article 2052 du même code, de l'autorité de la chose jugée en dernier ressort.

Les Parties reconnaissent, par l'effet du présent protocole, être mutuellement remplies dans leurs droits respectifs et intégralement désintéressées l'une envers l'autre de toute prétention afférente aux faits mentionnés dans ledit protocole et s'engagent à ne pas remettre en cause les accords intervenus aux termes des présentes.

Chaque Partie renonce expressément pour l'avenir à élever toute réclamation, à engager toute action, à faire valoir tout droit fondé directement ou indirectement sur les faits mentionnés dans le présent protocole.

Article 8 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent protocole et la délibération seront transmis au contrôle de légalité, un affichage sera effectué en Mairie. L'entrée en vigueur de l'acte sera effectif à la date de sa notification à la Société.

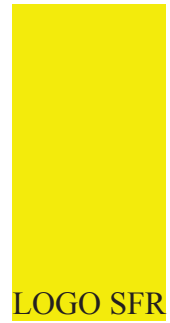
Article 9 - EXÉCUTION, CONTESTATIONS ET LITIGES

Tout litige lié à l'interprétation, l'exécution du présent protocole transactionnel relèvera de la compétence du Tribunal administratif de Besançon (30 rue Charles Nodier, 25044 BESANCON Cedex 3).

En cas de différend y afférant, la saisine du tribunal devra être précédée d'une conciliation à l'initiative de l'une ou l'autre Partie.

Article 10 – ANNEXES

Sont annexés au présent protocole :



- Annexe n°1 : Détermination de l'indemnisation
- Annexe n°2 : Liste des « installations » remises à la Commune
- Annexe n°3 : Cartographie sous format DWG et Shapefile

Fait à PONTARLIER leen deux exemplaires originaux, un pour chaque Partie.

Pour la Commune
M. Patrick GENRE
Le Maire
Date :
Signature :

Pour la Société
M. François VAUTHIER
Le Directeur Général
Date :
Signature :

Annexe n°1 Détermination de l'indemnisation de fin de contrat

1.1 Montant de la Valeur non amortie

Type de biens	Base Amortissement	VNC Caducité 31/12/2018
AE	477 978,88	378,80
AUT	252 844,46	-
COB	169 117,33	9 025,18
DU	46 283,52	-
GC	796 296,85	242 601,70
TDR	314 392,92	10 403,28
Total général	2 056 913,96	262 408,97

2.2 Détail des immobilisations et de la valeur non amortie

Fiches SAP	Famille	Désignation	Base Amortissement	VNC Caducité 31/12/2018
300000014050	AUT	RACCORDEMENTS INDIV 10/98	1 152,51	-
300000014051	AUT	RACCORDEMENTS COL 10/98	3 707,56	-
300000014052	AUT	CABLE 10/98	3,05	-
300000015895	AUT	RACCORDEMENTS COL 11/98	2 707,49	-
300000015896	AUT	RACCORDEMENTS INDIV 11/98	480,21	-
300000015897	AUT	RACCORDEMENTS 11/98	2 244,05	-
300000015898	AUT	RACCORDEMENTS COL 11/98	603,70	-
300000015899	AUT	RACCORDEMENTS INDIV 11/98	311,00	-
300000016460	TDR	RECHAUFFAGE PARABOLE	4 283,82	-
300000016685	TDR	TIROIR DISTRIBUTEUR BIS	524,88	-
300000016952	AE	PB ADRESSABLES RUE PARC	1 202,06	-
300000018164	AUT	RACCORDEMENTS COL 12/98	3 146,55	-
300000018174	AUT	RACCORDEMENTS COL 12/98	134,16	-
300000018175	AUT	RACCORDEMENTS INDIV 12/98	103,67	-
300000018176	AUT	RACCORDEMENTS INDIV 12/98	864,39	-
300000018177	AUT	RACCORDEMENTS COL 12/98	975,67	-
300000023204	GC	R13-65 PRISES SECURITE	85,22	25,29
300000023207	GC	R12A-LIAISON GC	8 223,71	2 440,36



V I L L E D E
PONTARLIER

LOGO SFR

300000023210	GC	R12A-LIAISON CONCEPT	1 748,44	518,84
300000023213	GC	R12A 254 PRISES SECURITE	333,01	98,82
300000023216	GC	R12A-254 PRISES RECETTES	631,75	187,47
300000023220	GC	R12A-254 PRISES CONCEPT	20 729,87	6 151,52
300000023224	GC	R13 65 PRISES GC	1 538,67	456,60
300000023227	GC	R05-8 PRISES	346,97	102,96
300000023230	GC	R12A-LIAISON RECETTE	1 250,08	370,96
300000023234	GC	R12A-254 PRISES GC	8 805,76	2 613,08
300000023238	GC	Z1-SD3 9 PRISES GC	259,77	77,09
300000023242	GC	Z1-SD3-9 PRISES CONCEPTIO	767,79	227,84
300000023245	GC	Z1-SD1-7 PRISES CONCEPT	1 299,65	385,67
300000023248	GC	R13-65 PRISES CONCEPTION	6 446,38	1 912,94
300000023287	GC	R11-28 PRISES CONCEPT	1 767,38	524,46
300000023290	GC	R08A-7 PRISES GC	109,92	32,62
300000023293	GC	R08A -7 PRISES CONCEPTION	455,00	135,02
300000023296	GC	R05-9 PRISES SECURITE	11,80	3,50
300000023299	GC	R11-28 PRISES GC	512,38	152,05
300000023302	GC	R05-8 PRISES CONCEPTION	568,26	168,63
300000023418	COB	Z1-SD1-7 PRISES	288,28	-
300000023421	COB	Z1-SD3-9 PRISES	278,98	-
300000023424	COB	R12A-LIAISON	2 314,18	-
300000023430	COB	R13-65 PRISES	968,20	-
300000023436	COB	R12A-254 PRISES	8 426,16	-
300000023443	COB	R11-28 PRISES	773,07	-
300000023446	COB	R08A-7 PRISES	155,19	-
300000023449	COB	R05-8 PRISES	238,13	-
300000023490	COB	R12A-LIAISON	3 527,21	-
300000023493	COB	R12A-254 PRISES	17 188,47	-
300000023496	COB	R13-65 PRISES	3 725,55	-
300000023499	COB	R11-28 PRISES	1 111,20	-
300000023502	COB	R05-8 PRISES	525,49	-
300000023505	COB	R08-7 PRISES	246,81	-
300000023508	COB	ZONE1-SD1-7 PRISES	296,82	-
300000023530	COB	ZONE1-SD3-9 PRISES	737,70	-
300000025345	AUT	AXIOC 03/01 RACCO	3 685,30	-
300000025866	TDR	SOGETREL TVX TDR	300,00	2,57
300000026256	GC	Réhausse chbre 4 r de Broglie	950,00	479,45
300000028249	TDR	SCIENTIFIC ASTON 02/04	125,00	1,32
300000029657	GC	AXIOM A33250 PONTARLIER	1 998,17	644,73
300000034514	GC	Réhausse chbre 2 pl J.Pagnier à	850,00	430,75
300000035363	AUT	RAC 2/99	51,83	-
300000035368	AUT	RAC 2/99	621,99	-
300000035373	AUT	RAC 2/99	335,39	-
300000035378	AUT	RAC 2/99	274,41	-
300000036542	TDR	ANTENNES	2 626,15	-
300000040999	AUT	AXIOM 04/01 PONTARLIER	2 203,80	-
300000043669	AUT	AXIOM RACCO 05/01	3 582,48	-



V I L L E D E
PONTARLIER

LOGO SFR

300000045689	AUT	RAC 3/99	536,62	-
300000045696	AUT	RAC 3/99	725,66	-
300000045702	AUT	RAC 3/99	1 966,59	-
300000047254	AUT	AXIOM RACCO 06/04	13 235,60	-
300000047261	AUT	AXIOM RACCO 06/04	11 751,91	-
300000055385	AUT	AXIOM RACCO PONTARLIER 6/01	532,35	-
300000056109	TDR	DECODEUR NUMERIQUE TV ACH	2 896,53	-
300000058975	GC	SOG TVX PONT	4 276,80	1 393,27
300000061449	AUT	AXIOM RACCO PONTARLIER 07/01	521,38	-
300000063751	AUT	RAC INDIV 4-5/99	1 243,98	-
300000063758	AUT	RAC 4-5/99	1 811,09	-
300000066986	GC	AXIOM TVX COAX PONTARLIER	3 518,86	1 150,13
300000069181	AUT	AXIOM RACCO MONO SERV CE	2 302,97	-
300000072373	AUT	RAC COL 6/99	1 073,24	-
300000072378	AUT	RAC INDIV 6/99	1 036,65	-
300000075423	TDR	SUPERVISEUR BARCO LM860	2 035,19	-
300000079100	AUT	AXIOM RACCO 09/01	1 350,08	-
300000080874	AUT	RAC COL 7/99-RUE DU JOUX	2 606,88	-
300000080879	AUT	RAC INDIV 7/99	829,32	-
300000080884	AUT	RAC COL 7/99	402,47	-
300000081346	GC	Réhauss chbr 4 r du Bastion à	680,00	351,85
300000082270	GC	R13 ECOUSSONS-11 PRISES	1 121,19	339,39
300000082274	GC	ZONE1-SD3-2 PRISES	342,52	103,68
300000082279	GC	ZONE1-SD1-2 PRISES	347,48	105,18
300000082284	COB	ZONE1-SD3-2 PRISES	92,99	-
300000082289	COB	R13-ECO USSONS-11 PRISES	394,08	-
300000082295	COB	ZONE1-SD1-2 PRISES	71,19	-
300000082300	COB	ZONE 1-SD3-2 PRISES	245,90	-
300000082306	COB	ZONE1-SD1-2 PRISES	119,82	-
300000082310	COB	R13 ECOUSSONS-11 PRISES	630,38	-
300000083086	GC	Extension 24 logts r Berlioz à	5 368,43	2 779,61
300000086036	GC	Fourniture 1 pose chambre r Be	600,00	311,45
300000087973	COB	2 ARMOIRES	951,28	-
300000088451	GC	R6-451 PRISES-GC CHOPIN	28 161,45	8 553,33
300000088457	GC	R6 LIAISON CONCEPTION	1 334,92	405,45
300000088462	GC	R6 451 PRISES CONCEPTION	32 009,68	9 722,14
300000088482	GC	R6 CHOPIN COORD SECURITE	591,29	179,59
300000088491	GC	R6 CHOPIN-RECETTES PRISES	1 331,57	404,43
300000088497	GC	R6-CHOPIN LIAISON CEDEV	975,67	296,34
300000088501	GC	R6 LIAISON GC	716,04	217,48
300000088583	COB	R6 LIAISON	2 378,97	-
300000088589	COB	R6 451 PRISES	14 967,75	-
300000088599	COB	R6-451 PRISES CHOPIN	26 118,18	-
300000088604	COB	R6 LIAISON	2 891,13	-
300000090747	AUT	AXIOM RACCO PONTARLIER 10/01	543,33	-
300000094940	AUT	RAC INDIV 9/99	7 256,57	-
300000094946	AUT	RAC COL 9/99	3 488,03	-



V I L L E D E
PONTARLIER

LOGO SFR

300000096834	GC	AXIOM TVX PONTARLIER	3 938,55	1 299,88
300000097603	COB	PBA 10 RUE COLIN	1 093,14	-
300000097608	COB	PBA IMMEUBLES	3 974,35	-
300000098603	AUT	AXIOM RACCO 11/01 PONTARLIER	1 174,46	-
300000102312	AUT	RAC INDIV 10/99	2 073,31	-
300000102317	AUT	RAC COL 10/99	469,54	-
300000106906	TDR	TANDBERG TDR PONTARLIER	12 090,10	984,04
300000107301	COB	TANDBERG UPGRADE TT6120	420,40	36,24
300000107987	COB	TANDBERG TDR PONTARLIER	4 480,90	386,62
300000110277	AUT	C07103000652 MISE EN PLACE SY	1 071,69	-
300000110309	AUT	RAC COL 11/99	670,78	-
300000110315	AUT	RAC INDIV 11/99	414,66	-
300000110837	COB	1 TELEALIM AC 96 LONS	94,52	-
300000110843	COB	1 TELEALIM AC 96 PONTARLIER	94,52	-
300000113084	GC	ACTIVATION PONTARLIER	2 126,97	704,41
300000113242	GC	VETTER TVX PONTARLIER	2 443,14	809,12
300000114099	COB	POIV REGIONS AVRIL C0850200004	546,00	157,46
300000121040	COB	PIXELIUS DOC	10 831,60	1 073,02
300000121324	GC	R07 LIAISON	10 310,13	3 165,22
300000121330	GC	R07 503 PRISES	42 640,49	13 090,67
300000121336	GC	VERITAS R07	659,46	202,45
300000122393	AUT	AXIOM RACCO 06/05	2 052,60	-
300000122399	AUT	AXIOM RACCO 06/05	454,96	-
300000122514	COB	R07 LIAISON	1 648,43	-
300000122520	COB	R07-503 PRISES	21 666,36	-
300000122827	COB	R07 503 PRISES	16 647,74	-
300000122833	COB	R07 LIAISON	3 129,17	-
300000124655	COB	PIXELIUS DOC	548,50	55,35
300000127331	AUT	AXIOM RACCO 12/01	727,18	-
300000138885	GC	AXIOM TVX CLUSES	3 294,53	1 094,62
300000138898	GC	AXIOM TVX PONTARLIER	2 592,07	861,22
300000138905	GC	AXIOM TVX SCIONZIER	2 047,78	680,38
300000141798	AUT	AXIOM RACCO 01/02	138,58	-
300000144464	GC	Extension 18 logts r Berlioz à	2 452,61	1 324,55
300000147662	AUT	MO RACCO JANV 00	2 574,86	-
300000147676	AUT	MO RACCO JANV 00	1 878,17	-
300000147681	AUT	MO RACCO DEC 99	1 292,77	-
300000153190	AUT	AXIOM RACCO 02/02	923,09	-
300000159817	GC	Réhauss chbre 67 av de Besançon à Pontarlier	627,00	342,34
300000160437	TDR	C08502003952 Fourniture pose	690,00	219,01
300000160919	AUT	MO RACCO MARS 00	524,42	-
300000160927	AUT	MO RACCO FEV 00	750,05	-
300000176998	GC	REHAUS chambre ange ch de Vuil	1 178,00	538,46
300000178151	AUT	MO RACCO MAI JUIN 00	1 218,07	-
300000178157	AUT	MO RACCO FEV AVRIL MAI 00	1 346,12	-
300000180006	GC	MO CONSTRUCTION RESEAU	19 132,35	5 979,35
300000186028	AUT	AXIOM RACCO 03-04/02	704,61	-



V I L L E D E
PONTARLIER

LOGO SFR

300000187741	AUT	INSTALLATION TV NUMÉRIQUE 03/06	51,00	-
300000187853	TDR	RÉNOVATION NRJ TDR PONTARLIER	6 002,16	898,35
300000188411	TDR	Operation chacarte TDR Pontarl	257,50	87,22
300000192263	GC	Extension 24 logts 8 r Berlioz à Pontarlier	2 744,16	1 514,19
300000202049	AUT	MO RACCO AOUT 00	2 932,36	-
300000202062	AUT	RACCO JUILLET 00	727,18	-
300000202079	AUT	RACCO JUIN 00	687,55	-
300000209807	AUT	MO RACO SEPT 00	2 591,63	-
300000213820	AUT	RACCORDEMENT TV NUMERIQUE 06/06	456,00	-
300000213826	AUT	INSTALLATION TV NUMÉRIQUE 06/06	255,00	-
300000215926	AUT	RACCO OCT 00	2 003,18	-
300000217742	AUT	RACCORDEMENT TV NUMERIQUE 07/06	279,00	-
300000217748	AUT	INSTALLATION TV NUMÉRIQUE 07/06	96,00	-
300000218228	GC	Extension 18 logts 6 bis r Berlioz à Pontarlier	2 058,12	1 154,71
300000218433	COB	ENFOUISSEMENT DE RESEAU PONTARLIER	3 861,00	1 559,62
300000219989	GC	ENFOUIS R@ 74 à 112 r des Lava	6 443,55	3 012,54
300000224316	AUT	AXIOM RACCO 05/02	277,00	-
300000224533	AUT	EQUIPEMENT SUPERVISION PONTARLIER	1 603,00	-
300000226349	AUT	MO RACCORDEMENT 27/11 AU	900,06	-
300000227097	AUT	RACCORDEMENT TV NUMERIQUE 08/06 FOURNITURE & INSTALLATION GTC PONTARLIER	279,00	-
300000244190	AUT	RCB 11/00 PONTARLIER	2 081,00	-
300000250069	AUT	RSI 9-10/00 PONTARLIER	1 864,45	-
300000250347	AUT	RSI 9-10/00 PONTARLIER	945,18	-
300000251384	GC	Réhauss chbre face 27 r Vuille	840,00	483,46
300000255984	AUT	AXIOM RACCO 07/02	922,00	-
300000256376	AUT	AXIOC 01/01 RACCO	3 065,14	-
300000261921	TDR	Réglage des chaines sur TDR à	500,00	197,07
300000261929	TDR	Réglage des chaines sur TDR à	150,00	59,10
300000265257	AUT	AB RESET 01/01 PONTARLIER	1 278,74	-
300000281459	AUT	RACCO DTV 01/07	206,00	-
300000281464	AUT	RACCO DTV 01/07	755,04	-
300000281469	AUT	RACCO @ 01/07	232,00	-
300000291315	AUT	AXIOM RACCO LONS 04/03	1 706,50	-
300000293495	TDR	PREVISITE SITE DE PONTARLIER	500,00	202,73
300000296424	TDR	CEISAM MESURES TDR	1 418,00	-
300000299382	COB	REMPA borne 90 r des Lavaux à	521,80	309,95
300000306389	AUT	CISCO 10/100 CATALYST SWITCH	556,80	-
300000312228	AUT	AXIOM RACCO PONTARLIER 08/03	1 584,50	-
300000315186	COB	F & P node 10 r R.Payot à Pont	650,00	-
300000315856	TDR	ACTIVATION DIGITALTV 25300	25 867,30	-
300000316529	COB	ACTIVATION DIGITALTV 25300	3 058,86	-
300000317337	GC	Réhausse chbre r des Anc Comba	600,00	296,53
300000318672	TDR	POSE EQUIPEMENT COFDM A PONTAR	1 050,00	448,74
300000318677	TDR	MAINTIEN M6 ANALOGIQUE A PONTA	830,00	354,72
300000318681	TDR	MAINTIEN FR3 ANALOGIQUE A PONT	830,00	354,72
300000318711	TDR	F/P 6 VOIES RF/FI/RF A GRANGES	2 400,00	1 025,66



V I L L E D E
PONTARLIER

LOGO SFR

300000318716	TDR	F/P BANDEAU 9 PRISES A GRANGE	72,90	31,16
300000318720	TDR	MAINTIEN FR3 ANALOGIQUE A GRAN	830,00	354,72
300000318725	TDR	F/P DISJONCTEUR A GRANGES NARB	248,50	106,20
300000318729	TDR	F/P CABLE A GRANGES NARBOZ	194,25	83,01
300000319436	GC	Réhausse chbr quai Petit Cours	790,00	391,06
300000319589	GC	SOGETREL TVX 10/03	7 989,40	2 846,48
300000329247	GC	DEPLA R@ 24 r de Besançon à P	697,04	431,91
300000329801	TDR	TANDBERG DIGITAL TV 12/03	21 548,44	-
300000333112	COB	TANDBERG DIGITAL TV 12/03	412,50	-
300000334600	GC	Réhauss chbr 2 r de Vuicellin	966,00	606,14
300000337812	DU	APPUIS COMMUNS	46 283,52	-
300000337841	TDR	INGENIERIE TDR	14 366,49	-
300000337845	TDR	FOURNITURES TDR	142 072,88	-
300000337849	TDR	FOURN MAT. OPTIQUE ZONE 1	17 792,32	-
300000337875	GC	HONORAIRES SD2 470 PRISES	616,20	174,74
300000337877	GC	HONORAIRES R01 466 PRISES	610,95	173,25
300000337881	GC	HONORAIRES SD3 247 PRISES	323,83	91,83
300000337884	GC	HONORAIRES SD1 552 PRISES	723,71	205,23
300000337888	GC	INGEN. GENIE CIVIL ZONE 1	180 520,83	51 191,98
300000337891	GC	INGEN. GENIE CIVIL ZONE 1	4 151,95	1 177,41
300000337894	GC	INGEN. GENIE CIVIL ZONE 1	10 874,49	3 083,78
300000337917	AE	ELECTRONIQUE ZONE 1	78 504,08	-
300000337922	AE	ELECTRONIQUE ZONE 1	2 743,02	-
300000337939	AE	CABLE CONNECT. ZONE 1	75 836,48	-
300000337943	AE	CABLE CONNECT. ZONE 1	3 893,85	-
300000339833	AE	ETUDE DE FAISABILITE	30 489,80	-
300000341426	TDR	clim 10kw pontarlier	6 365,70	4 018,10
300000341427	TDR	clim 10kw pontarlier	707,30	446,46
300000342513	AE	REMPA borne 29 r des Lavaux à	600,00	378,80
300000344385	GC	RECETTE DISTRIB COAX R02	442,25	125,82
300000344389	GC	INGEN. R2 206 PRISES	12 013,44	3 417,80
300000344393	GC	GENIE CIVIL R2 206 PRISES	5 181,74	1 474,19
300000344396	GC	INGENIERIE LIAISON R2	2 273,93	646,93
300000344398	GC	RECETTE LIAISON OPT. R02	1 032,84	293,84
300000344404	GC	HONORAIRES ZONE R02	270,08	76,84
300000344409	GC	GENIE CIVIL LIAISON R2	11 818,15	3 362,24
300000344682	AE	ELECTRONIQ R2 206 PRISES	5 213,15	-
300000344686	AE	ELECTRONIQUE LIAISON R2	2 314,18	-
300000344870	AE	CABLE CONN R2 206 PRISES	5 550,15	-
300000344874	AE	CABLE CONNECT. LIAISON R2	2 740,73	-
300000346432	AUT	RACCORDEMENTS 10/97	1 757,74	-
300000346437	AUT	RACCORDEMENT COLLECTIF	16 501,08	-
300000346440	AUT	DIVERS RACCORDEMENTS	19 085,09	-
300000347847	GC	HONORAIRES ZONE R13	521,80	148,74
300000347850	GC	HONOR. R13 CPLT 36 PRISES	47,20	13,45
300000347852	GC	GENIE CIV. R13 434 PRISES	10 273,08	2 928,36
300000347855	GC	RECETTE DISTRIB COAX R13	1 058,22	301,65



V I L L E D E
PONTARLIER

LOGO SFR

300000347860	GC	INGEN. R13 434 PRISES	31 222,93	8 900,16
300000347874	AE	ELECTRONIQ R13 434 PRISES	18 284,89	-
300000347883	AE	CABLE CONN R13 434 PRISES	24 874,50	-
300000351503	AUT	RACCORDEMENTS 11/97	8 558,49	-
300000351507	AUT	RACCORDEMENTS	2 475,77	-
300000353407	TDR	LOT MAINTENANCE	4 142,04	-
300000353466	GC	LOT MAINTENANCE	23 515,41	6 727,44
300000353858	TDR	M.E.S.RTL NUMERIQUE	327,77	-
300000354007	GC	Réhauss chb ag Sablière /Paste	2 167,20	1 399,57
300000355029	AUT	RACCORDEMENTS 12/97	3 353,88	-
300000355034	AUT	RACCORDEMENTS 12/97	725,66	-
300000355038	AUT	RACC IMMEUBLE 12/97	1 542,78	-
300000355041	AUT	RACC IMMEUBLE 12/97	536,62	-
300000355045	AUT	RACC 24 LOGTS	948,23	-
300000355049	AUT	RACCORDEMENTS 12/97	865,91	-
300000355647	TDR	SECURITE TDR	762,25	-
300000356824	GC	R13 LIAISON GC	620,92	177,67
300000356827	GC	R13 LIAISON ING	2 924,58	836,84
300000356831	GC	R13 LIAISON GC	2 755,21	788,38
300000356833	GC	R13 LIAISON ING	1 153,89	330,17
300000357405	AE	R13 LIAISON	428,99	-
300000357408	AE	R13 LIAISON	2 314,18	-
300000357546	AE	R13 LIAISON	2 476,99	-
300000357554	AE	R13 LIAISON	8 365,64	-
300000358646	AUT	RACCORDEMENTS INDIV 1/98	396,37	-
300000361052	GC	R11-510 PRISES SECU	668,64	191,56
300000361055	GC	R11-510 PRISES REC	732,21	209,77
300000361064	GC	R11-LIAISON ING	1 015,46	290,92
300000361068	GC	R11-LIAISON GC	786,94	225,45
300000361072	GC	R11- 510 PRISES ING	24 535,61	7 029,12
300000361076	GC	R11- 510 PRISES GC	16 647,59	4 769,31
300000361106	AE	R11-LIAISON	2 314,18	-
300000361109	AE	R11- 510 PRISES	15 801,04	-
300000361123	AE	R11-LIAISON	2 309,30	-
300000361134	AE	R11- 510 PRISES	18 416,08	-
300000362086	TDR	R10- EMETTEUR N? 2	17 792,32	-
300000362511	GC	R10-LIAISON RECETTES	1 311,06	376,16
300000362515	GC	R10-EMETTEUR N?2-REC	1 646,45	472,39
300000362521	GC	R10-474 PRISES SEC	621,44	178,30
300000362526	GC	R10-LIAISON ING	1 720,23	493,56
300000362530	GC	R10-LIAISON GC	7 477,01	2 145,26
300000362534	GC	R10-474 PRISES ING	31 151,06	8 937,69
300000362538	GC	R10-474 PRISES CG	6 559,73	1 882,08
300000362541	GC	R10-EMETTEUR N?2	2 375,31	681,51
300000362545	GC	R10-474 PRISES-REC	757,60	217,37
300000362778	AE	R10-474 PRISES	13 658,82	-
300000362782	AE	R10-LIAISON	2 525,17	-



V I L L E D E
PONTARLIER

LOGO SFR

300000362850	AE	R10-474 PRISES	14 941,99	-
300000362854	AE	R10-LIAISON	6 039,57	-
300000365254	AUT	RACCORDEMENTS 1/98	1 006,16	-
300000365258	AUT	RACCORDEMENTS 1/98	932,99	-
300000365262	AUT	RACCORDEMENTS 1/98	960,43	-
300000365266	AUT	RACCORDEMENTS 1/98	682,97	-
300000365271	AUT	RACCORDEMENTS 1/98	3 567,31	-
300000365275	AUT	RACCORDEMENTS 1/98	41,16	-
300000365280	AUT	RACCORDEMENTS 1/98	4 963,74	-
300000365284	AUT	RACCORDEMENTS 1/98	311,00	-
300000365288	AUT	RACCORDEMENTS 1/98	603,70	-
300000367775	GC	SD2-ZONE 1-SECURITE	62,93	18,10
300000367780	GC	SD2-ZONE1-40 PRISES GC	3 136,00	902,04
300000367793	AE	SD2-ZONE1-40 PRISES	1 215,02	-
300000367797	AE	SD2-ZONE1-40 PRISES	1 877,50	-
300000370380	GC	Réhauss chbr 25 r des Longs Tr	577,92	385,36
300000370835	AUT	RACCORDEMENTS 2/98	1 344,60	-
300000370839	AUT	RACCORDEMENTS 2/98	2 048,91	-
300000370843	AUT	RACCORDEMENTS 2/98	207,33	-
300000370847	AUT	RACCORDEMENTS 2/98	4 494,20	-
300000371964	TDR	MAINTIEN ABSAT QAM + ISNTALLAT	790,00	528,39
300000373967	TDR	AXIOPHONE	417,71	-
300000377193	AUT	RACCORDEMENTS 3/98	96,04	-
300000377197	AUT	RACCORDEMENTS 3/98	115,86	-
300000377201	AUT	RACCORDEMENTS 3/98	1 658,65	-
300000377206	AUT	RACCORDEMENTS 3/98	1 945,25	-
300000377210	AUT	RACCORDEMENTS 3/98	2 213,56	-
300000377212	AUT	RACCORDEMENTS 3/98	1 152,51	-
300000379462	TDR	DECODEURS-NEWDEAL	2 134,29	-
300000380003	TDR	2MODULATEURS+KIT NEWDEAL	1 745,47	-
300000382717	AUT	RACCORDEMENTS 4/98	960,43	-
300000382721	AUT	RACCORDEMENTS 4/98	3 463,64	-
300000382741	AUT	RACCORDEMENTS 4/98	414,66	-
300000382743	AUT	RACCORDEMENTS 4/98	1 341,55	-
300000383799	AE	PASSAGE PB RUE PASTEUR	1 603,76	-
300000384965	GC	R02-124 PRISES GC	3 145,02	912,23
300000384968	GC	R02-124 PRISES ING	7 213,60	2 092,34
300000384970	GC	SECURITE R02 BAUDELAIRE	162,57	47,15
300000385007	GC	R02-124 PRISES RECETTES	160,68	46,61
300000385028	AE	R02-124 PRISES	3 116,36	-
300000385044	AE	R02- 124 PRISES	3 354,39	-
300000388718	AUT	RACCORDEMENTS 5/98	1 056,47	-
300000388721	AUT	RACCORDEMENTS 5/98	1 463,51	-
300000388729	AUT	RACCORDEMENTS 5/98	518,33	-
300000388739	AUT	RACCORDEMENTS 5/98	872,01	-
300000391772	TDR	DECODEURS SUPERFOOT	221,05	-
300000394783	TDR	INSTALL CHAINES NEWDEAL	1 205,87	-



V I L L E D E
PONTARLIER

LOGO SFR

300000396808	AUT	RACCORDEMENTS 6/98	960,43	-
300000396811	AUT	RACCORDEMENTS 6/98	1 902,56	-
300000396814	AUT	RACCORDEMENTS 6/98	414,66	-
300000396817	AUT	RACCORDEMENTS 6/98	1 207,40	-
300000396820	AUT	RACCORDEMENTS 6/98	1 609,86	-
300000397455	GC	R05-LIAISON REC	975,67	284,15
300000397458	GC	R05-506 PRISES SECU	662,09	192,82
300000397462	GC	R05-LIAISON ING	1 565,19	455,84
300000397465	GC	R05-506 PRISES REC	682,36	198,73
300000397468	GC	R05-LIAISON GC	696,54	202,86
300000397472	GC	R05-LIAISON GC	4 151,19	1 208,98
300000397475	GC	SECURITE Z1 MOULIN PARNET	56,38	16,42
300000397478	GC	SECURITE Z1 LES ABATTOIRS	38,02	11,07
300000397480	GC	SD3-ZONE1-7 PRISES GC	201,69	58,74
300000397483	GC	SD2-ZONE 1-43 PRISES ING	2 862,63	833,70
300000397487	GC	SD2-ZONE 1-43 PRISES GC	1 534,55	446,92
300000397490	GC	R05-506 PRISES ING	32 711,59	9 526,81
300000397494	GC	SECURITE R11 110 PRISES	144,22	42,00
300000397497	GC	R01-82 PRISES REC	101,07	29,44
300000397500	GC	R05-506 PRISES GC	16 661,61	4 852,47
300000397503	GC	R11-82 PRISES ING	6,01	1,75
300000397506	GC	SD1-ZONE1-22 PRISES ING	1 397,85	407,10
300000397509	GC	SD1-ZONE1-22 PRISES GC	2 920,47	850,55
300000397512	GC	R10-6 PRISES ING	395,67	115,23
300000397515	GC	SD3-ZONE1-7 PRISES ING	553,12	161,09
300000397518	GC	R05-LIAISON ING	920,94	268,21
300000397521	GC	R10-6 PRISES GC	83,18	24,23
300000397524	GC	R11-82 PRISES GC	6 693,43	1 949,37
300000397526	GC	R01-82 PRISES ING	5 613,91	1 634,97
300000397529	GC	R01-82 PRISES GC	2 338,26	680,99
300000397532	GC	SECURITE Z1 VICTOR HUGO	20,98	6,11
300000397559	GC	SECURITE R10 BERNARDINES	7,87	2,29
300000397562	GC	SECURITE R01 MERMOZ	107,51	31,31
300000397620	AE	R01- 82 PRISES	4 578,81	-
300000397623	AE	R05-LIAISON	428,99	-
300000397626	AE	R05-LIAISON	2 314,18	-
300000397630	AE	SD3-ZONE1-7 PRISES	216,63	-
300000397633	AE	SD2-ZONE 1-43 PRISES	923,08	-
300000397637	AE	SD1-ZONE1-22 PRISES	1 236,06	-
300000397640	AE	R10-6 PRISES	171,35	-
300000397644	AE	R11-82 PRISES	2 261,12	-
300000397647	AE	R05-506 PRISES	25 948,04	-
300000397666	AE	R05- LIAISON	2 141,60	-
300000397669	AE	R05-506 PRISES	22 604,07	-
300000397671	AE	SD2-ZONE 1- 43 PRISES	1 375,40	-
300000397674	AE	R01- 82 PRISES	3 783,81	-
300000397676	AE	R11-82 PRISES	3 234,12	-



V I L L E D E
PONTARLIER

LOGO SFR

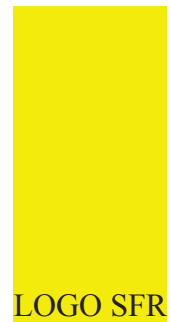
300000397679	AE	R10-6 PRISES	189,19	-
300000397683	AE	SD1-ZONE1-22 PRISES	369,12	-
300000397686	AE	SD3-ZONE1-7 PRISES	618,53	-
300000397690	AE	R05 LIAISON	4 321,93	-
300000401747	AUT	RACCORDEMENTS 7/98	1 812,62	-
300000401750	AUT	RACCORDEMENTS 7/98	2 305,03	-
300000401753	AUT	RACCORDEMENTS 7/98	780,54	-
300000401755	AUT	RACCORDEMENTS 7/98	67,08	-
300000401758	AUT	RACCORDEMENTS 7/98	414,66	-
300000402877	TDR	LOT DE MAINTENANCE	3 540,17	-
300000403127	AE	PASSAGE PB ADRESSABLES	6 677,27	-
300000403130	AE	PASSAGE PB ADRESSABLES	7 468,48	-
300000405342	AUT	RACCORDEMENTS 8/98	192,09	-
300000405347	AUT	RACCORDEMENTS 8/98	243,92	-
300000405351	AUT	RACCORDEMENTS 8/98	53,36	-
300000406679	GC	Réhauss chbr 10 r des Sarrons	1 800,00	1 298,26
300000407287	TDR	DECODEURS PHILIPS PRO	11 738,57	-
300000410733	AUT	RACCORDEMENTS COL 9/98	8 194,13	-
300000410736	AUT	RACCORDEMENTS COL 10/98	1 966,59	-
300000410739	AUT	RACCORDEMENTS INDIV 9/98	725,66	-
300000410746	AUT	RACCORDEMENTS COL 9/98	1 542,78	-
300000410749	AUT	RACCORDEMENTS INDIV 9/98	1 920,86	-
300000410751	AUT	RACCORDEMENTS COL 9/98	2 146,48	-
300000411775	AE	PB ADRESSABLE	2 404,12	-
300000412423	GC	SECURITE R08A-JOUX	347,43	102,19
300000412426	GC	RECETTE LIAISON R08A JOUX	1 280,57	376,66
300000412429	GC	GC ING LIAISON R08A-JOUX	8 303,44	2 442,33
300000412433	GC	GC ING R08A-JOUX 258 PRIS	20 799,96	6 117,99
300000412436	GC	RECETTE R08A-JOUX 258 PRI	644,33	189,52
300000412458	AE	LIAISON R08A	4 839,19	-
300000412461	AE	ELECTRONIQ R08A-JOUX258	6 899,69	-
300000412465	AE	CABLE R08A-JOUX 258 PRISE	8 839,30	-
300000412468	AE	CABLE R08A-JOUX LIAISON	11 128,93	-
100000010697	COB	SITE 999999 /FOUR CAP COM TE /CDE 47	651,34	526,90
100000044335	COB	CAP COM TECHNOLOGIE SITE Divers	1 505,00	1 444,39
100000044397	COB	CIRCET SA SITE Divers	3 618,09	3 475,63
100000045336	GC	EIFPAGE ENERGIE SITE Divers	1 800,00	1 744,39

Base Amort	VNC Caducité 31/12/2018
2 056 913,96	262 408,97

Annexe n°2 Liste des installations remises à la Commune

Les installations remises à la Commune sont les suivantes :

- les fourreaux posés par la Société au cours de l'exécution du Convention ;
- les chambres de tirage ou d'épissurage ;
- tous les éléments mis en jeu pour le raccordement tels que connecteurs, jarretières, tiroirs optiques, baies de brassage et alimentations ;
- les appuis aériens posés par la Société au cours de l'exécution du Convention et équipements permettant les remontées en façade ;
- les armoires de rue, boîtiers, installés par la Société au cours de l'exécution du Contrat, situés sur ou sous le domaine public et privé ;
- les câbles de fibres optiques ou coaxiaux installés par la Société dans le cadre de l'exécution du Contrat :
 - reposant sur des infrastructures souterraines ou aériennes,
 - empruntant les parties communes ou privatives de propriétés privées ;
- tout matériel installé à l'intérieur des chambres de tirage tels que boîtiers pour épissure, systèmes de fixation ou dispositifs de protection mécanique ;
- tout matériel passif (en plus des câbles) ou actif installé par la Société dans le cadre du Contrat tels que:
 - énergie, onduleurs, dispositifs d'environnement (anti-intrusion, alarme incendie, ventilation...),
 - baies, chemins de câble et gaines techniques) ;
 - équipements actifs : commutateur, routeur, switch, multiplexeur, amplificateur, ...
 - équipements passifs : connecteurs,...
- l'ensemble de la documentation indispensable au bon fonctionnement du réseau ;
- les conventions établies auprès de tout opérateur ou autre tiers, au titre du Contrat concernant les équipements et installations décrits à la présente annexe.



Annexe n°3 Cartographie des éléments constitutifs du Réseau

La cartographie incluant le support de l'infrastructure, les points d'extrémité, les coffrets intermédiaires, les coffrets de distribution, les regards de visite... est jointe sous format informatique (DWG et Shapelife).

Les propriétés de ces éléments (dimensions, diamètre, longueur, profondeur d'enfouissement...) devront également apparaître sur la cartographie.

Affaire n°10 : Zone industrielle - Changement de destination du bâtiment sis 14 rue Eiffel (parcelle cadastrée section BI n°193)

Conseillers en exercice	32
Conseillers présents	27
Votants	28

Par courrier reçu le 7 février 2019 en Mairie de Pontarlier, la SCI IMMOBILIERE Cédric MULLER sollicite l'autorisation de la collectivité pour modifier la destination de son local sis 14 rue Eiffel à Pontarlier sur la parcelle cadastrée section BI n°193.

Cette demande est adressée dans le cadre de la réalisation un projet commercial (création d'une salle de sport et d'un restaurant) en lieu et place de l'activité initiale déclarée comme « entrepôt ».

Ce bien étant situé en zone industrielle, le cahier des charges de la zone s'applique, et notamment son article 7, lequel stipule : « qu'après l'achèvement des travaux, le propriétaire est tenu de ne pas modifier l'affectation du bâtiment sans en avoir avisé Monsieur le Maire de Pontarlier au moins deux mois à l'avance », délai pendant lequel la Commune peut exiger que le changement d'affectation soit différé pour une durée de 6 mois afin d'éventuellement trouver un acquéreur pour l'ensemble du fonds, qui s'engage à maintenir l'affectation d'origine ».

L'aménagement de ce projet commercial ne portant pas atteinte au bon fonctionnement de la zone, il est proposé d'autoriser le changement destination du bâtiment sis 14 rue Eiffel (parcelle cadastrée section BI n°193) en « commerce ».

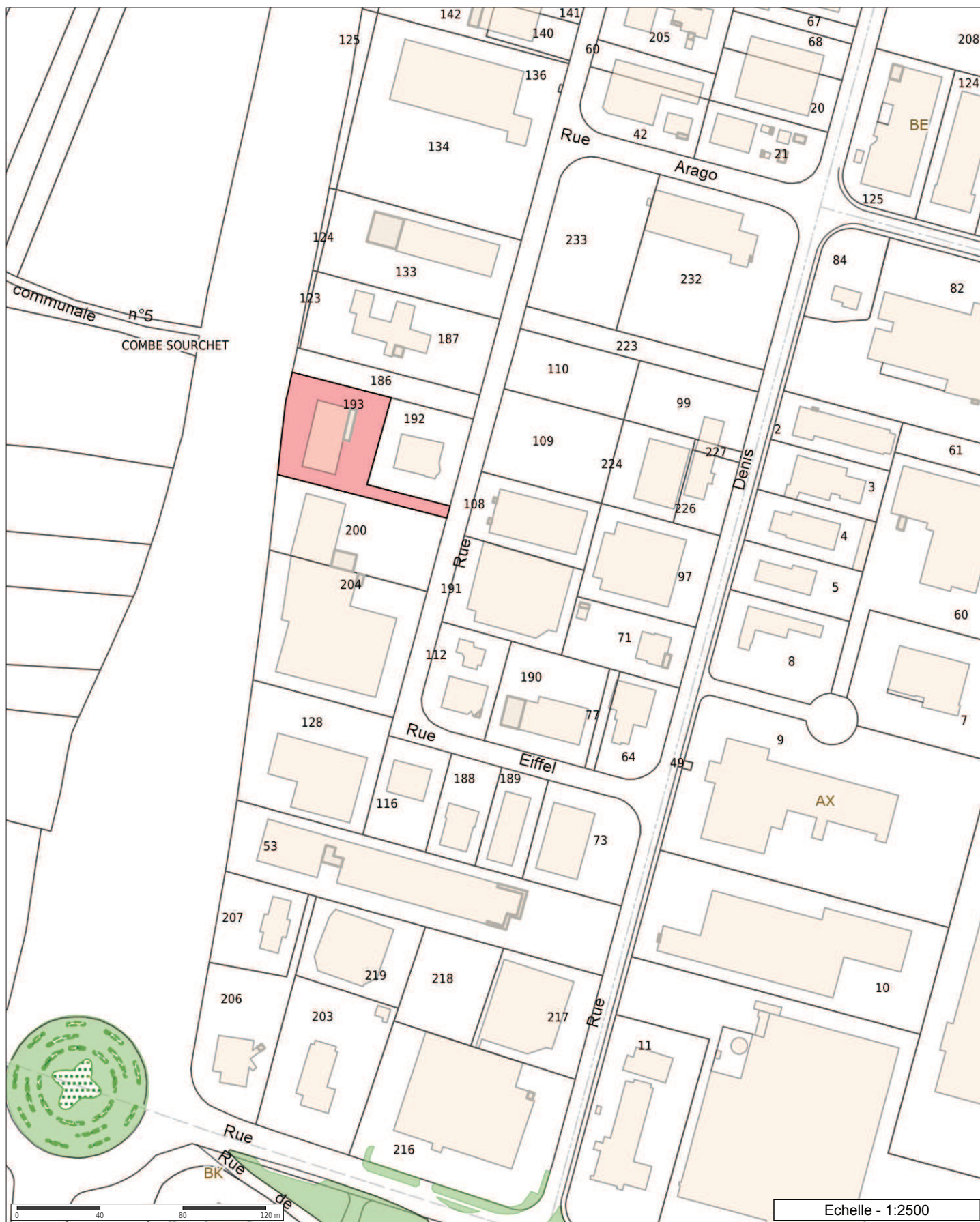
La Commission Urbanisme a émis un avis favorable lors de sa séance du 12 février 2019.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

Par 26 voix pour, 2 voix contre,

- Autorise le changement de destination du bâtiment sis 14 rue Eiffel sur la parcelle cadastrée section BI n°193 en « commerce ».



Service SIG - Communauté de Communes du Grand Pontarlier
Données non contractuelles n'engageant pas la responsabilité de la collectivité.
Toute reproduction interdite sans le consentement du service.

Affaire n°11 : Déconstruction de l'Ilot Saint-Pierre - Récupération de matériaux par PREVAL dans le cadre d'un projet de recyclerie

Conseillers en exercice	32
Conseillers présents	27
Votants	27

Par courrier reçu le 24 janvier 2019, le syndicat mixte pour la prévention et la valorisation des déchets du Haut-Doubs, Préval, sollicite la Ville de Pontarlier afin de récupérer un certain nombre d'éléments voués à la destruction dans le cadre des travaux de déconstruction de l'Ilot Saint-Pierre.

Cette démarche est initiée dans le cadre de la politique menée par Préval en faveur de la réduction des déchets qui se traduit par la construction d'un bâtiment d'activité à usage de « recyclerie » à Maîche. Ce projet qui répond aux enjeux de développement de l'économie circulaire, permettra l'émergence d'une nouvelle filière de réemploi des déchets. C'est notamment la raison pour laquelle Préval souhaite engager une démarche d'exemplarité, en matière de matériaux issus de la récupération, pour la construction de ce bâtiment. Le site en reconversion « Ilot Saint-Pierre » dont le bâti existant est voué à la démolition apparaît donc comme une potentielle source de matériaux réutilisables par Préval dans le cadre de ce projet.

Aussi, suite à une visite des bâtiments destinés à être déconstruits, Préval a fait part de son intérêt pour récupérer un certain nombre d'éléments (cf. liste en annexe). Il s'agira notamment de portes intérieures, de portes sectionnelles, de dalles de faux-plafond, de plateaux en bois et d'éléments vitrés intérieurs.

Il est proposé de céder ces matériaux usagés à Préval à titre gracieux.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable lors de sa séance du 12 février 2019.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour, 1 voix ne prend pas part au vote (M. Jean-Marc GROSJEAN),

- Autorise la cession à titre gracieux et au bénéfice de Préval, des matériaux usagés identifiés au sein de l'Ilot Saint-Pierre et listés en annexe de la présente délibération.

Annexe

Déconstruction de l'Ilôt Saint Pierre Récupération de matériaux par PREVAL dans le cadre d'un projet de recyclerie

Liste des matériaux et équipements pressentis pour être réutilisés

- Plafonds suspendus



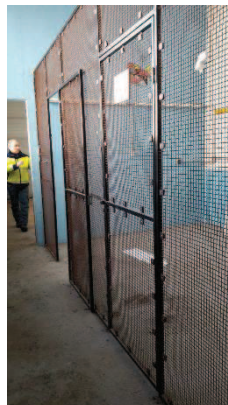
- Portes intérieures (bleue et celle d'à côté)



- Portes et cloisons vitrées intérieures



- Panneau d'affichage et cloison grillagée



- plateaux bois



Affaire n°12 : Acquisition de l'emplacement réservé n°2 sis 90 rue des Lavaux

Conseillers en exercice	32
Conseillers présents	27
Votants	28

Par courrier reçu le 4 décembre 2018, Maître Annick MULLER-PUGIN a adressé une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) à la Ville de Pontarlier relative à la vente des Consorts CARETTI pour un bien, cadastré section AK n°28 sis 90 rue des Lavaux.

Cette parcelle d'une superficie de 1 086 m², est grevée d'un Emplacement Réservé : « ER2 – Emplacement Réservé pour un aménagement hydraulique des Lavaux » inscrit au Plan Local d'Urbanisme approuvé par la Ville de Pontarlier le 7 décembre 2011.

Ainsi, il convient, dans le cadre de cette vente, de procéder à l'acquisition de cet ouvrage qui représente une superficie d'environ 101 m² et qui sera prélevée sur la parcelle cadastrée section AK n°28 (cf. plan ci-joint).

Il est proposé de procéder à cette acquisition aux conditions suivantes :

- un prix estimé à 85 €/m² sur la base des dernières références créées par les Domaines ;
- une surface d'environ 101 m² à confirmer par un document d'arpentage ;
- les frais de géomètre à la charge de l'acquéreur ;
- la mise en place de servitudes de passage et de réseaux, à titre gratuits, réels et perpétuels au bénéfice du futur acquéreur de la parcelle cadastrée section AK n°28 (l'assiette des servitudes pourra éventuellement être matérialisée sur le plan de géomètre) ;
- les frais d'entretien d'usage et de déneigement seront à la charge du futur acquéreur de la parcelle cadastrée section AK n°28.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable lors de sa séance du 12 février 2019.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve l'acquisition de l'ouvrage d'une surface d'environ 101 m² prélevée sur la parcelle cadastrée section AK n°28 aux conditions énoncées ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir ainsi que l'ensemble des pièces s'y rapportant.



Affaire n°13 : Subventions 2019 délégation Culture, Vie Associative, Tourisme et Jumelage

Conseillers en exercice	32
Conseillers présents	27
Votants	28

Les subventions 2019 concernant la délégation « Culture, Vie Associative, Tourisme et Jumelage » sont détaillées en annexe du présent rapport.

Le vote des subventions est scindé en deux en considérant d'une part, les subventions « Culture » et d'autre part, les subventions « Vie Associative, Tourisme et Jumelage ».

La présente délibération concernera le vote dédié aux subventions 2019 de la délégation « Vie Associative, Tourisme et Jumelage ».

La Commission Culture - Jumelage - Tourisme - Vie Associative a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 février 2019.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à verser les subventions 2019 « Vie Associative, Tourisme et Jumelage ».

Subventions 2019 - CULTURE

Ligne budgétaire : 6574-30			2018			2019			Ecart	
Discipline	Association		Fonct.	Artis.	TOTAL	Fonct.	Arti.	TOTAL	en €	en %
Musique	1	Activ	360 €	0 €	360 €	360 €	0 €	360 €	0 €	0%
	2	ADS	0 €	1 000 €	1 000 €		500 €	500 €	-500 €	-50%
	3	Amis de l'Orgue	360 €	0 €	360 €	360 €	0 €	360 €	0 €	0%
	4	Ars Nova	500 €	600 €	1 100 €	600 €	500 €	1 100 €	0 €	0%
	5	Chœur du Haut-Doubs	360 €	0 €	360 €	360 €	0 €	360 €	0 €	0%
	6	Chorale La Campanelle	1 100 €	300 €	1 400 €	1 100 €	300 €	1 400 €	0 €	0%
	7	Chorale Sainte Cécile	360 €	0 €	360 €	360 €	0 €	360 €	0 €	0%
	8	Concerts du Lavoir	1 000 €	9 000 €	10 000 €	1 000 €	9 000 €	10 000 €	0 €	0%
	9	Danse à Deux	0 €	0 €	0 €	0 €	500 €	500 €	500 €	
	10	Ensemble à Cordes Ariolica	3 000 €	17 000 €	20 000 €	3 000 €	20 000 €	23 000 €	3 000 €	15%
	11	Ensemble de Clarinettes	360 €	440 €	800 €	350 €	450 €	800 €	0 €	0%
	12	F. Est Record	1 500 €	5 000 €	6 500 €	1 500 €	5 000 €	6 500 €	0 €	0%
	13	Gars de Joux	4 000 €	500 €	4 500 €	4 140 €	0 €	4 140 €	-360 €	-8%
	14	Harmonie Municipale	12 000 €	0 €	12 000 €	12 000 €	0 €	12 000 €	0 €	0%
		Salaires P. Erard	20 500 €	0 €	20 500 €	20 500 €	0 €	20 500 €	0 €	0%
	15	JMF	0 €	2 500 €	2 500 €	0 €	2 500 €	2 500 €	0 €	0%
	16	Les Arts Liés	360 €	3 500 €	3 860 €	500 €	3 500 €	4 000 €	140 €	4%
	17	Les Blaudes de l'Arlier	0 €	0 €	0 €	360 €	0 €	360 €	360 €	
	18	Orchestre Symphonique	700 €	5 000 €	5 700 €	700 €	8 000 €	8 700 €	3 000 €	53%
	19	Vocalia	1 200 €	0 €	1 200 €	1 200 €	300 €	1 500 €	300 €	25%
20	Vol'Ut	360 €	440 €	800 €	800 €	0 €	800 €	0 €	0%	
TOTAUX					93 300 €			99 740 €	6 440 €	7%
Théâtre	21	CAHD	8 000 €	16 000 €	24 000 €	8 000 €	16 000 €	24 000 €	0 €	0%
	22	Sarbacane	0 €	25 000 €	25 000 €	0 €	25 000 €	25 000 €	0 €	0%
	23	Théâtre de la Clairière	360 €	340 €	700 €	350 €	350 €	700 €	0 €	0%
	24	Théâtre'Ouvert	4 000 €	3 000 €	7 000 €	4 000 €	3 000 €	7 000 €	0 €	0%
	25	Yacapa	1 000 €	500 €	1 500 €	1 000 €	500 €	1 500 €	0 €	0%
TOTAUX					58 200 €			58 200 €	0 €	0%
Arts plastiques	26	Amis des Arts	360 €	0 €	360 €	360 €	0 €	360 €	0 €	0%
	27	Arts Machinchoses	360 €	0 €	360 €	360 €	0 €	360 €	0 €	0%
	28	Haut-Doubs Déclic	360 €	0 €	360 €	360 €	0 €	360 €	0 €	0%
TOTAUX					1 080 €			1 080 €	0 €	0%
Lecture	29	Des Livres et Vous	1 100 €	400 €	1 500 €	1 100 €	400 €	1 500 €	0 €	0%
	30	Le Livre et le Malade	400 €	0 €	400 €	400 €	0 €	400 €	0 €	0%
	31	Rencontre autour d'un café et d'un livre	360 €	0 €	360 €	360 €	140 €	500 €	140 €	39%
TOTAUX					2 260 €			2 400 €	140 €	6%
Cinéma	32	Ciné Club Jacques Becker	14 700 €	1 000 €	15 700 €	15 000 €	0 €	15 000 €	-700 €	-4%
TOTAUX					15 700 €			15 000 €	-700 €	-4%
Divers	33	Amis du Musée	12 500 €	22 500 €	35 000 €	12 500 €	22 500 €	35 000 €	0 €	0%
	34	Association Laïque	420 €	250 €	670 €	420 €	380 €	800 €	130 €	19%
	35	Association Sénégal-Guinéenne	360 €	0 €	360 €	360 €	0 €	360 €	0 €	0%
	36	MJ des Capucins	0 €	4 000 €	4 000 €	0 €	4 000 €	4 000 €	0 €	0%
	37	MQ des Pareuses	0 €	0 €	0 €	0 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	
TOTAUX					40 030 €			42 160 €	2 130 €	5%
TOTAUX			92 300 €	118 270 €	210 570 €	93 760 €	124 820 €	218 580 €	8 010 €	4%
Crédits inscrits au BP								242 000 €		
Crédits ventilés					Culture			218 580 €		
					Carnaval 2019			7 000 €		
					Vie Associative			15 170 €		
Reste à affecter								1 250 €		
Tourisme	1	Association Pays de l'Absinthe	0 €	8 000 €	8 000 €	0 €	8 000 €	8 000 €	0 €	0%
	2	Office du Tourisme	5 000 €	0 €	5 000 €	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €	0%

La Commission "Culture, Vie Associative, Tourisme, Jumelage" a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 février 2019.

Subventions 2019 VIE ASSOCIATIVE

Ligne budgétaire : 6574-025

Discipline	Association		2018	2019	en %
Loisirs	1	Association Franco Allemande	230 €	1 230 €	435%
	2	Association Pontissalienne de Loisirs	150 €	150 €	0%
	3	Bridge Club	200 €	200 €	0%
	4	CEGFC	0 €	200 €	
	5	Club de Scrabble	320 €	320 €	0%
	6	Haut-Doubs Philatelie	350 €	350 €	0%
	7	Jeunes sapeurs	500 €	500 €	0%
	8	Les Belles Anciennes	0 €	650 €	
	9	Les P'Tites Caramboles	150 €	150 €	0%
	10	Lud'Haut-Doubs	150 €	150 €	0%
	11	Radio club Emettre	280 €	280 €	0%
	12	SGDF Larigaudie de Pontarlier	280 €	280 €	0%
	13	Société d'Histoire Naturelle	350 €	350 €	0%
	14	Société Suisse	150 €	150 €	0%
Patriotiques	15	AC/AFN	150 €	150 €	0%
	16	Anciens Marins et Combattants du H-D	150 €	150 €	0%
	17	FNACA	150 €	150 €	0%
	18	Médailleurs Militaires	280 €	280 €	0%
	19	Mutilés et réformés	150 €	150 €	0%
	20	Souvenir Français	150 €	150 €	0%
Philantropiques	21	Alcool assistance	150 €	150 €	0%
	22	Amap'Rilchou	150 €	150 €	0%
	23	CESAMH	1000 €	1 000 €	0%
	24	Équipes Cynotechniques de Sauvetage	2100 €	2 100 €	0%
	25	FNATH	650 €	650 €	0%
	26	SPA	850 €	850 €	0%
	27	Transport 2000	150 €	150 €	0%
Syndicats	28	CFDT	210 €	210 €	0%
	29	CFE CGC	210 €	210 €	0%
	30	CFTC	210 €	210 €	0%
	31	CGT	210 €	210 €	0%
	32	FO	210 €	210 €	0%
Divers	33	Comice agricole	280 €	280 €	0%
	34	Paroisse St Bénigne - Chauffage	2500 €	2 500 €	0%
	35	Go Zéro Déchet - Pontarlier	0 €	300 €	
Totaux			13 020 €	15 170 €	17%

Crédits inscrits au BP	15 170 €
Crédits ventilés	15 170 €
Reste à affecter	0 €

La Commission "Culture, Vie Associative, Tourisme, Jumelage" a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 février 2019.

Subventions 2019 Délégation Jumelage

Ligne budgétaire : 6574-04

		Subvention ordinaire		Ecart	
Associations		2018	2019	en €	en %
1	Lycée Xavier Marmier - Echange Zarautz	500 €	500 €	0 €	0,00%
2	Lycée Xavier Marmier - Echange Villingen-Schwenningen	0 €	500 €	500 €	
3	La Truite Pontissalienne	500 €	500 €	0 €	0,00%
4	Croix Rouge	300 €	0 €	-300 €	-100,00%
5	Donneurs de Sang	300 €	300 €	0 €	0,00%
6	Club Nautique Pontissalien	0 €	400 €	400 €	
7	LXM Echanges	0 €	0 €	0 €	
8	Ars Nova	0 €	0 €	0 €	
9	Collège André Malraux	1 000 €	1 000 €	0 €	0,00%
10	Harmonie Municipale	3 500 €	0 €	-3 500 €	-100,00%
11	Collège-Lycée les Augustins	0 €	0 €	0 €	
12	Gars de Joux	0 €	0 €	0 €	
TOTAL		6 100 €	3 200 €	-2 900 €	-47,54%

Crédits inscrits au BP	10 600 €
Crédits ventilés	3 200 €
Reste à affecter	7 400 €

La Commission "Culture, Vie Associative, Tourisme, Jumelage" a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 février 2019.

Affaire n°14 : Subventions 2019 délégation Culture, Vie Associative, Tourisme et Jumelage

Conseillers en exercice	32
Conseillers présents	27
Votants	26

Les subventions 2019 concernant la délégation « Culture, Vie Associative, Tourisme et Jumelage » sont détaillées en annexe du présent rapport.

Le vote des subventions est scindé en deux en considérant d'une part, les subventions « Culture » et d'autre part, les subventions « Vie Associative, Tourisme et Jumelage ».

La présente délibération concernera le vote dédié aux subventions 2019 de la délégation « Culture » uniquement.

La Commission Culture - Jumelage - Tourisme - Vie Associative a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 février 2019.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour, 1 voix contre, 2 voix ne prend pas part au vote (M. Romuald VIVOT,)(M. Gérard VOINET),

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à verser les subventions 2019 « Culture ».

Subventions 2019 - CULTURE

Ligne budgétaire : 6574-30			2018			2019			Ecart	
Discipline	Association		Fonct.	Artis.	TOTAL	Fonct.	Arti.	TOTAL	en €	en %
Musique	1	Activ	360 €	0 €	360 €	360 €	0 €	360 €	0 €	0%
	2	ADS	0 €	1 000 €	1 000 €		500 €	500 €	-500 €	-50%
	3	Amis de l'Orgue	360 €	0 €	360 €	360 €	0 €	360 €	0 €	0%
	4	Ars Nova	500 €	600 €	1 100 €	600 €	500 €	1 100 €	0 €	0%
	5	Chœur du Haut-Doubs	360 €	0 €	360 €	360 €	0 €	360 €	0 €	0%
	6	Chorale La Campanelle	1 100 €	300 €	1 400 €	1 100 €	300 €	1 400 €	0 €	0%
	7	Chorale Sainte Cécile	360 €	0 €	360 €	360 €	0 €	360 €	0 €	0%
	8	Concerts du Lavoir	1 000 €	9 000 €	10 000 €	1 000 €	9 000 €	10 000 €	0 €	0%
	9	Danse à Deux	0 €	0 €	0 €	0 €	500 €	500 €	500 €	
	10	Ensemble à Cordes Ariolica	3 000 €	17 000 €	20 000 €	3 000 €	20 000 €	23 000 €	3 000 €	15%
	11	Ensemble de Clarinettes	360 €	440 €	800 €	350 €	450 €	800 €	0 €	0%
	12	F. Est Record	1 500 €	5 000 €	6 500 €	1 500 €	5 000 €	6 500 €	0 €	0%
	13	Gars de Joux	4 000 €	500 €	4 500 €	4 140 €	0 €	4 140 €	-360 €	-8%
	14	Harmonie Municipale	12 000 €	0 €	12 000 €	12 000 €	0 €	12 000 €	0 €	0%
		Salaires P. Erard	20 500 €	0 €	20 500 €	20 500 €	0 €	20 500 €	0 €	0%
	15	JMF	0 €	2 500 €	2 500 €	0 €	2 500 €	2 500 €	0 €	0%
	16	Les Arts Liés	360 €	3 500 €	3 860 €	500 €	3 500 €	4 000 €	140 €	4%
	17	Les Blaudes de l'Arlier	0 €	0 €	0 €	360 €	0 €	360 €	360 €	
	18	Orchestre Symphonique	700 €	5 000 €	5 700 €	700 €	8 000 €	8 700 €	3 000 €	53%
	19	Vocalia	1 200 €	0 €	1 200 €	1 200 €	300 €	1 500 €	300 €	25%
20	Vol'Ut	360 €	440 €	800 €	800 €	0 €	800 €	0 €	0%	
TOTAUX					93 300 €			99 740 €	6 440 €	7%
Théâtre	21	CAHD	8 000 €	16 000 €	24 000 €	8 000 €	16 000 €	24 000 €	0 €	0%
	22	Sarbacane	0 €	25 000 €	25 000 €	0 €	25 000 €	25 000 €	0 €	0%
	23	Théâtre de la Clairière	360 €	340 €	700 €	350 €	350 €	700 €	0 €	0%
	24	Théâtre'Ouvert	4 000 €	3 000 €	7 000 €	4 000 €	3 000 €	7 000 €	0 €	0%
	25	Yacapa	1 000 €	500 €	1 500 €	1 000 €	500 €	1 500 €	0 €	0%
TOTAUX					58 200 €			58 200 €	0 €	0%
Arts plastiques	26	Amis des Arts	360 €	0 €	360 €	360 €	0 €	360 €	0 €	0%
	27	Arts Machinchoses	360 €	0 €	360 €	360 €	0 €	360 €	0 €	0%
	28	Haut-Doubs Déclic	360 €	0 €	360 €	360 €	0 €	360 €	0 €	0%
TOTAUX					1 080 €			1 080 €	0 €	0%
Lecture	29	Des Livres et Vous	1 100 €	400 €	1 500 €	1 100 €	400 €	1 500 €	0 €	0%
	30	Le Livre et le Malade	400 €	0 €	400 €	400 €	0 €	400 €	0 €	0%
	31	Rencontre autour d'un café et d'un livre	360 €	0 €	360 €	360 €	140 €	500 €	140 €	39%
TOTAUX					2 260 €			2 400 €	140 €	6%
Cinéma	32	Ciné Club Jacques Becker	14 700 €	1 000 €	15 700 €	15 000 €	0 €	15 000 €	-700 €	-4%
TOTAUX					15 700 €			15 000 €	-700 €	-4%
Divers	33	Amis du Musée	12 500 €	22 500 €	35 000 €	12 500 €	22 500 €	35 000 €	0 €	0%
	34	Association Laïque	420 €	250 €	670 €	420 €	380 €	800 €	130 €	19%
	35	Association Sénégal-Guinéenne	360 €	0 €	360 €	360 €	0 €	360 €	0 €	0%
	36	MJ des Capucins	0 €	4 000 €	4 000 €	0 €	4 000 €	4 000 €	0 €	0%
	37	MQ des Pareuses	0 €	0 €	0 €	0 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	
TOTAUX					40 030 €			42 160 €	2 130 €	5%
TOTAUX			92 300 €	118 270 €	210 570 €	93 760 €	124 820 €	218 580 €	8 010 €	4%
Crédits inscrits au BP								242 000 €		
Crédits ventilés					Culture			218 580 €		
					Carnaval 2019			7 000 €		
					Vie Associative			15 170 €		
Reste à affecter								1 250 €		
Tourisme	1	Association Pays de l'Absinthe	0 €	8 000 €	8 000 €	0 €	8 000 €	8 000 €	0 €	0%
	2	Office du Tourisme	5 000 €	0 €	5 000 €	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €	0%

La Commission "Culture, Vie Associative, Tourisme, Jumelage" a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 février 2019.

Affaire n°15 : Charte des associations - Convention d'objectifs et de moyens

Conseillers en exercice	32
Conseillers présents	27
Votants	28

La nouvelle charte de la vie associative est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Elle a pour but de redéfinir les droits et devoirs de chacun pour encren davantage le partenariat existant entre la Ville et les associations pontissaliennes. Accompagnée de fiches pédagogiques guidant les associations dans leurs différentes démarches administratives auprès des services municipaux et autres, cette charte permet des relations claires et équitables entre, et avec, les protagonistes.

Pour une mise en œuvre optimale de cette charte, il convient de mettre également en place une convention d'objectifs et de moyens avec les associations ayant une activité fréquente et récurrente sur le territoire. Cette dernière précisera les engagements réciproques des deux parties et matérialisera les différentes missions de l'association ainsi que le concours de la Ville à la mise en œuvre des projets conventionnés.

La convention prendra effet du 1^{er} mars 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

Il convient donc de conventionner avec chacune des associations culturelles citées ci-dessous :

Associations	Actions menées sur l'année 2019	Montants
Ariolica	Stage d'été, programmation musicale	23 000 €
Ars Nova	Programmation musicale	1 100 €
Centre d'Animation du Haut-Doubs	Organisation du Festival des Nuits de Joux , ateliers théâtre	24 000 €
Ciné-Club Jacques Becker	Séance hebdomadaire du ciné-club, rencontres, festival d'animations	15 000 €
Harmonie Municipale	Programmation musicale	32 500 €
Jeunesses Musicales de France	Programmation musicale à destination des scolaires	2 500 €
La Campanelle	Programmation musicale	1 400 €
Les Amis des Arts	Exposition peinture	360 €
Les Amis du Musée	Salon des Annonciades, « Absinthiades », expositions, conférences...	35 000 €
Les Arts Liés	Programmation musicale	4 000 €

Les Concerts du Lavoir	Programmation musicale	10 000 €
Les Gars de Joux	Programmation musicale	4 140 €
Maison de quartier des Pareuses	Festival du Cerf-volant, action Passeur d'Images	2 000 €
MJC des Capucins	Programmation culturelle	4 000 €
MPT des Longs Traits	Représentations théâtrales	0 €
Collectif Parloncap	Programmation culturelle	0 €
Orchestre Symphonique	Concerts annuels	8 700 €
Théâtre'Ouvert	Festival Paroles en Marge et Festival de Théâtre Amateur et Populaire (FTAP)	7 000 €

Pour certaines associations dites « Vie Associative », il convient également de signer une convention afin de faciliter les démarches de mise à disposition des grandes salles :

Associations	Actions menées sur l'année 2019	Montant
Association des Familles	Bourses	0 €
Club « Bel Age »	Organisation de thés dansants	0 €
Donneurs de sang	Journées de collecte de sang	300 €

La Commission Culture - Jumelage - Tourisme - Vie Associative a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 février 2019.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour, 1 voix abstention,

- Accepte le principe des conventions d'objectifs et de moyens entre la Ville de Pontarlier et les associations concernées ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et à les mettre en œuvre.

Convention d'objectifs et de moyens

ENTRE LES SOUSSIGNES

D'UNE PART,

La Commune de Pontarlier, sise 56 rue de la République, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Patrick GENRE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 25 février 2019,

ci-après dénommé "la Ville"

ET

D'AUTRE PART,

..... représenté par, son ou sa Président(e), agissant en qualité de représentant légal, dont le siège social est situé

ci-après dénommé « l'association »

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

Préambule

Considérant le projet initié et conçu par le conforme à son objet statutaire/social ;

Considérant que l'action de l'association a un intérêt local certifié et participe à la politique culturelle de la ville de Pontarlier avec comme principal objectif, de consolider et coordonner l'offre culturelle (8) ;

Considérant que le programme d'actions ci-après présenté(e) par l'association participe de cette politique ;

Considérant qu'il est nécessaire de passer une convention afin de définir les engagements, d'une part de la Ville de Pontarlier, partenaire, et d'autre part de l'association, organisatrice ;

Il est convenu ce qui suit,

(8) Les articles L. 2121-29, L. 3211-1 et L. 4221-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) fondent une compétence générale des collectivités locales à intervenir dans la mesure où il existe un intérêt public local. La notion d'intérêt public local a été précisée par la jurisprudence. Celui-ci est limité par la loi quand celle-ci attribue la compétence à titre exclusif à une autre collectivité publique (CE 29 juin 2001, commune de Mons-en-Barœul). L'activité d'un organisme à but non lucratif présente un intérêt local si cet organisme poursuit un but d'intérêt public au bénéfice direct des administrés de la collectivité locale. La subvention peut être accordée par référence aux dispositions de l'article L. 1111-2 du CGCT qui dispose que « les communes, les départements et les régions ... concourent au développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique, ainsi qu'à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie... ». L'article L. 1115-1 du CGCT fonde la compétence des collectivités territoriales et de leurs groupements pour mener des actions de coopération et de développement dans le cadre de conventions avec les collectivités locales étrangères et pour mettre en œuvre ou financer des actions d'urgence à caractère humanitaire.

Article I : Objet

Par la présente convention, l'association s'engage à son initiative et sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, la ou les actions suivantes :

-
-

Dans ce cadre, la Ville de Pontarlier y apporte son concours.

Article II : Répartition des tâches de chaque entité

1) Pour l'association :

Elle s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à :

- respecter la philosophie générale de la charte de la Vie Associative de Pontarlier ;
- organiser la ou les manifestation(s) citée(s) ci-dessus ;
- solliciter les financements auprès des partenaires institutionnels ;
- solliciter des devis auprès de différents prestataires : graphiste, imprimeur, animateur, société de gardiennage, assureur, ... et divers services nécessaires à la réussite de cette manifestation ;
- établir un budget prévisionnel ;
- régler les factures ;
- remplir la fiche évaluation.

2) Pour la Ville de Pontarlier

Elle s'engage à faciliter la bonne organisation de la ou des manifestations citées ci-dessus.

Article III : Durée

La présente convention prendra effet au 1^{er} mars 2019 et se terminera 31 décembre 2019.

Article IV : Conditions de détermination du coût des actions

Le coût total estimé des actions sur la durée de la convention est évalué à Euros.

Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre de ou des action(s).

Elle comporte notamment les coûts directement liés à la mise en œuvre de ou des action(s) qui :

- sont liés à l'objet des actions ;
- sont nécessaires à la réalisation des actions ;
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation des actions ;
- sont dépensés par l'association ;
- sont identifiables et contrôlables.

Lors de la mise en œuvre de ou des action(s), l'association peut procéder à une adaptation à la hausse ou bien à la baisse de son budget prévisionnel. Cette adaptation ne devra pas affecter la réalisation de ou des action(s) et ne devra pas être substantielle au regard du coût total estimé.

Article V : Conditions de détermination de la contribution de la Ville de Pontarlier

La Ville de Pontarlier contribue financièrement à la réalisation de ou des action(s) prévue(s) à l'article 1 pour un montant de€ (= contribution totale de la Ville de Pontarlier, intégrant donc les aides indirectes).

La contribution financière de la Ville de Pontarlier n'est applicable que sous réserve du respect des 3 conditions suivantes ;

- Délibération de la Ville de Pontarlier ;
- Respect par l'association des objectifs ;
- Vérification par l'administration que le montant de la subvention n'excède pas le coût de l'action.

Article VI : Concours de la Ville de Pontarlier

Pour atteindre les objectifs susmentionnés, la Ville soutiendra l'association par :

Subvention :

- La Ville de Pontarlier versera une subvention de XXXX € à l'association.

Les modalités de versement seront les suivantes : la subvention de fonctionnement en mars 2019, la subvention artistique, s'il y a, après la date de la ou des manifestation(s) et sur présentation de la fiche bilan remplie.

Communication :

- La Ville de Pontarlier offrira à l'association de promouvoir sa (ou ses) manifestation(s) via le Rendez-Vous Animations.

Recettes :

La Ville de Pontarlier autorise l'association à percevoir et conserver les recettes perçues par elle sur le domaine public.

Article VII : Engagements de l'association

- L'association s'engage à utiliser en bon père de famille le domaine public mis à sa disposition uniquement pour la ou les manifestation(s) prévue(s) par la convention ;
- L'association s'engage à informer la collectivité en cas de modification ou d'annulation de la ou des manifestation(s). Un avenant viendra alors modifier la présente convention ;
- L'association certifie faire son affaire des divers impôts et taxes dont elle est redevable par le fait de l'organisation de la ou des manifestation(s), sans que la Ville de Pontarlier puisse avoir à se substituer à elle en cas de défaillance de sa part.

Article VIII : Evaluation

Au terme de la convention, l'association s'engage à fournir un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre de l'action.

La Ville de Pontarlier procède, conjointement avec l'association, à l'évaluation des conditions de réalisation de ou des action(s) à laquelle elle a apporté son concours.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionnée à l'article 1 de la présente convention, sur l'impact de l'action au regard de l'intérêt local sus-cité.

Article IX : Contrôle de la Ville de Pontarlier

Pendant et au terme de la Convention, la Ville de Pontarlier peut réaliser tout contrôle et avoir accès à tout document comptable. L'association s'engage à faciliter l'accès à toutes les pièces justificatives des dépenses et documents dont la production serait utile dans le cadre de ce contrôle.

Article X : Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la Ville de Pontarlier et l'association. Les avenants ultérieurs feront parties de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

Article XI : Assurances

L'association devra souscrire une police d'assurance responsabilité civile liée à l'organisation de la manifestation/action et pour les risques locatifs couvrant les dommages humains, matériels, mobiliers ou immobiliers survenu au cours de la période d'occupation.

L'association devra transmettre les justificatifs nécessaires sans que demande lui en soit faite. Par suite, l'absence de demande de transmission ne pourra pas entraîner l'engagement de la responsabilité de la Ville de Pontarlier.

Article XII : Sécurité (si occupation de locaux)

L'occupant déclare :

- avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'engage à les appliquer,
- avoir une parfaite connaissance des lieux, et plus particulièrement des voies d'accès qui seront effectivement utilisées;
- avoir connaissance de l'emplacement des moyens d'extinction et des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

Article XIII : Résiliation anticipée

Chacune des parties pourra mettre fin à la présente convention, à tout moment, sous réserve d'en informer les autres parties par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis de 2 mois.

La partie qui sollicitera la résiliation anticipée devra verser à l'autre partie une indemnité correspondant au montant des dépenses engagées dans le cadre de cette action.

Article XIV: Litiges

Les parties s'engagent à rechercher toute voie amiable avant de soumettre le différent devant le tribunal administratif de Besançon.

Le présent document est établi en 2 exemplaires.

A Pontarlier le :

L'association

La Ville de Pontarlier

Le Président

Le Maire

Convention d'objectifs et de moyens

ENTRE LES SOUSSIGNES

D'UNE PART,

La Commune de Pontarlier, sise 56 rue de la République, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Patrick GENRE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 25 février 2019,

ci-après dénommé "la Ville"

ET

D'AUTRE PART,

..... représenté par, son ou sa Président(e), agissant en qualité de représentant légal, dont le siège social est situé

ci-après dénommé « l'association »

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Considérant le projet initié et conçu par le conforme à son objet statutaire/social ;

Considérant l'intérêt local que présente l'action de l'association pour la Ville de Pontarlier (8) ;

Considérant que le programme d'actions ci-après présenté(e) par l'association participe de cette politique ;

Considérant qu'il est nécessaire de passer une convention afin de définir les engagements, d'une part de la Ville de Pontarlier, partenaire, et d'autre part de l'association, organisatrice ;

Il est convenu ce qui suit,

(8) Les articles L. 2121-29, L. 3211-1 et L. 4221-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) fondent une compétence générale des collectivités locales à intervenir dans la mesure où il existe un intérêt public local. La notion d'intérêt public local a été précisée par la jurisprudence. Celui-ci est limité par la loi quand celle-ci attribue la compétence à titre exclusif à une autre collectivité publique (CE 29 juin 2001, commune de Mons-en-Barœul). L'activité d'un organisme à but non lucratif présente un intérêt local si cet organisme poursuit un but d'intérêt public au bénéfice direct des administrés de la collectivité locale. La subvention peut être accordée par référence aux dispositions de l'article L. 1111-2 du CGCT qui dispose que « les communes, les départements et les régions ... concourent au développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique, ainsi qu'à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie... ». L'article L. 1115-1 du CGCT fonde la compétence des collectivités territoriales et de leurs groupements pour mener des actions de coopération et de développement dans le cadre de conventions avec les collectivités locales étrangères et pour mettre en œuvre ou financer des actions d'urgence à caractère humanitaire.

Article I : Objet

Par la présente convention, l'association s'engage à son initiative et sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, la ou les actions suivantes :

-
-

Dans ce cadre, la Ville de Pontarlier y apporte son concours.

Article II : Répartition des tâches de chaque entité

1) Pour l'association :

Elle s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à :

- respecter la philosophie générale de la charte de la Vie Associative de Pontarlier ;
- organiser la ou les manifestation(s) citée(s) ci-dessus ;
- solliciter des devis auprès de différents prestataires : graphiste, imprimeur, animateur, société de gardiennage, assureur, ... et divers services nécessaires à la réussite de cette manifestation ;
- établir un budget prévisionnel ;
- régler les factures ;
- remplir la fiche évaluation.

2) Pour la Ville de Pontarlier

Elle s'engage à faciliter la bonne organisation de la ou des manifestations citées ci-dessus.

Article III : Durée

La présente convention prendra effet au 1^{er} mars 2019 et se terminera 31 décembre 2019.

Article IV : Conditions de détermination du coût des actions

Le coût total estimé des actions sur la durée de la convention est évalué à Euros.

Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre de ou des action(s).

Elle comporte notamment les coûts directement liés à la mise en œuvre de ou des action(s) qui :

- sont liés à l'objet des actions ;
- sont nécessaires à la réalisation des actions ;
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation des actions ;
- sont dépensés par l'association ;
- sont identifiables et contrôlables.

Lors de la mise en œuvre de ou des action(s), l'association peut procéder à une adaptation à la hausse ou bien à la baisse de son budget prévisionnel. Cette adaptation ne devra pas affecter la réalisation de ou des action(s) et ne devra pas être substantielle au regard du coût total estimé.

Article V : Conditions de détermination de la contribution de la Ville de Pontarlier

La Ville de Pontarlier contribue financièrement à la réalisation de ou des action(s) prévue(s) à l'article 1 pour un montant de€ (= contribution totale de la Ville de Pontarlier, intégrant donc les aides indirectes).

La contribution financière de la Ville de Pontarlier n'est applicable que sous réserve du respect des 3 conditions suivantes ;

- Délibération de la Ville de Pontarlier ;
- Respect par l'association des objectifs ;
- Vérification par l'administration que le montant de la subvention n'excède pas le coût de l'action.

Article VI : Concours de la Ville de Pontarlier

Pour atteindre les objectifs susmentionnés, la Ville soutiendra l'association par :

Mise à disposition de salles :

- La Ville de Pontarlier mettra à disposition de l'association gratuitement les grandes salles afin de garantir l'organisation de la ou des manifestation(s) citée(s) à l'article I.

Communication :

- La Ville de Pontarlier offrira à l'association de promouvoir sa (ou ses) manifestation(s) via le Rendez-Vous Animations.

Recettes :

La Ville de Pontarlier autorise l'association à percevoir et conserver les recettes perçues par elle sur le domaine public.

Article VII : Engagements de l'association

- L'association s'engage à utiliser en bon père de famille le domaine public mis à sa disposition uniquement pour la ou les manifestation(s) prévue(s) par la convention ;
- L'association s'engage à informer la collectivité en cas de modification ou d'annulation de la ou des manifestation(s). Un avenant viendra alors modifier la présente convention ;
- L'association certifie faire son affaire des divers impôts et taxes dont elle est redevable par le fait de l'organisation de la ou des manifestation(s), sans que la Ville de Pontarlier puisse avoir à se substituer à elle en cas de défaillance de sa part.

Article VIII : Evaluation

Au terme de la convention, l'association s'engage à fournir un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre de l'action.

La Ville de Pontarlier procède, conjointement avec l'association, à l'évaluation des conditions de réalisation de ou des action(s) à laquelle elle a apporté son concours.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionnée à l'article 1 de la présente convention, sur l'impact de l'action au regard de l'intérêt local sus-cité.

Article IX : Contrôle de la Ville de Pontarlier

Pendant et au terme de la Convention, la Ville de Pontarlier peut réaliser tout contrôle et avoir accès à tout document comptable. L'association s'engage à faciliter l'accès à toutes les pièces justificatives des dépenses et documents dont la production serait utile dans le cadre de ce contrôle.

Article X : Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la Ville de Pontarlier et l'association. Les avenants ultérieurs feront parties de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

Article XI : Assurances

L'association devra souscrire une police d'assurance responsabilité civile liée à l'organisation de la manifestation/action et pour les risques locatifs couvrant les dommages humains, matériels, mobiliers ou immobiliers survenu au cours de la période d'occupation.

L'association devra transmettre les justificatifs nécessaires sans que demande lui en soit faite. Par suite, l'absence de demande de transmission ne pourra pas entraîner l'engagement de la responsabilité de la Ville de Pontarlier.

Article XII : Sécurité (si occupation de locaux)

L'occupant déclare :

- avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'engage à les appliquer,
- avoir une parfaite connaissance des lieux, et plus particulièrement des voies d'accès qui seront effectivement utilisées;
- avoir connaissance de l'emplacement des moyens d'extinction et des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

Article XIII : Résiliation anticipée

Chacune des parties pourra mettre fin à la présente convention, à tout moment, sous réserve d'en informer les autres parties par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis de 2 mois.

La partie qui sollicitera la résiliation anticipée devra verser à l'autre partie une indemnité correspondant au montant des dépenses engagées dans le cadre de cette action.

Article XIV: Litiges

Les parties s'engagent à rechercher toute voie amiable avant de soumettre le différent devant le tribunal administratif de Besançon.

Le présent document est établi en 2 exemplaires.

A Pontarlier le :

L'association

La Ville de Pontarlier

Le Président

Le Maire

Affaire n°16 : Scènes du Haut-Doubs saison 2018/2019 - Modification de la programmation artistique

Conseillers en exercice	32
Conseillers présents	27
Votants	28

La Ville de Pontarlier met en place chaque année, une saison théâtrale intitulée « Scènes du Haut-Doubs », programmée au théâtre Bernard Blier.

Par délibération du 29 mai 2018, le Conseil Municipal a acté la programmation de la saison 2018/2019 des Scènes du Haut-Doubs comprenant huit spectacles ainsi que la tarification.

Le comédien et magicien du spectacle « *Magic Box* », programmé à Pontarlier le jeudi 14 mars 2019 à 20h30, a été victime d'un accident et ne peut assurer ses spectacles. La tournée est donc annulée.

Le spectacle sera remplacé par « *Moi papa* » de et avec Arthur Jugnot de la même production « Les Béliers en Tournée ».

La date de programmation reste inchangée ainsi que les conditions financières de 6 300 € TTC. A la charge de la collectivité, restent les voyages, les hébergements et repas pour le comédien et l'équipe technique.

Les tarifs appliqués pour ce spectacle s'échelonneront de 10 à 20 €.

La Commission Culture - Jumelage - Tourisme - Vie Associative a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 février 2019.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- Valide la nouvelle programmation du spectacle du jeudi 14 mars 2019 dans le cadre des « Scènes du Haut-Doubs » ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant :
 - ✓ à signer le contrat pour l'accueil du spectacle « *Moi papa* » ;
 - ✓ à procéder au paiement des factures afférentes.

Affaire n°17 : Archives - Convention avec l'université de Franche-Comté hébergeant le Centre régional du SUDOC-PS Franche-Comté

Conseillers en exercice	32
Conseillers présents	27
Votants	28

Les Archives municipales de Pontarlier conservent un fonds de journaux locaux anciens (1841-1984), source précieuse pour l'histoire du Haut-Doubs. Numérisés et océrisés, ces journaux sont en ligne via le site Internet des Archives, en respectant les délais réglementaires de communication.

Afin de valoriser ce fonds et de lui donner une visibilité accrue au niveau national et international, il est proposé que le service Archives municipales adhère au réseau SUDOC.

Le système universitaire de documentation (SUDOC), piloté par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) est le catalogue national des bibliothèques universitaires et des grands établissements. Il contient plus de 10 millions de notices bibliographiques qui décrivent tous types de documents. Ce catalogue décrit notamment des collections de revues et de journaux d'établissements hors enseignements universitaires (bibliothèques, archives, centres de documentations...).

L'adhésion au SUDOC permet aux Archives municipales de Pontarlier de signaler la presse locale ancienne qu'elles conservent à savoir, Le Journal de Pontarlier (1853-1944), Le Courrier de la Montagne (1841-1967) et Le Pontissalien (1912-1984). Ce signalement est important pour le patrimoine local, puisque des liens relient la presse locale ancienne vers les catalogues nationaux, vers le catalogue international worldcat et vers les sites de consultation des reproductions numériques des périodiques.

Cette adhésion gratuite est formalisée par une convention jointe en annexe, ayant pour objet de définir pour les trois années à venir, les conditions de coopération entre le Centre régional du SUDOC-PS* (* : *publications en série*) de Franche-Comté et le service Archives municipales de Pontarlier.

La Commission Culture - Jumelage - Tourisme - Vie Associative a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 février 2019.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise l'adhésion des Archives Municipales au SUDOC ;
- Valide la convention ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

Convention entre l'Université de Franche-Comté
Hébergeant le Centre régional du Sudoc-PS Franche-Comté
et la Ville de Pontarlier hébergeant les Archives municipales de Pontarlier
participant au Sudoc pour le signalement de ses publications en série

Entre l'Université désignée ci-après :

Université de Franche-Comté – 1 rue Claude Goudimel – 25030 Besançon Cédex
Hébergeant le **Centre régional SUDOC-PS Franche-Comté**
Service Commun de la Documentation – 20 rue Ambroise Paré – 25001 Besançon Cédex

Et l'organisme désigné ci-après :

Archives municipales de Pontarlier
B.P. 259
25304 PONTARLIER Cedex

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

Le Sudoc est le catalogue collectif des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche, et le catalogue collectif national des publications en série. Il a été développé par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), et est interrogeable librement et gratuitement via le Web : <http://www.sudoc.abes.fr>.

Toute structure documentaire française, quel que soit son statut (bibliothèque universitaire, bibliothèque municipale, centre de documentation, centre d'archives, etc.) peut devenir membre du réseau Sudoc-PS pour signaler et valoriser ses collections. Les centres régionaux (CR) du Sudoc-PS, dont l'aire de compétence est définie géographiquement en province et thématiquement en Ile-de-France, sont les interlocuteurs privilégiés des membres du réseau Sudoc-PS.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions de coopération entre le Centre régional du Sudoc-PS de Franche-Comté et la structure documentaire participante :

Archives municipales de Pontarlier

Article 2. Conditions de la participation au Sudoc-PS

2.1. Accessibilité des collections

Toutes les collections sont accessibles aux utilisateurs, fourniture d'une reproduction ou mise à disposition pour consultation sur place.

2.2. Inscription de la structure documentaire dans le « Répertoire des centres de ressources » (RCR) du Sudoc

La structure documentaire membre du Sudoc-PS est signalée dans le « Répertoire des centres de ressources » (RCR) du Sudoc. L'inscription consiste en la création d'une notice de bibliothèque décrivant l'établissement et les services proposés. Un identifiant, appelé « code RCR », est attribué à cette notice. Le Centre régional devra être tenu informé de toute modification à apporter à la notice.

2.3. Signalement des collections

La structure documentaire est responsable des données dont elle souhaite le signalement. En ce sens, elle communique toutes informations utiles au signalement de ses publications en série par la création et la mise à jour des notices bibliographiques et des états de collections.

Article 3. Intervention du Centre régional du Sudoc-PS

Le responsable du Centre régional du Sudoc-PS est le principal interlocuteur de la structure documentaire pour sa participation au Sudoc.

Il crée la notice descriptive de la structure, et transmet à l'ABES les éléments nécessaires à l'attribution d'un code RCR pour son identification dans le Sudoc.

Pour les titres ne figurant pas encore dans le catalogue, il crée les notices bibliographiques sur la base de bordereaux dûment renseignés par la structure documentaire, accompagnés de pièces justificatives utiles au catalogage.

Pour les titres devant faire l'objet d'une création ou figurant déjà au catalogue, il est responsable de la création et de la mise à jour des états de collections, sur la base des informations communiquées par la structure documentaire (listes corrigées, bordereaux...).

Dans le cadre de ses missions définies par l'ABES, le Centre régional du Sudoc-PS est susceptible de proposer aux structures documentaires de son aire de compétence un accompagnement : journée professionnelle, offre de formation, information sur les problématiques de gestion et signalement des publications en série...

Article 4. Modalités de mise à disposition des données

Le Centre régional du Sudoc-PS relaie auprès de l'ABES toute demande de fourniture de données.

La structure documentaire peut solliciter la mise en place de transferts réguliers automatiques vers son système local des données qu'elle a signalées dans le Sudoc. L'ABES répondra à cette demande après étude de faisabilité.

Certains exports peuvent nécessiter la signature d'une convention avec l'ABES. Les prestations sont facturées aux tarifs indiqués par l'ABES sur son site Web : <http://www.abes.fr>

Article 5. Propriété du catalogue Sudoc

Le catalogue Sudoc a été créé par l'ABES, qui en a eu l'initiative. L'ABES réalise en outre, de manière régulière, des investissements substantiels pour la création, le développement et la mise à jour du catalogue. En conséquence, l'ABES bénéficie de l'ensemble des droits d'auteur ou des droits du producteur de base de données.

A ce titre, l'ABES est la seule à pouvoir exploiter les données et notices du catalogue Sudoc et à pouvoir autoriser leur exploitation.

La structure documentaire déclare reconnaître l'existence des droits de propriété intellectuelle de l'ABES sur le catalogue Sudoc, s'interdit de les contester et s'engage à les respecter. La structure documentaire s'interdit également toute revendication de droits concurrents à ceux de l'ABES, qu'il s'agisse de droits d'auteur ou de droits du producteur de bases de données sur la base ou sur son contenu.

Article 6. Usages autorisés des notices de publications en série du catalogue Sudoc

Pour le compte des structures documentaires de son aire de compétence, le Centre régional du Sudoc-PS est autorisé à :

- Consulter toutes les notices du catalogue Sudoc

- Copier et modifier toutes les notices de publications en série du catalogue Sudoc correspondant aux fonds documentaires dont il assure le signalement

La structure documentaire est autorisée à :

- Mettre en ligne sur son site internet les notices correspondant à son fonds documentaire. Dans ce cas :
 - les notices doivent être dans un format non professionnel
 - la structure documentaire a l'obligation de mentionner sur son site l'origine des notices
 - les notices doivent avoir été modifiées par l'ajout de données locales propres à la bibliothèque

De manière générale, la structure documentaire s'engage à ne pas supprimer ou modifier les mentions d'origine des notices bibliographiques, et à les afficher.

Article 7. Clause d'arbitrage

En cas de non respect de la présente convention par l'un des signataires, ou en cas de contestation, il pourra être demandé l'arbitrage de l'ABES.

Article 8. Durée de la convention et conditions de résiliation

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature par les deux parties.

La convention peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre partie, moyennant un préavis de trois mois. La notification en est faite par lettre recommandée avec avis de réception postal.

En cas de résiliation, les parties pourront continuer à faire usage des données déjà livrées dans les mêmes conditions d'utilisation que celles prévues dans la présente convention.

Pour **...(organisme de tutelle)**

NOM, Prénom : ...

Qualité : ...

Fait à

Le

Pour l'université de Franche-Comté qui héberge le
Centre régional du Sudoc-PS Franche-Comté

Nom, Prénom : BAHJ, Jacques

Qualité : Président

Fait à

Le

Signature :

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature :

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Affaire n°18 : Adhésion du Musée municipal au dispositif « Carte Pass Pro Tourisme 2019/2020 » proposé par le Comité Départemental Doubs Tourisme

Conseillers en exercice	32
Conseillers présents	27
Votants	27

La « carte Pass Pro » proposée par le Comité Départemental de Doubs Tourisme donne libre accès aux principaux établissements et équipements touristiques du Doubs. Elle permet aux professionnels de l'accueil touristique de mieux connaître les sites et activités de loisirs du Doubs afin de favoriser l'orientation et la circulation, sur l'ensemble du territoire, des visiteurs rencontrés au quotidien. Ce dispositif permet ainsi de contribuer au maillage du département et à une meilleure mutualisation de sa promotion.

Le personnel du Musée municipal peut être bénéficiaire de cette carte pour se rendre dans les différents sites partenaires afin de les découvrir gratuitement et de pouvoir ensuite en faire la promotion auprès des publics du Musée.

En contrepartie, le Musée municipal s'engage à offrir une entrée gratuite à tout détenteur de la « carte Pass Pro ».

Cette adhésion, formalisée par une convention signée des deux parties, est valable deux ans, soit pour les années 2019 et 2020.

La Commission Culture - Jumelage - Tourisme - Vie Associative a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 février 2019.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour, 1 voix ne prend pas part au vote (M. Pierre SIMON),

- Valide l'adhésion du Musée municipal au dispositif « Carte Pass Pro Tourisme 2019/2020 » proposé par le Comité Départemental Doubs Tourisme ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.

Qu'est-ce que la Carte Pass Pro ?

La **carte PASS PRO** permet aux professionnels du tourisme du Doubs porteurs d'accéder gratuitement ou à prix réduits aux sites/structures touristiques du département.

Les sites/structures partenaires de l'opération signent une convention avec Doubs Tourisme, valable deux ans avec tacite reconduction.

L'offre minimale de la **carte PASS PRO** se compose d'une entrée gratuite ou réduction pour le porteur. Cette offre peut être néanmoins élargie au conjoint ou à la personne qui accompagne le porteur de la carte.

L'objectif de la **carte PASS PRO** est de donner aux professionnels du tourisme la possibilité de découvrir l'ensemble de l'offre touristique du département pour mieux mutualiser la promotion de notre territoire.

Pour rejoindre nos partenaires et figurer sur la carte, la convention qui suit doit nous être retournée signée. Les signataires de la convention deviennent de fait eux-mêmes bénéficiaires la **carte PASS PRO**.

Afin de pouvoir bénéficier de la **carte PASS PRO**, il faut :

- être **professionnel du tourisme** ;
- être en **contact direct avec le public** ;
- être en **contrat à durée indéterminée (CDI)** ;
- **répondre au questionnaire** envoyé chaque fin d'année afin d'évaluer l'utilisation de la carte.

En cas de rupture de contrat de travail du bénéficiaire, la carte devra être retournée à Doubs Tourisme. Celle-ci étant nominative, elle ne pourra être prêtée ou cédée. Les sites bénéficiaires s'engagent à veiller au respect de cette condition.

Doubs Tourisme se réserve la possibilité de ne pas donner de suite favorable à toutes les demandes formulées, en fonction de leur nombre et de leur pertinence.

Convention carte Pass Pro 2019/2020 Doubs Tourisme – Sites / structures touristiques

Entre les soussignés :

Doubs Tourisme, Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, domiciliée : 83 rue de Dole - 25000 Besançon.

Téléphone : 03 81 212 999
E-mail : cdt@doubs.com
Site Web : www.doubs.travel

Représentée par Philippe Lebugle, Directeur

D'une part,

Nom/Raison sociale : Musée municipal de Pontarlier
Adresse : 2 place d'Arçon
25 300 PONTARLIER
Téléphone : 03. 81. 38. 82. 16
E-mail : musée@ville-pontarlier.com
Site Web : www.ville-pontarlier.fr
Représenté par : Patrick GENRE, Maire de Pontarlier
Personne à contacter : Laurence MANSUY, directrice du Musée

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – DUREE

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans et sera renouvelée par tacite reconduction.

Elle pourra être dénoncée par courrier à tout moment par l'une ou l'autre des parties, en cas de manquement à l'une des clauses.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS de Doubs Tourisme

Doubs Tourisme s'engage à :

- coordonner et promouvoir la carte Pass pro,
- garantir le contrôle de la diffusion de la carte,
- réaliser un bilan de l'action en fin d'année.

ARTICLE 3- OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le prestataire s'engage à :

- donner libre accès :
 - ~~au détenteur de la carte*~~
 - ☒ au détenteur de la carte et la personne qui l'accompagne*

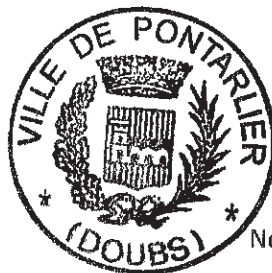
(* : rayer les mentions inutiles)

- informer Doubs tourisme toute modification pouvant intervenir (horaires, fermetures, événements spéciaux),
- s'abonner (gratuitement) au blog professionnel de Doubs Tourisme (www.doubstourismeleblogpro)

Fait en deux exemplaires, à Pontarlier, le 21 novembre 2018

Doubs Tourisme

Philippe Lebugle, Directeur



Nom de la structure

Musée municipal de Pontarlier

Nom du responsable et cachet

MUSEE DE PONTARLIER

2, Place d'Arçon

25300 PONTARLIER

Tél. 03 81 38 82 14 ou 03 81 38 82 16

Fax 03 81 38 82 15

(Précédées de la mention « lu et approuvé »)

Liste des bénéficiaires

Nom de la structure (cachet) :

MUSEE DE PONTARLIER

2, Place d'Arçon

25300 PONTARLIER

Tél. 03 81 38 82 14 ou 03 81 38 82 16

Fax 03 81 38 82 42

Responsable :

Nom : MANSUY Prénom : Laurence

Fonction : Directrice

Je joins à la convention la liste nominative des personnes de ma structure potentiellement bénéficiaires de la carte Pass Pro :

Nom	Prénom	Fonction	Email
MANSUY	LAURENE	directrice	e.mansuy@ville-pontarlier.com
GALVEZ	MARIE	chargée des collections	m.galvez@ville-pontarlier.com
BERTHELOT	ELISE	chargée des publics	e.berthelot@ville-pontarlier.com
DEBOIS	EMMANUEL	assistant à la régie des œuvres	e.debois@ville-pontarlier.com
BLONDEAU	FLORENCE	chargée d'accueil et de l'administratif	f.blondeau@ville-pontarlier.com
ROUSSET	CHRISTOPHE	chargé d'accueillir des aspects techniques	c.rousset@ville-pontarlier.com

Date, cachet et signature

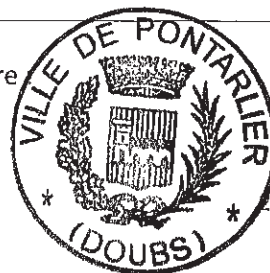
MUSEE DE PONTARLIER

2, Place d'Arçon

25300 PONTARLIER

Tél. 03 81 38 82 14 ou 03 81 38 82 16

Fax 03 81 38 82 42



Affaire n°19 : Conservatoire à Rayonnement Communal Elie Dupont - Adhésion à l'association "Franche-Comté Mission Voix"

Conseillers en exercice	32
Conseillers présents	27
Votants	28

Le Conservatoire à Rayonnement Communal « Elie Dupont » de par son classement par le Ministère de la Culture et son adhésion à la Fédération Française de l'Enseignement Artistique fait partie d'un réseau national. Ce réseau peut être avantageusement développé au niveau régional par l'adhésion à l'association « Franche-Comté Mission Voix ».

Cette association soutient, valorise et développe les pratiques vocales en région. Elle a pour missions :

- La formation des chœurs, des chefs de chœurs et des professionnels de la voix ;
- Le soutien et l'accompagnement des projets vocaux en apportant une aide musicale et pédagogique ;
- L'information, l'orientation et le conseil avec des outils d'information et d'observation de la voix en région ;
- L'organisation de projets d'éducation culturelle sur le temps scolaire et extra-scolaire.

« Franche-Comté Mission Voix » est membre de la plate-forme interrégionale d'échange et de coopération pour le développement culturel. Elle travaille en étroite collaboration avec le Centre National de la Fonction Publique Bourgogne Franche-Comté.

L'adhésion annuelle est de 25 € pour le Conservatoire Elie Dupont.

La Commission Culture - Jumelage - Tourisme - Vie Associative a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 février 2019.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise l'adhésion du Conservatoire Elie Dupont de Pontarlier à l'association « Franche-Comté Mission Voix » ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement de la cotisation annuelle.

Affaire n°20 : Conservatoire à Rayonnement Communal Elie Dupont - Convention de partenariat dans le cadre du projet "Mythe & Pesanteur"

Conseillers en exercice	32
Conseillers présents	27
Votants	28

Le Conservatoire « Elie Dupont » organise un projet en partenariat intitulé « Mythes & Pesanteur ». Il associe les ateliers 1, 2 et 3 de la classe de danse du Conservatoire « Elie Dupont », les classes d'arts plastiques de 1^{ère} L et TL du lycée Xavier Marmier et le Festival « Ponts des Arts » organisé par l'association « La Sarbacane Théâtre ».

Ce partenariat a pour objectif un spectacle en préambule de la boum de rue du Festival « Pont des Arts ». Les élèves de la classe de danse du Conservatoire mettent ainsi en mouvement des costumes fabriqués par les élèves du lycée Xavier Marmier.

Les objectifs principaux du projet sont :

- La rencontre des arts de la danse et des arts plastiques ;
- La construction d'un spectacle autour de deux thématiques : « mythes » et « pesanteur » ;
- Le travail sur l'improvisation, le jeu et la composition dansées ;
- Le travail sur la mise en espace ;
- L'occupation de l'espace public ;
- De donner à voir différemment l'espace urbain quotidien ;
- De concevoir et réaliser des objets interactifs ;
- De valoriser le travail des élèves par leur participation à un événement culturel du territoire.

A cet effet, des répétitions communes au Conservatoire « Elie Dupont » et au Lycée Xavier Marmier seront organisées dans l'espace public.

Le coût de 1 200 € des costumes pour les élèves danseurs du Conservatoire est inscrit au budget primitif 2019.

Une Convention dont le projet est joint en annexe, formalise les conditions du partenariat entre le Conservatoire à Rayonnement Communal « Elie Dupont », le Lycée Xavier Marmier et l'association « La Sarbacane Théâtre ».

La Commission Culture - Jumelage - Tourisme - Vie Associative a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 février 2019.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- Valide le projet « Mythe & Pesanteur » ;
- Accepte les termes de la convention de partenariat ;

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.



PROJET « MYTHE & PESANTEUR »
DANSE – ARTS PLASTIQUES – FESTIVAL PONT DES ARTS
CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

La Ville de PONTARLIER, représentée par Monsieur Patrick GENRE, son Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 25 février 2019,

ci-après désignée « le Conservatoire ELIE DUPONT »,

Et

L'Etablissement Scolaire XAVIER MARMIER, situé 53 rue de Doubs 25300 PONTARLIER, représenté par Monsieur Antoine NEVES, Proviseur en exercice,

ci-après désigné « le Lycée XAVIER MARMIER »,

Et

L'association LA SARBACANE THEATRE, située 4, Place Jules Pagnier 25300 PONTARLIER, représenté par Madame Odile ROUSSELET, Co-Président en exercice,

ci-après désigné « l'association LA SARBACANE THEATRE »,

VU le projet « Mythe & Pesanteur » en partenariat associant les ateliers 1, 2 et 3 de la classe de danse du Conservatoire ELIE DUPONT, les classes d'arts plastiques de 1^{ère} L et TL du lycée XAVIER MARMIER et le Festival « Ponts des Arts » organisé par l'association LA SARBACANE THEATRE,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre le Conservatoire ELIE DUPONT, le lycée XAVIER MARMIER et l'association LA SARBACANE THEATRE dans le cadre du projet « Mythe & Pesanteur ».

Le Conservatoire ELIE DUPONT et le lycée XAVIER MARMIER créent un spectacle ayant pour thème « Mythe & Pesanteur ». Les danseurs du Conservatoire ELIE DUPONT mettent en mouvement des costumes fabriqués par les élèves du lycée XAVIER MARMIER. Le spectacle se déroule dans l'espace public en ouverture de la boum de rue du Festival « Pont des Arts » organisé par l'association LA SARBACANE THEATRE, précédé d'une déambulation dans les rues de la Ville de PONTARLIER.

Des temps de répétitions communes sont organisés :

- Mercredi 18 décembre 2018 : répétition au Conservatoire ELIE DUPONT de 14h30 à 17h30
- Mercredi 06 mars 2019 : répétition au lycée XAVIER MARMIER de 14h30 à 18h30
- Mercredi 03 avril 2019 : répétition dans l'espace public (centre-ville de Pontarlier autour du Conservatoire ELIE DUPONT) de 14h30 à 16h30. Répétition complémentaire au Conservatoire dans les studios de danse de 16h30 à 18h30
- Mercredi 15 mai 2019 : répétition dans l'espace public de 14h30 à 17h30.

La représentation précédée d'une déambulation se déroule le samedi 15 juin en fin d'après-midi en centre-ville de Pontarlier dans le cadre du Festival « Pont des Arts », organisé par l'association LA SARBACANE THEATRE.

ARTICLE 2 – CONDITIONS FINANCIERES

La Ville de Pontarlier s'engage à prendre en charge l'achat des tenues nécessaires aux ateliers de la classe de danse du Conservatoire ELIE DUPONT pour un montant maximal de 1200 € TTC, inscrit au budget primitif 2019.

Le lycée XAVIER MARMIER s'engage à prendre en charge l'achat du matériel nécessaire à la réalisation des costumes par les classes d'arts plastiques.

L'association LA SARBACANE THEATRE s'engage à prendre en charge les frais inhérents à l'organisation du spectacle inscrits au budget global du Festival « Pont des Arts ».

ARTICLE 3 – RESPONSABILITES DE LA VILLE DE PONTARLIER

Les élèves du Conservatoire ELIE DUPONT sont placés sous la responsabilité de leur professeur pendant le temps et sur les lieux de répétitions et spectacle ci-dessus.

Les déplacements des élèves du Conservatoire ELIE DUPONT sont placés sous la responsabilité des responsables légaux des enfants concernés.

Les locaux appartenant à la Ville de PONTARLIER sont assurés contre les risques incombant normalement au propriétaire.

Le Conservatoire ELIE DUPONT est chargé de la déclaration d'occupation de l'espace public pour les répétitions des mercredis 03 avril et 15 mai 2019.

ARTICLE 4 – RESPONSABILITES DU LYCEE XAVIER MARMIER

Les élèves du lycée XAVIER MARMIER sont placés sous la responsabilité de leur professeur pendant le temps et sur les lieux de répétitions et spectacle ci-dessus.

Les déplacements des élèves du lycée XAVIER MARMIER sont placés sous la responsabilité des responsables légaux des enfants concernés.

Les locaux appartenant au lycée XAVIER MARMIER sont assurés contre les risques incombant normalement au propriétaire.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITES DE LA SARBACANE THEATRE

L'association LA SARBACANE THEATRE est chargée de la déclaration d'occupation de l'espace public pour le spectacle et les déambulations du samedi 15 juin 2019.

ARTICLE 6 – DUREE

La présente convention est consentie pour l'année scolaire 2018-2019 et prend fin à l'issue du spectacle le samedi 15 juin 2019.

ARTICLE 7 – RESILIATION

Toute défection pour raison de force majeure ne pourra donner lieu à une indemnisation quelconque de l'une ou l'autre des parties.

La présente convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des parties.

La convention peut être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'une ou l'autre des parties, par courrier recommandé avec accusé de réception au Maire de la Ville de PONTARLIER, au chef d'établissement du lycée XAVIER MARMIER et au Président de l'association LA SARBACANE THEATRE moyennant un préavis d'un mois.

Fait en trois exemplaires,

A PONTARLIER, le 25 février 2019

LA SARBACANE THEATRE,

Le lycée XAVIER MARMIER,

Antoine NICOD-LANCIN

Antoine NEVES

Le Maire de la Ville de PONTARLIER,

Patrick GENRE

Affaire n°21 : Bois et Forêts - Programme des travaux 2019

Conseillers en exercice	32
Conseillers présents	27
Votants	28

Dans le cadre de l'exécution du budget « Bois et Forêts » pour l'année 2019, le Conseil Municipal doit approuver le programme prévisionnel des travaux à réaliser, proposé par l'Office National des Forêts (ONF).

Celui-ci prend en compte :

- les travaux d'entretien et de régénération ;
- les travaux de bûcheronnage.

Le détail des opérations est, quant à lui, décrit ci-après :

I – Travaux d'entretien et de régénération : Travaux réalisés par l'ONF :

1^{ère} série :

Investissement : * Travaux de régénération par plantation : parcelle 27 ;
* Travaux de préparation manuelle préalable à la régénération : parcelle 27 ;
* Dégagement manuel de plantation : parcelles 2, 17 bis et 29 ;
* Travaux en futaie irrégulière ou jardinée : parcelles 9 et 26 ;
* Protection individuelles contre le gibier : parcelles 27 ;
* Travaux pépinière : dégagement semis, fourniture et plantation de 1 200 plants.

Montant : 20 605,70 € HT

Fonctionnement : * Entretien du parcellaire : parcelles 23, 28, et 35.

Montant : 2 307,24 € HT

2^{ème} série :

Investissement : * Intervention en futaie irrégulière : parcelles B, D, K, N.

Montant : 18 370,00 € HT

Fonctionnement : * Entretien du parcellaire : parcelles A, B, D, E, F, N et O.

Montant : 3 904,00 € HT

3^{ème} série :

Investissement : * Intervention en futaie irrégulière : parcelles 1, C et D.

Montant : 10 554,00 € HT

Fonctionnement : * Entretien du parcellaire : parcelles 1 et 2.

Montant : 1 047,20 € HT

4^{ème} série :

Investissement : * Travaux préalables à la régénération, broyage en plein : parcelle 19 ;
* Régénération par plantation avec fourniture, mise en place des plants, protection contre le gibier (Epicéa et pin noir) : parcelle 19 ;
* Dégagement manuel en plein de régénération naturelle : parcelle 25 ;
* Fourniture et mise en place de plants avec protection individuelle parcelles diverses ;
* Intervention en futaie irrégulière ou jardinée : parcelles 26 et 30.

Montant : 26 864,28 € HT

Fonctionnement : * Entretien de parcellaire ou de périmètre : parcelles 2 et 28.

Montant : 1 146,20 € HT

II. Travaux de bûcheronnage : Travaux réalisés par une/des entreprises :

Fonctionnement : * Travaux d'exploitation, de bûcheronnage, de débardage et de traitement sur diverses parcelles, des chablis, bois scolytes et coupes régulières.

Montant : 71 000,00 € HT

Les dépenses du programme ainsi proposé se répartissent de la façon suivante :

- en investissement : 76 393,98 € HT ;

- en fonctionnement : 79 404,64€ HT.

La Commission Eau - Forêt a émis un avis favorable lors de sa séance du 7 février 2019.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve le programme de travaux 2019 du budget « Bois et Forêts » ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Affaire n°22 : Surveillance pilotée de la forêt communale pour 2019 - Convention avec l'Office National des Forêts

Conseillers en exercice	32
Conseillers présents	27
Votants	28

Depuis de nombreuses années, la Ville de Pontarlier confie à l'Office National des Forêts (ONF), une mission de surveillance de son patrimoine naturel et forestier.

En 2018, les patrouilles de surveillance comprenaient dix tournées à VTT pour un montant de 7 950 € HT (9 540 € TTC).

Compte tenu de l'intérêt que représente cette surveillance pour la sécurisation et la préservation du domaine forestier, il est proposé de reconduire ce dispositif pour 2019.

Ces engagements sont formalisés au sein d'une convention bipartite, fixant notamment le montant unitaire d'une tournée à 800 € HT (960 € TTC).

Sur la base de 10 tournées réalisées au cours de la saison, le montant global de la mission s'établit à 8 000 € HT (soit 9 600 € TTC).

Ce partenariat est conclu jusqu'au 30 novembre 2019, les patrouilles de surveillance se déroulant selon un planning prévisionnel couvrant les mois de mai à novembre.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Bois et Forêt.

La Commission Eau - Forêt a émis un avis favorable lors de sa séance du 7 février 2019.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- Valide la convention de surveillance pilotée de la forêt pour l'année 2019 entre la Ville de Pontarlier et l'ONF ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.



OFFICE NATIONAL DES FORETS
DIRECTION TERRITORIALE DE FRANCHE COMTE
AGENCE DU DOUBS

CONVENTION DE SURVEILLANCE PILOTEE
Année 2019

Entre les soussignés :

La Ville de Pontarlier, représentée par son Maire, Monsieur Patrick GENRE agissant au nom et pour le compte de la ville de Pontarlier, habilité de la présente par la délibération du Conseil Municipal en date du.....,

ci-après dénommée la Ville de Pontarlier d'une part,

et

L'Office National des Forêts, Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial, dont le siège est à PARIS 75012 – 2 Avenue de Saint Mandé et immatriculé comme suit :

Registre du Commerce et des Sociétés : RCS PARIS – B – 662.043.116

Siret n° 662.043.116.00018

Code APE : 020 D

Représenté par Monsieur Marc NOUVEAU, Directeur d'Agence du Besançon, domicilié 14 rue Plançon BP 51581 - 25010 BESANCON CEDEX 3,

ci-après dénommé l'ONF d'autre part.

Vu l'article 1^{er} de la loi n° 64.1278 du 23 décembre 1964 portant création de l'Office National des Forêts,

Vu le Code Forestier et notamment ses articles L 221.1, L 221.6,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUI

Preamble

La Ville de Pontarlier confie à l'Office National des Forêts (ONF) qui l'accepte, la réalisation de tournées de surveillance pilotée à VTT en forêt communale de Pontarlier au cours de l'année 2019.

Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention définit les modalités et les clauses applicables à la réalisation par l'ONF de tournées de surveillance pilotée à VTT en forêt communale de Pontarlier.

L'intervention de l'ONF est approuvée par délibération du Conseil Municipal de Pontarlier qui a autorisé le Maire à signer toutes pièces concernant la présente convention.

Article 2 – DEFINITION DE LA MISSION

L'ONF est chargé par la Ville de Pontarlier de créer et de faire fonctionner une brigade VTT dont les missions sont les suivantes :

- surveillance
- prévention
- constatation et poursuite des infractions aux arrêtés municipaux
- information au public

Ces missions s'exercent dans la forêt relevant du Régime Forestier et sur les chemins qui y conduisent.

Pour ce faire, l'ONF met à la disposition de la Ville de Pontarlier :

- une équipe de 2 vétérinaires équipés de 2 VTT et du matériel de sécurité adéquat.

Article 3 – ORGANISATION DES TOURNEES – CALENDRIER PREVISIONNEL

La brigade VTT effectuera un nombre indicatif de 10 tournées par an, réparties du mois de mai au mois de novembre de l'année en cours. Les tournées seront programmées en fonction des niveaux de fréquentation prévisibles des sites surveillés.

Un calendrier prévisionnel sera établi entre l'ONF et la Ville de Pontarlier pour l'année 2019.

En cas de non réalisation d'une prestation prévue au calendrier prévisionnel pour des raisons indépendantes de la volonté de l'une ou l'autre des parties signataires, la tournée pourra être reportée à une date ultérieure.

Si elle n'est pas réalisée, aucune rémunération ne sera perçue par l'ONF pour la tournée annulée.

Article 4 – REMUNERATION DE L'ONF

Les tournées de surveillance VTT remplissent 3 types de missions :

- Surveillance générale des massifs forestiers relevant du Régime Forestier parcourus. Le financement de cette action est assuré par l'ONF au titre des missions qui lui sont confiées par le Code Forestier ;
- Surveillance renforcée sur ces mêmes massifs. Cette surveillance est dite « renforcée » en raison de son intensité (fréquence élevée des tournées) et de son mode de réalisation : à VTT et par binôme. Cette spécificité correspond à une demande de la commune motivée par la très forte fréquentation des sites et le souhait de préserver un mode de contact convivial avec le public. Le financement de cet élément de mission n'incombe pas à l'ONF ;
- Surveillance renforcée sur des terrains ne relevant pas du Régime Forestier. Cette mission ne relève pas non plus des prestations assumées par l'ONF au titre des missions qui lui sont confiées par le Code Forestier.

Le coût de la surveillance générale de la Forêt communale de Pontarlier relevant du Régime Forestier est estimé au quart du coût total des missions de surveillance pilotée objet de la présente convention. Aussi, dans le cadre de sa mission de service public, l'ONF prend à sa charge le quart du coût en personnel de la convention.

Pour les missions de surveillance renforcée, la Ville de Pontarlier rémunère l'ONF sur la base d'un montant forfaitaire fixé, pour l'année 2019 à 800,00 € HT soit 960,00 € TTC la tournée de surveillance VTT.

Cette rémunération forfaitaire inclut :

- l'équipement des vététistes (vélos, casques, vêtements ...) ;
- les tournées de surveillance.

Article 5 – MODALITES DE REGLEMENT

A l'issue de la saison de surveillance, soit après le 30 novembre de l'année en cours, une facture sera établie par l'ONF au vu du nombre de tournées réalisées pendant la saison. Elle sera adressée à la Ville de Pontarlier.

Le règlement sera effectué à l'ordre de l'Agent Comptable Secondaire de l'ONF – CDC PARIS – n° RIB 40031-00001-0000305898X-51.

Article 6 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée allant de sa date de signature au 30 novembre 2019.

Article 7 – CONTESTATION

Un règlement amiable sera recherché par les deux parties en cas de tout litige. Si celui-ci n'aboutissait pas, le litige serait porté devant le tribunal civil.

Article 8 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention, l'ONF fait élection de domicile au :
14 rue Plançon BP 51 581 25010 BESANCON CEDEX 3.

Article 9 – NOMBRE D'EXEMPLAIRES

La présente convention comporte 9 articles. Elle est rédigée en 2 exemplaires originaux, destinés respectivement à chacune des deux parties signataires de la présente convention.

Fait à Pontarlier, le

L'ONF
Le Directeur d'Agence,

La Ville de Pontarlier
Le Maire,

Marc NOUVEAU

Patrick GENRE

Affaire n°23 : Subventions 2019

Conseillers en exercice	32
Conseillers présents	27
Votants	26

Les subventions 2019 concernant la délégation « Sports » sont détaillées en annexe du présent rapport.

Monsieur GUINCHARD annonce qu'il ne prendra pas part au vote uniquement pour le versement de la subvention 2019 dédiée au CAP Football.

Pour sa part, Monsieur DEBRAND précise qu'en tant que Président de l'Office Municipal des Sports, il ne prendra pas part au vote et ce, pour l'ensemble des subventions 2019 de la délégation « Sports ».

La Commission Sport a émis un avis favorable lors de sa séance du 15 février 2019.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

Par 26 voix pour, 2 voix ne prend pas part au vote (M. Bertrand GUINCHARD,)(M. Claude DEBRAND),

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à verser les subventions 2019 « Sports ».

Subventions 2019
Délégation Sports

<i>Ligne budgétaire : 6574-40</i>	Subvention ordinaire		Subvention Contrats d'Objectifs		Subvention de projets		Totaux		Ecart	
										en %
Associations	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019		
Aéro-Club de Pontarlier	607 €	882 €					607 €	882 €	275 €	45,30%
Aïkido Club Pontarlier	248 €	248 €					248 €	248 €	0 €	0,00%
Amicale Boule Pontissalienne	248 €	248 €					248 €	248 €	0 €	0,00%
Arc Club Pontarlier "Les Archers de la Fauconnière"	355 €	306 €	522 €	521 €			877 €	827 €	-50 €	-5,70%
Arc Club Pontarlier : <i>Réaménagement site des Poudrières / aménagement parcours extérieurs 41 cibles</i>					0 €	1 500 €	0 €	1 500 €	1 500 €	
Aviron Pontissalien	313 €	248 €					313 €	248 €	-65 €	-20,77%
Badminton (Pontarlier)	643 €	0 €					643 €	0 €	-643 €	-100,00%
Badminton (Pontarlier) : <i>1er Tournoi officiel de badminton à Pontarlier 2018</i>					200 €	0 €	200 €	0 €	-200 €	-100,00%
Basket (C.A.P.)	3 604 €	3 784 €	9 000 €	9 000 €			12 604 €	12 784 €	180 €	1,43%
Boxing Club Pontissalien	2 119 €	1 138 €					2 119 €	1 138 €	-981 €	-46,30%
Boxing Club Pontissalien : <i>Gala de boxe</i>					1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	0 €	0,00%
C.S.R.P. (Club des Skieurs Randonneurs Pontissaliens)	2 397 €	2 389 €	4 693 €	10 626 €			7 090 €	13 015 €	5 925 €	83,57%
C.S.R.P. (Club des Skieurs Randonneurs Pontissaliens) : <i>Tour de Ski</i>					500 €	0 €	500 €	0 €	-500 €	-100,00%
Canoë Kayak Pontarlier (Club)	3 726 €	3 385 €	2 978 €	4 264 €			6 704 €	7 649 €	945 €	14,10%
Capucines (Les)	569 €	500 €					569 €	500 €	-69 €	-12,13%
Cercle d'Escrime du Haut Doubs	1 125 €	726 €	260 €	173 €			1 385 €	899 €	-486 €	-35,09%
Cercle d'Escrime du Haut Doubs : <i>Championnat régional d'épée toutes catégories 2018</i>					150 €	0 €	150 €	0 €	-150 €	-100,00%
Cercle d'Escrime du Haut Doubs : <i>Tournoi de la fée verte</i>					0 €	1 000 €	0 €	1 000 €	1 000 €	
Club Alpin Français du Haut Doubs	1 630 €	2 318 €					1 630 €	2 318 €	688 €	42,21%
Club Alpin Français du Haut Doubs : <i>Réhabilitation du mur d'escalade de la Fauconnière</i>					600 €	0 €	600 €	0 €	-600 €	-100,00%
Club Nautique Pontissalien	7 674 €	8 101 €	676 €	782 €			8 663 €	10 125 €	1 462 €	16,88%
Club Nautique Pontissalien (section triathlon)			313 €	1 242 €						
Club Nautique Pontissalien (section triathlon) : <i>Triathlon du Lac Saint Point (championnat de France militaire)</i>					1 900 €	2 600 €	1 900 €	2 600 €	700 €	36,84%
Club Nautique Pontissalien (section triathlon) : <i>Duathlon du Larmont</i>					500 €	0 €	500 €	0 €	-500 €	-100,00%
Club Rock'n roll ADS Pontarlier	248 €	248 €					248 €	248 €	0 €	0,00%
Comité Départemental du Doubs de Pétanque : <i>Trophée des Villes de pétanques 2018</i>					200 €	0 €	200 €	0 €	-200 €	-100,00%
Cyclotourisme Pontissalien (Club)	248 €	248 €					248 €	248 €	0 €	0,00%
Doubs Sud Athlétisme section Pontarlier	3 533 €	3 405 €	3 130 €	2 928 €			6 663 €	6 333 €	-330 €	-4,95%
Doubs Sud Athlétisme section Pontarlier : <i>Trail des Sangliers</i>					1 900 €	2 500 €	1 900 €	2 500 €	600 €	31,58%
Echecs (Le Pion-tissalien)	248 €	497 €					248 €	497 €	249 €	100,40%
Espérance Gym (L')	1 207 €	1 909 €					1 207 €	1 909 €	702 €	58,16%
Everest frisbee club de Pontarlier	248 €	273 €					248 €	273 €	25 €	10,08%
Football (C.A.P.)	11 375 €	11 774 €	27 000 €	29 500 €			38 375 €	41 274 €	2 899 €	7,55%
Football (C.A.P.) : <i>Déplacement aux championnat du Monde UNSS</i>					1 000 €	0 €	1 000 €	0 €	-1 000 €	-100,00%
Foulques du Haut Doubs (Les)	1 587 €	1 233 €					1 587 €	1 233 €	-354 €	-22,31%
G.E.S.P. (Groupe d'Exploration Subaquatique Pontissalien)	2 061 €	3 394 €					2 061 €	3 394 €	1 333 €	64,68%
Golf Club de Pontarlier	1 783 €	2 175 €					1 783 €	2 175 €	392 €	21,99%
Handball (C.A.P.)	7 588 €	5 399 €	24 750 €	27 000 €			32 338 €	32 399 €	61 €	0,19%
Handball (C.A.P.) : <i>C.A.P. sur les Champions</i>					550 €	500 €	550 €	500 €	-50 €	-9,09%
Handball (C.A.P.) : <i>Hand'fit</i>					300 €	0 €	300 €	0 €	-300 €	-100,00%

Handball (C.A.P.) : <i>Tous différents et tous ensemble</i>					400 €	0 €	400 €	0 €	-400 €	-100,00%
Handisports Pontarlier Morteau Maiche	334 €	287 €	730 €	678 €			1 064 €	965 €	-99 €	-9,30%

Subventions 2019

Délégation Sports (suite)

Ligne budgétaire : 6574-40		Subvention ordinaire		Subvention Contrats d'Objectifs		Subvention de projets		Totaux		Ecart	
										en €	en %
	Haut-Doubs Aile Libre	248 €	248 €					248 €	248 €	0 €	0,00%
	Haut-Doubs Dirty Feet	248 €	306 €					248 €	306 €	58 €	23,39%
	Joyeuse Pétanque Pontissalienne	653 €	0 €	139 €	93 €			792 €	93 €	-699 €	-88,26%
	Judo Pontarlier Haut Doubs	4 913 €	4 923 €					4 913 €	4 923 €	10 €	0,20%
	Judo Pontarlier Haut Doubs: <i>Pratique de l'aikido pour les personnes en situation de handicap</i>					250 €	0 €	250 €	0 €	-250 €	-100,00%
	Karting de Pontarlier (Association Sportive de)	248 €	248 €					248 €	248 €	0 €	0,00%
	Lutte Pontarlier (C.A.P.)	1 044 €	1 095 €	574 €	383 €			1 618 €	1 478 €	-140 €	-8,65%
	Maison de Quartier des Pareuses : <i>Olympiades de la Jeunesse</i>					2 200 €	2 200 €	2 200 €	2 200 €	0 €	0,00%
	Moto Club de Pontarlier	248 €	248 €					248 €	248 €	0 €	0,00%
	Office Municipal des Sports	1 318 €	1 318 €					1 318 €	1 318 €	0 €	0,00%
	Office Municipal des Sports : <i>Centre Médico-Sportif</i>	3 800 €	3 800 €					3 800 €	3 800 €	0 €	0,00%
	Pontarlier Gym	7 039 €	7 018 €	521 €	469 €			7 560 €	7 487 €	-73 €	-0,97%
	Pontarlier ULM	0 €	248 €					0 €	248 €	248 €	
	Radio-Modèle Club Les Balbuzards	248 €	248 €					248 €	248 €	0 €	0,00%
	Ring Pontissalien	915 €	287 €	151 €	101 €			1 066 €	388 €	-678 €	-63,60%
	Roller Skate Pontarlier	1 221 €	1 391 €	78 €	416 €			1 299 €	1 807 €	508 €	39,11%
	Roller Skate Pontarlier : <i>Aquisition d'une ballustrade</i>					2 000 €	0 €	2 000 €	0 €	-2 000 €	-100,00%
	Rugby (C.A.P.)	7 336 €	7 846 €	22 500 €	27 000 €			29 836 €	34 846 €	5 010 €	16,79%
	Rugby (C.A.P.) : <i>Développement du rugby féminin</i>					500 €	0 €	500 €	0 €	-500 €	-100,00%
	Team Alpha	0 €	259 €					0 €	259 €	259 €	
	Tennis de table (CA Pontarlier)	650 €	569 €					650 €	569 €	-81 €	-12,46%
	Tennis Pontarlier (C.A.P.)	2 096 €	2 217 €					2 096 €	2 217 €	121 €	5,77%
	Tennis Pontarlier (C.A.P.) : <i>Intégration de jeunes en difficulté (ITEP)</i>					0 €	125 €	0 €	125 €	125 €	
	Tennis Pontarlier (C.A.P.) : <i>Intégration de jeunes handicapés (6 à 12 ans)</i>					100 €	0 €	100 €	0 €	-100 €	-100,00%
	Tir de Pontarlier (Société de)	2 699 €	2 301 €	7 375 €	4 917 €			10 074 €	7 218 €	-2 856 €	-28,35%
	UNSS Discret de Pontarlier	2 000 €	1 752 €					2 000 €	1 752 €	-248 €	-12,40%
	USEP (secteur de Pontarlier)	1 869 €	1 869 €					1 869 €	1 869 €	0 €	0,00%
	Vélo Club Morteau Montbenoit : <i>Tour du Doubs cycliste</i>					9 000 €	10 000 €	9 000 €	10 000 €	1 000 €	11,11%
	Vélo Club Pontarlier	1 173 €	1 330 €					1 173 €	1 330 €	157 €	13,38%
	Vélo Club Pontarlier : <i>Cyclo-cross de la Ville de Pontarlier</i>					1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	0 €	0,00%
	Volley Club Pontarlier	248 €	248 €	0 €	693 €			248 €	941 €	693 €	279,44%
Sous-Total		95 932 €	94 884 €	105 390 €	120 786 €	24 250 €	22 425 €	225 572 €	238 095 €	12 523 €	6%

Crédits inscrits au BP	265 400 €
Crédits ventilés	238 095 €
Reste à affecter (cf. Dispositif des Classes à horaires aménagés et A Tous Sports)	27 305 €

La Commission Sports a émis un avis favorable lors de sa séance du 15 février 2019

Affaire n°24 : Cérémonie des récompenses aux sportifs et bénévoles des clubs - Remboursement de frais d'un intervenant

Conseillers en exercice	32
Conseillers présents	27
Votants	28

Dans le cadre de l'organisation de la 2^{ème} édition de la Cérémonie des récompenses aux sportifs et bénévoles des clubs le vendredi 23 novembre 2018, la Ville de Pontarlier a sollicité l'intervention de journalistes et de commentateurs sportifs de renom, ayant la particularité d'être originaires de Pontarlier.

Ainsi, Monsieur Alexandre PASTEUR, commentateur sportif à « *France Télévisions* » et Monsieur Laurent PERRIN, Chef de service du Pôle Sport du journal « *Le Parisien* », ont répondu favorablement à cette demande et sont intervenus bénévolement pour animer cette cérémonie.

Monsieur Laurent PERRIN ayant eu à engager des frais de déplacement pour son intervention à Pontarlier (billet de TGV Paris Gare de Lyon/Frasne, aller et retour), il est proposé que la Ville de Pontarlier en assume la charge en procédant à un remboursement de ce dernier pour un montant total de 148,00 € TTC.

La Commission Sport a émis un avis favorable lors de sa séance du 15 février 2019.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- Accepte le versement de 148,00 € TTC au profit de Monsieur Laurent PERRIN, au titre de ses frais de déplacement pour son intervention à l'occasion de la Cérémonie des récompenses 2018 des clubs sportifs ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche afférente à ce remboursement.

Affaire n°25 : Vie des Quartiers - Subventions 2019

Conseillers en exercice	32
Conseillers présents	27
Votants	28

Les subventions 2019 concernant la délégation « Vie des Quartiers » sont détaillées en annexe du présent rapport.

La Commission Communication - Relations Publiques - Vie des quartiers consultée par courriel le 7 février 2019 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à verser les subventions 2019 « Vie des Quartiers ».

Subventions 2019

Délégation Vie des Quartiers

Ligne budgétaire : 6574-025

		Subvention ordinaire		Ecart	
Associations		2018	2019	en €	en %
1	La Vie aux Lavaux	180 €	0 €	-180 €	-100,00%
2	Quartier Charpillot	180 €	180 €	0 €	0,00%
TOTAL		360 €	180 €	-180 €	-50,00%

Crédits inscrits au BP	540 €
Crédits ventilés	180 €
Reste à affecter	360 €

La Commission Communication/RP/Vie des Quartiers a émis un avis favorable après consultation par courriel le 7 février 2019.

Affaire n°26 : Commerce - Subventions aux associations de commerçants 2019

Conseillers en exercice	32
Conseillers présents	27
Votants	28

Les subventions 2019 concernant la délégation « Commerce » sont détaillées en annexe du présent rapport.

La Commission Commerce - Foires et Marchés - Agriculture a émis un avis favorable lors de sa séance du 11 février 2019.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour, 1 voix contre,

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à verser les subventions 2019 « Commerce ».

Subventions 2019 Délégation Commerce

Lignes budgétaires : 6574-94 et 6574-024

		Subvention ordinaire		Ecart	
Associations		2018	2019	en €	en %
1	Commerce Pontarlier Centre	11 350 €	11 350 €	0 €	0,00%
2	Association Grands Planchants	1 000 €	1 000 €	0 €	0,00%
3	Commerce Artisanat Grand Pontarlier	4 650 €	4 650 €	0 €	0,00%
4	Chambre des métiers et de l'artisanat du Doubs	8 000 €		-8 000 €	-100,00%
TOTAL		25 000 €	17 000 €	-8 000 €	-32,00%

		Crédits inscrits au BP	28 000 €
		Crédits ventilés	17 000 €
		Reste à affecter	11 000 €

La Commission Commerce a émis un avis favorable lors de sa séance du 11 février 2019.

Affaire n°27 : Commerce Pontarlier Centre - Convention de partenariat 2019

Conseillers en exercice	32
Conseillers présents	27
Votants	28

Commerce Pontarlier Centre est une association très active comptant 140 adhérents et qui concentre son activité sur le centre-ville de Pontarlier, dans un but de revitalisation et de promotion commerciale.

Au vu des propositions d'actions présentées chaque année par Commerce Pontarlier Centre, une convention vient préciser les modalités de partenariat entre la Ville et cette association qui présente un intérêt local.

Pour 2019, il est ainsi proposé de subventionner les actions suivantes :

- Carte Altitude ;
- SHOP'TOO magazine ;
- SHOP'TOO vidéos ;
- Animations commerciales ;
- Plan global de communication ;
- Application Teekers.

Le plan de financement prévisionnel 2019 s'établit comme suit :

	Commerce Pontarlier Centre		Ville de Pontarlier		TOTAL HT	
	en €	%	en €	%	en €	%
Carte Altitude	4 690	70	2 010	30	6 700	100
SHOP'TOO magazine	7 500	50	7 500	50	15 000	100
SHOP'TOO vidéos	6 500	50	6 500	50	13 000	100
Animations commerciales	8 400	70	3 600	30	12 000	100
Plan de communication	14 700	70	6 300	30	21 000	100
Application Teekers	8 000	50	8 000	50	16 000	100
TOTAL HT	49 790	59.49	33 910	40.51	83 700	100

Il est précisé que les différentes subventions seront payées sur présentation des factures justificatives et leur montant pourra être diminué au moment de la demande de paiement, si la totalité des dépenses prévues n'a pas été réalisée.

La Commission Commerce - Foires et Marchés - Agriculture a émis un avis favorable lors de sa séance du 11 février 2019.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

Par 24 voix pour, 4 voix contre,

- Approuve les termes de la convention ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention ;
- Autorise le Maire ou son représentant à verser à l'association Commerce Pontarlier Centre les subventions précisées pour chaque action inscrite.



CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

LA VILLE DE PONTARLIER

ET

L'ASSOCIATION
COMMERCE PONTARLIER CENTRE

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

Entre

La Commune de Pontarlier, représentée par son Maire, Monsieur Patrick GENRE, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du

L'association des commerçants "Commerce Pontarlier Centre", représentée par sa Présidente Madame Charline BARDOT

PREAMBULE

Commerce Pontarlier Centre est une association loi de 1901 qui regroupe les commerçants et artisans du centre-ville de Pontarlier.

Cette association a pour objet de développer la promotion et la communication de l'offre commerciale sur le territoire.

Un partenariat sous la forme d'un conventionnement annuel entre la Ville de Pontarlier et l'association a été établi depuis de longues années dans un objectif de sauvegarde et de promotion du commerce de centre-ville.

Il convient de formaliser les nouveaux engagements dans une convention pour l'année 2019.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :



Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir le cadre ainsi que les modalités de l'engagement réciproque entre la Ville de Pontarlier et l'association Commerce Pontarlier Centre dans la poursuite de l'objet social de l'association qui présente un intérêt local.

L'association s'engage à être le porteur administratif, technique et financier pour la réalisation d'actions de promotion et de communication sur la destination commerciale du territoire.

Afin de permettre à Commerce Pontarlier Centre de mettre en œuvre ses objectifs et d'apporter un soutien financier à ses actions centrées sur la promotion et la communication de l'offre commerciale, la Ville de Pontarlier décide de subventionner certaines actions réalisées par cette association.

Article 2 – Durée

La présente convention est consentie pour une durée de 1 an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Article 3 - Programme d'actions et plan de financement prévisionnel

1) Carte de fidélité Altitude

Maîtrise d'œuvre : l'association Commerce Pontarlier Centre

Cette action concerne le rachat de nouvelles tablettes pour remplacer un quart du parc.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Commerce Pontarlier Centre	Ville de Pontarlier	TOTAL HT
Développer et fidéliser la clientèle	4 690 €	2 010 €	6 700 €
%	70	30	100

La Ville de Pontarlier versera une subvention maximum de 2 010 € à l'association Commerce Pontarlier Centre pour la réalisation de cette action.

2) SHOP'TOO magazine

Maîtrise d'œuvre : l'association Commerce Pontarlier Centre

Poursuite de l'édition du guide de présentation des commerces au centre-ville pour 2019.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Commerce Pontarlier Centre	Ville de Pontarlier	TOTAL HT
Communication	7 500 €	7 500 €	15 000 €
%	50	50	100

La Ville de Pontarlier versera une subvention maximum de 7 500 € à l'association Commerce Pontarlier Centre pour la réalisation de cette action.

3) SHOP'TOO vidéos

Maîtrise d'œuvre : l'association Commerce Pontarlier Centre

Présentation vidéo des commerces du Centre-Ville via Youtube à raison de 3 commerces présentés par semaine :

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Commerce Pontarlier Centre	Ville de Pontarlier	TOTAL HT
Communication	6 500 €	6 500 €	13 000 €
%	50	50	100

La Ville de Pontarlier versera une subvention maximum de 6 500 € à l'association Commerce Pontarlier Centre pour la réalisation de cette action.

4) Animations commerciales

Maîtrise d'œuvre : Commerce Pontarlier Centre

Cette action a pour finalité de renforcer l'attractivité et d'animer le centre-ville. Deux animations sont proposées avec l'organisation d'un défilé de mode et une opération commerciale pour la fête des mères.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Commerce Pontarlier Centre	Ville de Pontarlier	TOTAL
Défilé de mode	5 600 €	2 400 €	8 000 €
Opération fêtes des mères	2 800 €	1 200 €	4 000 €
Total	8 400 €	3 600 €	12 000 €
%	70	30	100

La Ville de Pontarlier versera une subvention maximum de 3 600 € à l'association Commerce Pontarlier Centre pour la réalisation des animations « Défilé de mode » et « fêtes des mères »

5) Plan global de communication

Maîtrise d'œuvre : Commerce Pontarlier Centre

Cette action a pour finalité de soutenir et de renforcer la communication sur la destination commerciale du centre-ville, la carte altitude et l'application Teekers.

Pour 2019, le plan de communication comprend :

- Envoi de sms lors des grands événements commerciaux : chasse aux œufs, Fête des mères, braderie, greniers saint Pierre.... ;
- Campagne sur les radios locales ;
- Affichage numérique à l'entrée de ville ;
- Mailing aux « meilleurs clients » carte altitude.
- Communication Teekers

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Commerce Pontarlier Centre	Ville de Pontarlier	TOTAL
Plan global de communication	14 700 €	6 300 €	21 000 €
%	70	30	100

La Ville de Pontarlier versera une subvention maximum de 6 300€ à l'association Commerce Pontarlier Centre pour la réalisation de cette action.

6) Teekers

Maîtrise d'œuvre : Commerce Pontarlier Centre

Cette application Web permet aux commerçants de diffuser des offres promotionnelles via internet Pour 2019, installation de l'application dans 20 nouveaux commerces.

	Commerce Pontarlier Centre	Ville de Pontarlier	TOTAL
Application Teekers	8 000 €	8 000 €	16 000 €
%	50	50	100

La Ville de Pontarlier versera une subvention maximum de 8 000 € à l'association Commerce Pontarlier Centre pour la réalisation de cette action.

Article 4 - Concours financier de la Ville de Pontarlier

Le financement des actions est détaillé dans le tableau récapitulatif ci-après :

	Commerce Pontarlier Centre		Ville de Pontarlier		TOTAL HT	
	en €	%	en €	%	en €	%
Carte Altitude	4 690	70	2 010	30	6 700	100
SHOP'TOO magazine	7 500	50	7 500	50	15 000	100
SHOP'TOO vidéos	6 500	50	6 500	50	13 000	100
Animation commerciale	8 400	70	3 600	30	12 000	100
Plan de communication	14 700	70	6 300	30	21 000	100
Teekers	8 000	50	8 000	50	16 000	100
TOTAL HT	49 790	59.49	33 910	40.51	83 700 €	100

La participation financière de la Ville de Pontarlier est fixée au maximum à **33 910 €**. Ce montant pourra être revu à la baisse s'il apparaît, au moment de la demande de paiement, que la totalité des dépenses prévues ayant servi au calcul des subventions n'a pas été réalisée. La Ville de Pontarlier pourra exiger, le cas échéant, le reversement des sommes trop perçues.

Une utilisation à des fins autres que celles définies par la présente convention d'une part, ou par les statuts de l'association d'autre part, entraînera le remboursement total ou partiel de ladite subvention.

Article 5 - Modalités de versements

Un acompte de 30 % du montant prévisionnel pourra être versé à la signature de la convention. Le solde de l'aide financière sera versé sur présentation des factures acquittées. Toutefois, l'association devra communiquer un compte-rendu d'activité.

Article 6 – Comptabilité

Commerce Pontarlier Centre tiendra une comptabilité conforme aux règles définies par le plan comptable des associations et respectera la législation fiscale et sociale propre à ses activités. Cette comptabilité devra faire apparaître de façon claire les subventions et moyens mis à disposition de l'association, la concomitance de l'utilisation des crédits aux objectifs fixés ainsi que le versement du solde et le cas échéant, les reliquats non utilisés de subvention.

Article 7 – Contrôle

L'association doit fournir une copie certifiée de ses budgets et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité tel qu'un rapport d'activité détaillé.

Article 8 – Modifications



La présente convention pourra faire l'objet de modifications par voie d'avenant après information auprès de l'autre partie. Cet avenant fera l'objet d'une nouvelle signature.

Article 9 – Résiliation anticipée

Chacune des deux parties pourra mettre fin à la présente convention, notamment en raison du non-respect des dispositions de la présente convention, sous réserve d'en informer l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis de trois mois. Dans le cas d'une résiliation anticipée, Commerce Pontarlier Centre s'engage à reverser à la Ville de Pontarlier le montant des subventions perçues en fonction des objectifs réalisés dans un délai de 30 jours à compter de la réception par la Collectivité de la lettre de résiliation, sans pouvoir prétendre à aucune indemnisation du préjudice qu'elle pourrait subir, que la résiliation ait été demandée par la Ville de Pontarlier ou l'association Commerce Pontarlier Centre.

Par ailleurs, la présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Article 10 – Dispositions diverses

Article 10.1 – Élection de domicile

Pour l'exécution de la présente Convention, la Ville de Pontarlier et l'association font élection de domicile en leur siège respectif.

Article 10.2 – Règlement des litiges

Les litiges relatifs à la présente Convention seront soumis au Tribunal Administratif de Besançon, 30, rue Charles Nodier, 25000 Besançon.

Fait à Pontarlier en deux exemplaires, le

Commerce Pontarlier Centre
La Présidente

La Ville de Pontarlier
Le Maire

Charline BARDOT

Patrick GENRE

Affaire n°28 : Compte-rendu des décisions prises - Application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

DIRECTION AFFAIRES JURIDIQUES, COMMANDE PUBLIQUE, PATRIMOINE

▪ Patrimoine

N°002

Conclusion d'une convention d'occupation du domaine public aéronautique de Pontarlier au profit du GAEC Verguet Maillard de la Fée Jaune sur la parcelle cadastrée BK 3 pour une surface de 4ha 08a 75ca pour l'année 2017 et pour une surface de 3ha 90a 75ca à compter de l'année 2018.

Cette occupation est consentie pour une durée de 4 années à compter du 1^{er} janvier 2017 et moyennant le paiement d'une redevance annuelle initiale de 394,28 € pour l'année 2017 et de 365,55 € à compter de l'année 2018.

N°597

Conclusion avec Monsieur Maurice Tissot, d'un bail à ferme d'une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2017 sur les parcelles cadastrées CO 6, 10, 11 et 14 sises à Pontarlier d'une surface totale de 8ha 15a 85ca. Le bail est consenti moyennant un fermage annuel total de 969,74 € actualisé chaque année par application du taux de variation national fixé par arrêté ministériel.

DIRECTION CULTURE SPORTS TOURISME

N°336

Conclusion d'une convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux listés ci-après, au profit de la MJC des Capucins, afin d'organiser la 36^{ème} édition du stage international de danse :

- Salle polyvalente des Capucins ;
- Salle de danse et auditorium du Conservatoire Elie Dupont ;
- Gymnase Charles de Gaulle ;
- Gymnase Bas du lycée ;
- Gymnase Morand.

La présente mise à disposition prendra effet à compter du vendredi 3 août 2018 pour se terminer le samedi 11 août 2018.

N°481

Conclusion d'une convention d'occupation précaire à titre gratuit entre l'association « La Sarbacane Théâtre » et la Ville de Pontarlier pour l'occupation de la salle de répétition B, le mardi de 17h15 à 19h00 et les parties communes de la Maison des Associations sise 16 place Zarautz 25300 PONTARLIER. La durée de la mise à disposition des locaux est fixée à 9 mois, à partir du 1^{er} octobre 2018. Aucune redevance, ni charge, ne sera exigée du bailleur.

N°596

Gratuité d'entrée du Musée municipal du samedi 15 décembre 2018 au dimanche 28 janvier 2019 inclus dans le cadre de l'exposition de photos du concours « L'eau dans tous ses états ».

N°610

Conclusion d'un marché relatif à l'animation d'une soirée conte le samedi 19 janvier 2019 à

partir de 20h00, attribué à « La lueur des contes » 34, allée des Champs de l'Épine, 25700 MATHAY pour un montant de 739,40 € TTC.

DIRECTION ECONOMIE / AGRICULTURE / COMMERCE

N°609

Approbation des plans de financement prévisionnel pour la réalisation de différents projets et sollicitation des subventions suivantes :

Au titre de la DETR	Etat DETR	Etat Jeunesse & Sports	Région BFC Effillogis	Conseil Départemental du Doubs	Ademe Effillogis	Ville de Pontarlier	Total HT
Kayak - Parc des Forges	200 100 €	66 700 €	32 250 €	200 100 €	32 250 €	135 600 €	667 000 €
Voirie Rue Denis Papin - Réfection chaussée + enrobés	64 400 €					119 600 €	184 000 €
Voirie Rue de Doubs Réfection chaussée + enrobés	39 375 €					73 125 €	112 500 €
Rue Pierre et Marie Curie	27 125 €					50 375 €	77 500 €
Carrefour giratoire rue Willy Brandt/ Pierre Déchanet	24 780 €					46 020 €	70 800 €
Cimetière Marneaux enrobés allées	18 095 €					33 605 €	51 700 €
Maternelle Vauthier Réfection sanitaires	16 065 €					29 835 €	45 900 €
Ecole Vauthier Peinture fenêtres	16 065 €					29 835 €	45 900 €
Rue Chaux d'Arlier	16 030 €					29 770 €	45 800 €
Ecole Peguy – Fenêtres 1 ^{er} & 2 ^{ème} étage	13 125 €					24 375 €	37 500 €
Pavés Place Pagnier	20 214 €					37 541 €	57 755 €
Ecole Pareuses Remplacement portes & fenêtres	11 690 €					21 710 €	33 400 €
Gymnase Larmont Remplacement portes & fenêtres vestiaires	11 690 €					21 710 €	33 400 €
Complexe Coubertin Accessibilité	10 500 €					19 500 €	30 000 €
Tribune Robbe Accessibilité	6 300 €					11 700 €	18 000 €
Ecole Primaire Pergaud Accessibilité	3 850 €					7 150 €	11 000 €
MPT Longs Traits - Accessibilité	3 500 €					6 500 €	10 000 €
Refuge du Larmont Accessibilité	2 450 €					4 550 €	7 000 €
Maternelle Raymond Faivre Accessibilité	2 100 €					3 900 €	6 000 €
TOTAL	507 454 €	66 700 €	32 250 €	200 100 €	32 250 €	706 401 €	1 545 155 €

Au titre de la DSIL	Etat DSIL	Ville de Pontarlier	Total HT
---------------------	--------------	---------------------	----------

Plan Radon – Ecole primaire Cordier	87 500 €	162 500 €	250 000 €
-------------------------------------	----------	-----------	-----------

La Ville de Pontarlier s’engage à prendre en charge les financements non acquis.

DIRECTION STRATEGIE DU TERRITOIRE

Droit de Préemption Urbain (DPU) - Non-préemption des terrains suivants :

N° décision	Adresse de l'immeuble	Usage
593	Aux Gravilliers - BM 309 - lot 7	Terrain à bâtir
594	24 rue des Lavaux - AL 63 - Lots 1-5-9	Habitation
595	4 Place Roger Salengro - AC 12	Habitation
601	7 rue de la Montagne - AP 46	Habitation
603	Pontarlier Village – BH 42-220-221-222-224-228-229 - Lot 60	Habitation
604	10 rue Sainte-Anne - AH 6 Lots 2-5-6-13-15	Habitation
611	Rue Auguste Junod - AW 284	Terrain à bâtir
613	19 rue Docteur Grenier et Rocade Georges Pompidou - AD 76 et 64 - Lot 3	Local commercial à usage d’atelier
614	10 rue du Château Chastaing - AI 112	Habitation
615	13 rue FR de Chateaubriand – BD 143 Lots 2-3-14-15	Habitation
620	Rue du Docteur Grenier et 24 rue du Docteur Grenier - AV 400 et 401 Lots 16 et 17	Parkings
621	6 rue Léandre Merchet - AK 97	Habitation
622	39 rue de Besançon - AY 282 - Lot 8	Cave

DIRECTION TRES HAUT DEBIT / INFORMATIQUE / SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

N°605

Conclusion avec la Société ARPEGE, 13 rue de la Loire, 44236 SAINT-SEBASTIEN, d’un contrat de maintenance concernant le logiciel MELODIE V5 Module E-DEMAT « Dématérialisation du logiciel de gestion de l’Etat-civil ». Le contrat est conclu pour un montant de 250,00 € HT par année pour la période du 01/12/2018 au 31/12/2020.

N°606

Conclusion avec la Société LOGITUD Solutions - ZAC du Parc des Collines, 53 rue Victor Schoëlcher, 68200 MULHOUSE, d’un contrat concernant la maintenance du logiciel « DECENNIE - Gestion des Formalités Administratives ». Le contrat est conclu pour un montant de 300,51 € HT pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2021.

Affaire n°29 : Voeu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

Conseillers en exercice	32
Conseillers présents	27
Votants	28

Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics,

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment des fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers,

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé,

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique,

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés,

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences,

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts et qu'elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé,

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales,

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement,

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le Conseil Municipal de Pontarlier souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé,

Le Conseil Municipal de Pontarlier demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

1. La lutte contre « les déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité *[en particulier en zone périurbaine et rurale]* adaptée aux territoires.

2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité.
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maison de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve le vœu ;
- Autorise Monsieur le Maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier Ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

Affaire n°30 : Motion de soutien au Centre Hospitalier Intercommunal de Haute Comté

Conseillers en exercice	32
Conseillers présents	27
Votants	28

Le Centre Hospitalier Intercommunal de Haute Comté doit faire face à un énième plan de retour à l'équilibre financier. Plus de 3 millions d'euros sont ainsi demandés en économies dans tous les services afin de répondre aux exigences de l'Agence Régionale de Santé.

Ce plan fait suite à de nombreuses modifications et évolutions de structurations de l'Hôpital qui se sont déjà déroulées les années précédentes. Tous les services de l'Hôpital sont aujourd'hui sous tension, tout particulièrement le service des urgences qui est entré dans un conflit illimité pour faire valoir ses justes revendications, d'avoir le nombre nécessaire et suffisant de personnes présentes pour assumer l'accroissement de l'activité constatée ces dernières années, plus spécialement pour assurer la sécurité de l'accueil aux urgences, en nuit, puisque actuellement une seule infirmière est en poste pour assurer à la fois l'accueil des patients et les interventions médicales qui sont demandées par les médecins urgentistes.

Un autre service est sous tension : celui de la psychiatrie, qui doit faire face à des demandes d'économies drastiques qui se traduiraient potentiellement par 12 suppressions d'emplois dans ce service.

Ce qui est totalement incompréhensible, c'est, que ce soit pour les urgences ou pour la psychiatrie, l'activité n'est pas prise en considération par ces demandes d'économies. Ainsi, les urgences qui sont déjà sous tension extrême devraient assumer 350.000 euros d'économies supplémentaires.

C'est l'ensemble des services, c'est l'ensemble de l'offre de santé qui est aujourd'hui mise en danger et c'est l'ensemble de la population qui est aujourd'hui concernée par les difficultés que rencontre l'Hôpital. Et pourtant, l'Hôpital recèle des forces indéniables, a bénéficié d'un plan de restructuration immobilier important. Aujourd'hui, l'Hôpital est quasiment refait à neuf. Le plan directeur va proposer de nouvelles échéances pour les années à venir. Les personnels, qu'ils soient administratifs, techniques ou médicaux, ont su s'adapter ces dernières années pour garantir une offre de service de qualité à l'ensemble de la population desservie.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- Apporte son soutien aux revendications exprimées par les personnels ;
- Demande à ce que la direction puisse bénéficier d'un soutien appuyé de la part de l'Agence Régionale de Santé pour répondre aux problématiques qui se posent à elle aujourd'hui ;
- Demande à ce que l'Agence Régionale de Santé prenne des dispositions immédiates afin de donner les moyens à la direction de l'Hôpital pour permettre l'embauche des personnels aux urgences afin de remédier aux difficultés constatées, tout particulièrement en nuit ;
- Demande à ce que le plan de retour à l'équilibre financier soit suspendu et qu'il y ait un

moratoire dans son application afin d'en mesurer l'impact sur l'environnement et la qualité de vie au travail ;

- Demande à ce que les enveloppes budgétaires concernant les urgences mais également la psychiatrie, soient recalculées et réévaluées pour tenir compte de l'augmentation de l'activité et de l'environnement spécifique à l'Hôpital de Pontarlier.

Cette motion sera transmise à Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et à Monsieur le Préfet du Département.

Affaire n°31 : Motion relative à la suppression d'une desserte de Lyria

Conseillers en exercice	32
Conseillers présents	27
Votants	28

Les collectivités concernées par la desserte du Lyria, de Lausanne à Dijon en passant par Dole, Frasne, Mouchard, Pontarlier, Neuchâtel et Vallorbe, ainsi que les associations d'usagers, réunies au sein du Comité de suivi de la desserte de la ligne lancé à l'initiative de la Région Bourgogne-Franche-Comté, ont auditionné mardi 29 janvier la Direction générale du Lyria. Elles ont manifesté leur vive opposition à la suppression d'un aller-retour Paris-Lausanne via Dijon, Dole, Frasne et Vallorbe tel que programmé pour décembre 2019.

Bien que les trois autres courses soient maintenues - avec des changements partiels d'horaires - avec les connexions RegioExpress entre Neuchâtel-Travers-Pontarlier-Frasne-Paris, les collectivités et associations considèrent toutes que cette suppression est une double peine : non seulement une perte de desserte est un signal très négatif pour l'attractivité des territoires mais les horaires inadaptés aux besoins des usagers comportent un risque majeur de fragilisation des dessertes qui sont maintenues et peuvent à terme présenter un risque pour la pérennité de la ligne.

En effet, il ne sera plus possible de quitter Lausanne en fin de journée et les horaires d'arrivée en matinée à Paris, pas avant 11 heures, sont tardives. Dijon, capitale régionale, perdra un train en fin de journée, à 20h23, pour une arrivée à Paris autour de 22 heures. Dans l'autre sens, il sera impossible de quitter Paris après 17h57, ce qui engorgera considérablement le dernier train dans le sens Paris-Lausanne. Par ailleurs, les horaires pénalisent les correspondances, tant sur le plan de transport TGV avec la ligne Rhin-Rhône - car ils généreraient des creux de desserte -, que sur les correspondances avec les trains régionaux et les relations avec les lignes de substitution mises en place entre Frasne et Neuchâtel via Pontarlier. Autre exemple, le départ une heure plus tard du train du matin au départ de Mouchard pour Paris, seule liaison TGV avec la capitale, ne conviendra pas aux usagers.

L'ensemble du Massif transfrontalier sera fortement fragilisé par cette dégradation qui amorce le contournement de la Bourgogne-Franche-Comté, ce qui est totalement inacceptable.

La ville et la métropole de Dijon ont investi plusieurs centaines de millions d'euros pour attirer des touristes dans des équipements de grande envergure qui nécessitent des liaisons TGV renforcées. La stratégie d'attractivité touristique de la capitale régionale serait mise à mal par cette perte de desserte si elle devait être confirmée. La Confédération suisse a également investi plusieurs dizaines de millions de francs suisses pour améliorer cet axe. La finalité de ces dépenses est remise en cause par les modifications envisagées.

L'accroissement de capacité présenté comme une alternative à cette perte de desserte n'est pas un argument recevable concernant l'axe transfrontalier Paris-Lausanne qui dessert aussi le Haut-Doubs et le Haut-Jura. Il ne saurait à lui seul compenser la perte d'attractivité globale de la ligne. En effet, les calculs précis indiquent au contraire une baisse de l'offre en sièges entre 12 % et 20 %. L'hypothétique report d'une partie de la clientèle sur Lausanne-Genève ne pourrait éventuellement faire sentir son effet qu'à la condition que les contingents de places soient rééquilibrés entre la Suisse et la France.

Enfin, si nous comprenons le motif invoqué des travaux en gare de Lausanne qui réduiront pendant quelques années les capacités d'accueil, l'argument de la réduction des quais disponibles ne nous semble pas suffisamment étayé. Il ne s'agit là que d'un train par jour, contre 25 trains par heure accueillis en temps normal. Rien n'indique que les alternatives à la suppression d'une liaison aient été sérieusement étudiées. Nous soulignons par ailleurs que le chantier de la gare de Lausanne a bénéficié d'un financement de la Confédération dédié à l'accueil des TGV pendant tous les travaux. Nous rappelons également notre étonnement face à une telle perspective alors que Lyria a annoncé en décembre 2018 un bilan positif de l'exploitation et la rentabilité des liaisons entre Paris et la Suisse.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- Demande donc que Lyria sursoie à la suppression d'un aller-retour.
- Demande à être reçu par le Président directeur général de SNCF Mobilités, Guillaume Pépy, dans les plus brefs délais, compte tenu des impératifs liés aux attributions des sillons.
- Demande également que cette question soit inscrite au Dialogue franco-suisse dont la prochaine réunion a lieu le 16 avril. Parallèlement, les collectivités suisses interviendront auprès de leurs instances nationales compétentes.
- Est mobilisé de la façon la plus forte pour que les enjeux financiers hypothétiques ne l'emportent pas sur les enjeux de développement économique
- Approuve la motion.

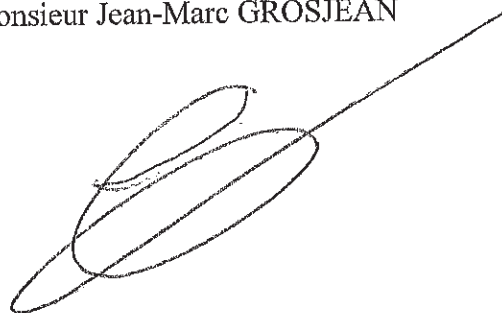
La séance est levée à 22h25.

Pontarlier, le 28 février 2019

Le Secrétaire de séance,

Monsieur Jean-Marc GROSJEAN

Dates d'affichage : 28 février 2019.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.